



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

**Concours externe de recrutement
de professeurs
d'éducation physique et sportive**

**CAPEPS EXTERNE
CAFEP CAPEPS-PRIVE**

**RAPPORT DU JURY
SESSION 2005**

SOMMAIRE

<i>AVANT-PROPOS</i>	3
<i>LISTE DES MEMBRES DU JURY</i>	4
<i>STATISTIQUES GENERALES</i>	13
<i>STATISTIQUES PAR EPREUVES</i>	14
<i>DEFINITION DES EPREUVES</i>	16
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE</i>	25
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE</i>	33
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION</i>	38
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION</i>	45
ATHLETISME	53
GYMNASTIQUE	56
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE et SPORTIVE	60
NATATION	64
BASKET-BALL	68
FOOTBALL	71
HANDBALL	74
RUGBY	77
VOLLEY-BALL	81
<i>TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION</i>	83
AVIRON	87
BOXE	88
CANOE-KAYAK	90
CYCLISME	91
DANSE	92
EQUITATION	96
ESCALADE	97
ESCRIME	98
GOLF	100
HALTEROPHILIE	101
JUDO	102
LUTTE	105
NATATION SYNCHRONISEE	107
PATINAGE ARTISTIQUE / HOCKEY SUR GLACE	108
PLONGEON	109
SKI ALPIN / SKI NORDIQUE	110
SPORTS SUBAQUATIQUES	111
TENNIS	112

TENNIS DE TABLE	114
TIR A L'ARC.....	117
VOILE / PLANCHE A VOILE.....	117
WATER POLO.....	119
<i>RAPPORT MEDICAL</i>	<i>121</i>

Président du jury : Alain HEBRARD

Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

« LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY »

AVANT-PROPOS

Des évolutions nécessaires

Pour répondre aux évolutions de la discipline et du métier d'enseignant une rénovation des épreuves du concours nous est apparue nécessaire. Nous n'avons pas été en mesure de la mener à bien. Elle devra l'être. Son impérieuse nécessité a eu pour effet de provoquer des modifications des attentes des jury qui se sont heurtées constamment au respect non moins impératif des textes instaurant les épreuves.

Nous avons constaté progressivement un rapprochement des finalités des trois épreuves de l'admission. Chacune d'elles visant à évaluer le degré de préparation ou plus ambitieusement les compétences à l'enseignement. Dès lors les candidats et les formateurs ont du mal à les distinguer et à s'y préparer spécifiquement.

En particulier les entretiens de la deuxième et de la troisième épreuve admission poursuivent exactement le même but sur des activités physiques ou sportives différentes. Il s'agit à partir d'un constat relatif à une difficulté observable chez les élèves de proposer une ou plusieurs « situations d'enseignement » susceptibles de les aider à « résoudre les difficultés » identifiées et ainsi de « transformer » leurs conduites.

Dans les deux épreuves il est rappelé qu'il s'agit de mettre en relation ce que l'élève a à faire, ses ressources, ses capacités à les mobiliser et ses méthodes d'appropriation des savoirs et savoir faire nécessaires. De telles analyses sollicitées répondent au libellé des épreuves « portant sur les aspects didactiques et techniques » des activités. Elles débouchent sur l'élaboration de contenus d'enseignement, lesquels sont au centre de la première épreuve d'admission.

Rappelons ici que si les propositions de contenus sont bien au coeur des trois épreuves, dans le cas de la première épreuve, il s'agit d'envisager toutes les transformations souhaitables susceptibles, lors d'un cycle d'enseignement, de répondre aux finalités éducatives de la discipline. Les contenus à proposer doivent permettre certaines de ces transformations pour une classe au profil déterminé.

De futures épreuves devront avoir pour finalité d'apprécier des compétences clairement différenciées. Dans l'immédiat on ne saurait trop conseiller aux candidats de travailler les contenus d'enseignement sous l'angle de leur fonction à modifier, transformer et enrichir les conduites des élèves dans toutes les activités physiques et sportives susceptibles d'être enseignées à l'école.

Alain HEBRARD
Président du jury

LISTE DES MEMBRES DU JURY

PRESIDENT				
M.	HEBRARD	Alain	IGEN	PARIS

VICE PRESIDENTS				
M.	FAMOSE	Jean-Pierre	Professeur des universités	BORDEAUX
M.	GRAILLOT	Philippe	IGEN	PARIS

titre	nom	prénom	grade	académie
M.	ABADIE	Jean-louis	Professeur certifié CN	CORSE
M.	ABERNOT	Jacques	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	ABSIRE	Pascale	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	ALIX	Philippe	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	AMAROUCHE	Patrick	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	AMAROUCHE	Philippe	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	AMBAUD	Michèle	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	AMIGUES	Patrick	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	ANDRE	Bernard	IA-IPR	CRETEIL
MME	ANNEQUIN	Christelle	Professeur certifié CN	LILLE
MME	ANTOINE	Céline	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	ARNAL	Hélène	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	ARNAL	Thierry	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	ATTALI	Michaël	Maître de conférence	GRENOBLE
M.	AUBERT	Vincent	Professeur certifié CN	AMIENS
MME	AUBIN-MARCHAL	Nicole	IA-IPR	BORDEAUX
M.	AURIEL	Cyril	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	AUSSET	Marie-Françoise	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	AYRAL	Claire	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	BABULLE	Alain	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	BALLY	Sandra	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	BARBETTE	Jean-michel	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	BARCONNIERE	Delphine	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	BARET	Léonce	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	BATS	Christian	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	BAUDET	Philippe	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	BAUER	Thomas	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	BAZIN	Valérie	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	BEAUBRUN	François	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	BECHET	Yann	Professeur bi admissible EPS	GRENOBLE
MME	BEDECARRAX	Catherine	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	BEGUIN	Sophie	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	BELAT	Nicole	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	BELHOSTE	Armelle	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	BERAUD	Thierry	Professeur agrégé CN	LYON
M.	BERTAIGNE	Patrick	Professeur certifié CN	LIMOGES

M.	BERTHILLER	Eric	Professeur agrégé CN	LYON
M.	BERTSCH	Jean	Professeur des universités	VERSAILLES
MME	BETETA	Christelle	Professeur certifié CN	STRASBOURG
M.	BIELLI	Alain	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	BLACHE	Benjamin	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	BLACHON	Emmanuelle	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BLANCHARD	Didier	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	BLANJOIE	Véronique	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BLOCH	Anne-marie	Professeur certifié CN	STRASBOURG
M.	BODA	Bernard	IA-IPR	CLERMONT-FERRAND
M.	BODIN	Jean-Luc	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	BOEGLIN	Pierre-Hubert	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	BOESINGER	Marie-Hélène	Professeur certifié HC	VERSAILLES
M.	BONNEBAIGT	Jean	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
MME	BONNEFOY	Valérie	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	BONNERY	Andrée	IA-IPR	DIJON
M.	BOSMET	Dominique	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BOUCHER	Marie-jeanne	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	BOUQUARD	Daniel	Professeur agrégé HC	MONTPELLIER
M.	BOURDIN	Thierry	Professeur de Sport	CLERMONT-FERRAND
MME	BOURGUIGNON	Marie-anne	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	BOUSSANGES	Bernard	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BOUVIER	Audrey	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	BRIOT	Marika	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BROCH	Gérard	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	BROTHIER	Christian	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	BROUSSE	Michel	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	BRUNEL	Thierry	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	BUISSON	Stéphanie	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	CALTOT	Odile	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	CALVIN	Nadine	Professeur agrégé HC	AIX-MARSEILLE
M.	CANAL	Jean-luc	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	CANETOS	Françoise	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	CAPDEVILA	Michel	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
MME	CAPELLE	Gislène	Professeur agrégé CN	GADELOUPE
M.	CARN	Jean-yves	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	CARNUS	Marie-france	Maître de conférence	TOULOUSE
M.	CAZENEUVE	Daniel	Professeur certifié CN	LILLE
M.	CHABOT	Jean-Paul	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	CHAIGNEAU	Michel	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	CHALIES	Sébastien	Maître de conférence	TOULOUSE
M.	CHANUT	Franck	Professeur agrégé CN	LYON
MME	CHAPRON	Catherine	Professeur agrégé CN	LYON
MME	CHARLOIS	Viviane	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	CHARPENTIER	Eric	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	CHASTAIN	Isabelle	Professeur agrégé CN	LA REUNION
M.	CHAUSSINAND	Thierry	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND

MME	CHEVALIER	Brigitte	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	CHEVALIER	Marc	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	CHEVRIERE	Eric	Professeur bi admissible EPS	GRENOBLE
M.	COIGNAC	Jean-Marc	IA-IPR	PARIS
M.	COMBES	Franck	Professeur agrégé CN	LA REUNION
M.	CONTENOT	François	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	CORRE	Pierre	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	COSTANTINI	Nathalie	IA-IPR	GRENOBLE
MME	COSTE	Sabine	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	COSTON	Alain	Professeur agrégé HC	LYON
MME	COUCHOT-SCHIEX	Sigolène	Professeur agrégé CN	LYON
MME	COULPIED	Régine	Professeur agrégé CN	CORSE
M.	COUPEAU	Alain	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	COURBEBASSE	Jean-Pierre	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	COURTEVILLE	Thierry	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	CROCHEMORE	Arnaud	Professeur certifié CN	ROUEN
M.	DAGUET	Emmanuel	Professeur certifié CN	BESANCON
M.	DANIEL	Jean-françois	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	DAO-LENA	Sylvie	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	DAUMAIL	Dominique	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	DAVID	Véronique	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	DEBEUGNY	David	Professeur certifié CN	LILLE
MME	DEBOVE	Véronique	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	DEBUCHY	Valérie	IA-IPR	CRETEIL
M.	DELERCE	Stéphane	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	DELIGNIERES	Didier	Professeur des universités	MONTPELLIER
M.	DELISLE	Hervé	Professeur agrégé CN	CAEN
MME	DENORME	Eliane	Professeur certifié CN	LILLE
MME	DEREUDDRE-KERISIT	Marianne	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	DESBORDES	Marc	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	DESHAIS	Yves	Professeur certifié HC	NANCY-METZ
MME	DESLAURIER	Sophie	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	DESMETTRE	Francis	Professeur de sport	CLERMONT-FERRAND
M.	DEVAUJANY	François	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	DEVILLE-CAVELLIN	Martine	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	DHELENS	Pierre	Professeur agrégé CN	GUADELOUPE
M.	DIEU	Daniel	Professeur certifié HC	LILLE
MME	DOUCHET	Agnès	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	DROIT	Rémy	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	DUGAL	Jean-Paul	Professeur agrégé HC	LIMOGES
MME	DUGEAY	Pascale	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	DUMAS	Isabelle	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	DUMONTEL	Brigitte	Professeur agrégé CN	NICE
MME	DUPANLOUP	Christine	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	DUPRE	Régis	IA-IPR	LYON
M.	DURALI	Serge	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	DURAND	Philippe	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND

M.	DUREISSEIX	Jean-luc	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	DYLAS-TRUONG	Isabelle	Professeur agrégé CN	LYON
M.	ECLIMONT	Pascal	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	EDMOND	Irène	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	ELOI-ROUX	Véronique	IA-IPR	VERSAILLES
M.	ERB	Gilles	Professeur certifié CN	STRASBOURG
M.	ESOR	Vincent	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	ETCHEVERRY	André	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	EXBRAYAT	Ginette	Professeur agrégé CN	LYON
M.	FABRE	Jacques	Professeur certifié CN	BORDEAUX
M.	FANOUILLET	Patrick	Professeur certifié CN	NANTES
MME	FAYE	Véronique	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	FEIGEAN	Olivier	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	FERON	Maryse	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	FIESCHI	Georges	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	FILIATRE	Philippe	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	FLEMAL	Gérard	Professeur certifié HC	LILLE
M.	FONNE	Michel	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	FONTELLE	Christine	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	FOUCHARD	Laurent	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	FOURCHARD	Frédéric	Maître de conférence	LILLE
MME	FOURNIER	Mireille	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	FRANCO	Patrick	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	FRANCOIS	Jean-charles	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	FRESLON	François	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	FURCHERT	Anne	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	FURLIN	Frédéric	Professeur certifié CN	PARIS
M.	GADUEL	Pascal	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	GANDY	Didier	Professeur agrégé CN	NICE
MME	GARDAIX	Marianne	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	GARDINIER	Isabelle	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GARNIER	Sophie	Professeur certifié CN	CAEN
M.	GARRIGOS	Alain	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GATOUILLAT	Damien	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	GAUCHARD	Patrice	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	GAUCHOUX	Jean-luc	Professeur certifié CN	NANTES
MME	GAUGEY	Jacqueline	IA_Paris	PARIS
MME	GAUMET	Annie	CASU	CLERMONT-FERRAND
M.	GAY-PEILLER	David	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	GEAY	Stéphane	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	GEFFROUAI	Philippe	Professeur certifié CN	RENNES
M.	GENTY	Jacques	Maître de conférence	ROUEN
MME	GERAUD	Hélène	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	GERBAL	Christian	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	GIANELLA	Thierry	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GILBERT	Catherine	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	GILBERT	Flore	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE

M.	GIOAN	Constantin	Professeur certifié HC	MONTPELLIER
MME	GIORDANO	Liliane	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GIOVANNONI	Céline	Professeur agrégé CN	CORSE
MME	GIRARD	Géraldine	Professeur agrégé CN	LYON
MME	GLEIZES	Martine	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GORWA	Christine	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GOUET	Martine	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	GRAIL	Marie-Hélène	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	GRAINDORGE	Jérôme	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	GRANDJEAN	Lionel	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GRESSER	Bernard	Professeur certifié HC	BORDEAUX
M.	GROSEMANGE	Gilles	IA-IPR	CAEN
M.	GRUNWALD	Bernard	Inspecteur Jeun et Sports	CLERMONT-FERRAND
M.	GUERIN	Jérôme	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GUERMEUR	Vincent	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	GUICHON	François	Professeur certifié CN	AMIENS
M.	GUILBAUD	Pascal	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	GUILLAUMOND	Nathalie	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	GUILLEMET	Isabelle	Professeur agrégé CN	POITIERS
MME	GUILLOIN	Corinne	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	GUZMAN	Laetitia	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	HEBRARD	Daniel	Professeur certifié HC	AIX-MARSEILLE
M.	HEBRAUD	Bernard	Médecin	MONTPELLIER
M.	HEINTZ	Sébastien	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	HELVIG	Lionel	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	HELVIG	Marie-Madeleine	Professeur agrégé HC	NANCY-METZ
MME	HENRY	Fabienne	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	HENRY	Françoise	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	HERMAN	Hugues	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	HEROS	Stéphane	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	HOMBERT-GINIOUX	Catherine	Professeur bi admissible EPS	AMIENS
MME	HOUZE	Anne-claire	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	HUMBERT	Henri	Professeur agrégé CN	NICE
M.	IMBERT	Pierre	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	JACQUIN	Laurence	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	JAILLANT	Thierry	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	JAUREGUI	Mireille	Professeur agrégé CN	GUYANE
MME	JAY	Laurence	Professeur agrégé CN	LYON
M.	JULLIEN	Hugues	Maître de conférence	AMIENS
M.	KANFOUAH	Jaafare	Professeur de Sport	CLERMONT-FERRAND
MME	KBAIER	Muriel	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	KEMO-KEIMBOU	David-Claude	Maître de conférence	VERSAILLES
MME	KERBIRIOU	Lenaïk	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	LABARRIERE	Georges	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	LABEAU	Philippe	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	LAFOSSE	Catherine	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	LALOGUE	Pierre	Professeur agrégé CN	LYON

M.	LAMOURET	Hugues	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LANGEVIN	Michel	Professeur agrégé CN	NICE
MME	LAUTIER	Marie	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	LE BESCOND	Caroline	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	LE ROY	Gwenaëlle	Professeur certifié CN	RENNES
M.	LEBRUN	Bernard	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	LEBRUN	Sophie	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	LECOCQ	Régis	Professeur agrégé HC	LILLE
M.	LEDOUX	Alain	Professeur agrégé CN	NICE
M.	LEDOUX	René	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	LEFEBVE	Denis	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	LEMARIE	Bénédicte	Professeur agrégé CN	CAEN
MME	LETOUZEY	Cathy	Professeur certifié CN	GRENOBLE
MME	LHEMERY	Françoise	Professeur certifié CN	CAEN
M.	LICHERON	Jean-michel	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	LIEBGOTT	François	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	LLOBET	Eric	Professeur certifié CN	AIX-MARSEILLE
MME	LOIZEAU	Corinne	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	LORCA	Pierre	Professeur agrégé CN	LYON
M.	LOTTIN	Patrice	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	LOUIS	Eric	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MACQUET	Philippe	Professeur agrégé HC	NANTES
M.	MAITRE	Georges	Professeur certifié HC	BESANCON
MME	MALEN	Céline	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	MANCINI	Eric	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	MANCUSO	Pascal	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	MANDRILLY	Didier	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MARCHAL	Emmanuelle	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	MARGUET	Xavier	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	MARMONIER	Sandrine	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	MARTINEZ	Alain	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	MARTINI	Franck	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MARTY-VEYRAC	Nathalie	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	MARTZ	Gilles	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	MENARD	Christine	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MERLOT	Carole	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	MERY	Bruno	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	METZLER	Julien	Professeur agrégé CN	LYON
M.	MEUNIER	Stéphane	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	MEZIGHEN	Smail	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	MICHOT	Thierry	Maître de conférence	RENNES
MME	MIEUR	Sabrina	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	MIKULOVIC	Jacques	Maître de conférence	LILLE
M.	MILLET	Christophe	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	MINVIELLE-MONCLA	Gérard	Maître de conférence	POITIERS
MME	MIONNET	Aurore	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MIRABEL	Loïc	Professeur agrégé CN	POITIERS

MME	MONIN	Noëlle	Maître de conférence	LYON
M.	MONTAILLER	Martial	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	MOREAU	Jean-michel	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	MOREAUX	Vincent	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	MOREL	Claude	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	MORVAN	Thierry	Professeur certifié CN	RENNES
MME	MOUGIN	Blandine	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	MOULIN	Didier	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MOURGUES	Bertrand	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	MOURGUES	Nadège	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	MUNOZ	Laurence	Maître de conférence	LILLE
M.	MUSQUI	Philippe	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	NARDUCCI	Steve	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	NEGRE	Alain	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	NEMETH	Richard	Professeur agrégé CN	LYON
M.	NICOLAS	Michel	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	NICOLLIN	Marie-Hélène	Professeur certifié CN	BESANCON
MME	NIEDZWIALOWSKA	Nathalie	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	OLIVIER	Janie	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
MME	ORDITZ	Pascale	Professeur certifié CN	TOULOUSE
MME	OTTOGALLI-MAZZACAVALLA	Cécile	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	OURNAC	Jean-Paul	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	PABION	Jean-françois	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	PARRENT	Sophie	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	PATAUX	Jérôme	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	PAUTHIER	Daniel	IA-IPR	STRASBOURG
MME	PENATI	Brigitte	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	PENATI	Joelle	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	PERIGNON	Marie-Christine	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	PERISSINOTTO	Serge	Professeur certifié HC	GRENOBLE
MME	PEROT	Roselyne	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	PERRIN	Jacques	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	PERRY	Jean-françois	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	PESCETTI	Antoine	Professeur agrégé CN	CORSE
M.	PETERMANN	Paul	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	PETIT	Elisabeth	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	PICHON	Agnès	Professeur agrégé CN	LYON
M.	POISSON	Lionel	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	POL	Catherine	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	POLICARPO	Dominique	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	POMMIER	Guy	IA-IPR	NANTES
M.	PONCELET	Gérard	Professeur agrégé HC	PARIS
M.	PORTIER	Yvon	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	POULAIN	Philippe	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	POULAIN	Thierry	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	POUPEAU	Dominique	Professeur agrégé HC	BORDEAUX

MME	PULICANI	Marie-françoise	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	RACINAIS	Xavier	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	RADMACHER	Pierre	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	RAIMOND	Pascal	Professeur agrégé CN	NICE
M.	RAMON	Christian	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	RAYBAUD	Agnès	Professeur agrégé CN	NICE
M.	RAYNERY	Michel	Professeur agrégé CN	CORSE
M.	REINE	Alain	Professeur certifié HC	RENNES
M.	REITCHESS	Serge	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	RENAUD	Philippe	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	RENVIER	Pascal	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	REVERDY	Bernard	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	REYNAERT	Eric	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	RHETY	Alain	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
M.	RIBERON	Alexandre	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	RIVIERE	Dominique	Professeur certifié HC	CRETEIL
M.	RIVIERE	Pascal	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	RIVILLON	Magali	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	ROCHE	Anne-Marie	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	ROCHEUX-CHAUVIN	Sophie	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	ROLAN	Hugues	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	ROLAND	Yves	Professeur agrégé HC	POITIERS
M.	RONGEOT	Vincent	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	ROSENTHAL	Frank	Professeur certifié CN	REIMS
M.	ROUAULT	Patrice	Professeur agrégé CN	LA REUNION
MME	ROUX	Elisabeth	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	RUMEBE	Sylvie	Professeur certifié CN	PARIS
M.	SALAMON	Henri	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	SALAUN	Jacques	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	SANCHEZ	Xavier	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	SANSANO	Daniel	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	SAUZET-GUIMONEAU	Anita	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	SCHIRMER	Marc	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	SCHMITT	Patrick	Professeur agrégé CN	GADELOUPE
MME	SCHOENHER	Géraldine	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	SMAGGHE	Jean-Pierre	Professeur agrégé HC	LILLE
M.	SOCCARD	Cyrille	Professeur certifié CN	AMIENS
M.	SORIANO	Marc	Professeur certifié CN	NICE
MME	SUBRA	Maud	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	SZAFONI	Laetitia	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	TANGUY	Bernadette	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	TATU	Anne	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	TEMBOURET	Thierry	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	THEUBET	Cécile	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	THOREL	Patrice	Professeur agrégé CN	CAEN
MME	TILLIER	Brigitte	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TIMBERT	Patrick	Professeur certifié CN	VERSAILLES

MME	TIXIER	Françoise	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	TORRENT	Françoise	Professeur certifié HC	VERSAILLES
M.	TREHET	Bruno	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	TREMOUREUX	Rémy	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	TYLMAN	Nadège	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	UHLEN	Sylvie	Professeur bi admissible EPS	STRASBOURG
M.	VALLEE	Guy	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	VANDENBERGHE	Véronique	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	VARCIN	Nicolas	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	VEDEL	Audrey	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	VEQUAUD	James	Professeur certifié HC	NANTES
M.	VERDIE	Yvan	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	VETTRAINO	Jacques	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	VEYSSIERE	François	Professeur agrégé CN	LYON
M.	VIDAL	Didier	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
M.	VIGARIOS	Pierre	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	VINEL	Michèle	IA-IPR	POITIERS
MME	VINSON	Martine	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	VIVANT	Malik	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	VOLANT	Claude	IA-IPR	RENNES
M.	VOLANT	Jean-Marc	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	VOLONDAT	Michel	IGEN	PARIS
MME	VOLPI	Sylvie	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	VORS	Olivier	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	WAGNER	Samuel	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	WECKERLE	François	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	WEIBEL	Audrey	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	WUEST	Guy	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	ZADOROZNYJ	Thierry	Professeur certifié CN	REIMS
M.	ZIMMERMANN	Philippe	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	ZLATNIK	Karine	Professeur agrégé CN	CRETEIL

STATISTIQUES GENERALES

CAPEPS EXTERNE							
	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Admis	% / nombre d'admis
FEMMES	2670	33.53%		665	38.71%	302	37.75%
HOMMES	5294	66.47%		1053	61.29%	498	62.25%
TOTAUX	7964		6577	1718		800	

CAFEP							
	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Inscrits sur la liste d'aptitude	% / nombre d'inscrits sur la liste
FEMMES	481	34.36%		95	42.79%	43	45.26%
HOMMES	919	65.64%		127	57.21%	52	54.74%
TOTAUX	1400		1033	222		95	

		CAPEPS EXT	CAFEP
Admissibilité	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMISSIBLE	8.75	9.13
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.72	10.91
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMISSIBLE	16.62	16.25
Admission	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	9.36	9.63
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS ou INSCRITS	10.65	10.94
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	14.17	13.66

		CAPEPS EXT	CAFEP
NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS		800	95

STATISTIQUES PAR EPREUVES

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	6.74
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.89

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	6.80
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.59

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	8.65
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.81

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	8.62
MOYENNE DES ENTRETIENS	7.82
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.42

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
ATHLETISME	236	7.32	1869	10.42
GYMNASTIQUE + GRS	241	8.45	1870	9.74
* GYMNASTIQUE	207	8.33	1678	9.60
* GRS	34	9.19	192	10.95
NATATION	354	7.96	1870	8.82
SPORTS COLLECTIFS	1034	7.74	1871	8.69
* BASKET-BALL	183	7.60	263	10.19
* FOOTBALL	373	7.78	479	8.43
* HANDBALL	176	8.08	346	8.67
* RUGBY	176	8.49	169	8.78
* VOLLEY-BALL	217	7.24	614	8.24

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	8.89
MOYENNE DES ENTRETIENS	8.66
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.16

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
DANSE	220	8.46	393	9.59
BOXE	104	7.96	129	8.49
JUDO	111	8.88	105	10.22
LUTTE	84	7.71	120	9.31
<i>SPORTS DE COMBAT</i>	299	8.23	354	9.28
ESCRIME	22	9.36	32	9.42
TENNIS	357	8.77	383	10.46
TENNIS DE TABLE	536	8.22	705	8.14
<i>ACTIVITES DUELLES</i>	915	8.46	1120	8.97
AVIRON	3	10.50		
CANOE-KAYAK	38	9.18		
CYCLISME	18	9.50		
EQUITATION	17	8.53		
ESCALADE	132	9.68		
GOLF	3	7.00		
HALTEROPHILIE	7	13.36		
HOCKEY	1	18.50		
NATATION SYNCHRO	11	9.50		
PATINAGE ARTISTIQUE	3	8.17		
PARACHUTISME	0			
PATINAGE DE VITESSE	0			
PLONGEON	10	12.15		
SKI ALPIN / NORDIQUE	23	9.26		
SPORTS SUBAQUA	14	8.46		
TIR A L'ARC	3	14.67		
TIR SPORTIF	0			
TRAMPOLINE	77	8.75		
VOILE ET PLANCHE	27	8.96		
WATER-POLO	44	9.78		
<i>ACTIVITES DIVERSES</i>	431	9.47		

DEFINITION DES EPREUVES

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Arrêté du 22 septembre 1989

Le programme est fixé annuellement.

Elles sont constituées par les deux épreuves écrites suivantes :

Note du 4 juin 1992

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

I. PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition portant sur l'éducation physique et sportive : son histoire et ses composantes culturelles.

Durée : quatre heures ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement et son histoire en relation avec les activités corporelles et le sport.

La composition doit apparaître comme une production personnelle dans laquelle le candidat n'hésite pas à prendre position. Elle suppose une problématique qui délimite les interrogations posées par le sujet, ainsi qu'une argumentation rigoureuse.

II. SECONDE ÉPREUVE

Composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.

Durée : quatre heures ; coefficient : 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines.

EPREUVES D'ADMISSION

I. PREMIÈRE ÉPREUVE : ÉPREUVE SUR DOSSIER

Arrêté du 22 septembre 1989

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury formule la ou les questions pour l'exposé du candidat à partir des documents figurant au dossier.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et, plus particulièrement, de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : quarante minutes maximum).

Coefficient 4.

Note du 5 octobre 1993

... il est expressément rappelé que le dossier, préparé par le candidat, qui sert de support à l'épreuve ne donne pas lieu à notation. Seuls, l'exposé fait par le candidat sur la base de ce dossier et l'entretien avec le jury qui le suit, sont notés.

Note du 15 octobre 1993 modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve a pour but de s'assurer que le candidat connaît les données relatives à l'organisation et à la mise en oeuvre de l'enseignement de l'EPS, dans les établissements scolaires du second degré. En effet, les connaissances et les savoirs en éducation physique et sportive portent essentiellement sur l'Homme et plus particulièrement sur l'enfant et l'adolescent ainsi que sur leur motricité. C'est pourquoi le corpus de connaissances exigibles au CAPEPS et la détermination, finalement, des contenus d'enseignement, ne peuvent être dissociés entièrement de l'élève et de son environnement.

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de connaissances portant à la fois sur les finalités de la discipline, les programmes, les contenus d'enseignement, les acquisitions attendues des élèves.

Les questions déterminant le thème de l'exposé comme celles intervenant au cours de l'entretien porteront sur la mise en relation des différents éléments à prendre en compte pour effectuer des choix et élaborer un enseignement d'EPS au regard d'une population scolaire donnée.

Ces questions prennent appui sur le dossier présenté par le candidat.

Afin de répondre aux finalités de cette épreuve et aux attentes du jury, ce dossier comprendra les documents relatifs à l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire :

- Le projet d'établissement ;
- Les caractéristiques des élèves de deux à trois classes de niveaux différents de cet établissement ;
- Le projet pédagogique d'EPS faisant état notamment des données relatives aux choix des contenus d'enseignement dans le cadre de l'application des programmes.

Ces documents seront pour les deux parties de l'épreuve - l'exposé et l'entretien - un support d'autant plus pertinent qu'ils seront concrets et résulteront d'observations et d'expériences pédagogiques vécues.

Informations d'ordre pratique pour les candidats.

Le volume du dossier, qui restera dans des limites raisonnables, ainsi que sa présentation devront permettre une bonne accessibilité par le jury. A cet égard, les documents qui le composent gagneront à être précis et concis.

Ils seront obligatoirement présentés dans une chemise à trois rabats, sur laquelle seront portés les nom et prénom du candidat en capitales d'imprimerie et déposés au secrétariat du concours par le candidat dès son arrivée au centre des épreuves d'admission.

II. DEUXIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve consistant en une prestation physique et un entretien relatifs aux groupements d'activités sportives 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

A titre transitoire, pour les sessions 1990 et 1991, le candidat réalisera une prestation physique dans trois activités sportives prises dans trois groupements différents parmi les groupements 1, 2, 3 et 4 de l'annexe I.

Entretien :

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité. Il porte, complémentairement, sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements, parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient (durée de l'entretien : quarante-cinq minutes [activité choisie par le candidat : trente minutes ; activité choisie par le jury : quinze minutes]).

Le candidat choisit les activités sportives pour la prestation physique et l'activité sportive pour l'entretien au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 6).

**Note du 15 octobre 1993
modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)**

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien. Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.

Coefficient : 6.

Prestation physique

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe (1).

La note finale attribuée résulte de la prise en compte de l'évaluation effectuée dans chaque activité à raison de 1/5 des points pour chacune des trois meilleures activités et de 2/5 des points pour la moins bonne.

La notation sur 20 pour chacune des quatre activités se fait au 1/2 point près (au point inférieur si une approximation est nécessaire).

1. ATHLÉTISME

La prestation physique est organisée selon la réglementation en vigueur adoptée par l'IAA.F.

Elle a lieu sur un stade homologué. Les courses se déroulent corde à gauche (article 161, alinéa 5 du Code international).

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	28	21	11.5	37.5	30.5
1	28.5	21.5	12	38	31
2	29	22	12.5	38.5	31.5
3	29.5	22.5	13	39	32
4	30	23	13.5	39.5	32.5
4.5	30.5	23.5	14	40	33
5	31	24	14.5	40.5	33.5
5.5	31.5	24.5	15	41	34
6	32	25	15.5	41.5	34.5
6.5	32.5	25.5	16	42	35
7	33	26	16.5	42.5	35.5
7.5	33.5	26.5	17	43	36
8	34	27	17.5	43.5	36.5
8.5	34.5	27.5	18	44	37
9	35	28	18.5	44.5	37.5
9.5	35.5	28.5	19	45	38
10	36	29	19.5	45.5	38.5
10.5	36.5	29.5	20	46	39
11	37	30			

2. GYMNASTIQUE

2.1. Gymnastique sportive

Le candidat choisit l'une des épreuves suivantes : barre fixe, barres parallèles, saut de cheval, sol.

La candidate choisit l'une des épreuves suivantes : barres asymétriques, poutre, saut de cheval, sol.

2.1.1. Pour les épreuves de barres asymétriques, barre fixe, barres parallèles, poutre et sol, le candidat ou la candidate effectue un enchaînement.

La note sur 20 sera déterminée en fonction du produit de la note relative aux difficultés présentées et de la note d'exécution, selon la table de conversion ci-dessous indiquée :

N/20	Produit : difficultés - exécution		N/20	Produit : difficultés - exécution	
	Sol	Autres agrès		Sol	Autres agrès
20	40	32.5	10	19	16
19	37.5	30	9	18	15
18	35	27.5	8	17	13
17	32.5	25	7	16	11
16	30	23.5	6	14	9

15	27.5	22	5	12	7
14	25	20.5	4	10	5
13	23.5	19	3	8	3
12	22	18	2	6	2
11	20.5	17	1	4	1

La note relative aux difficultés sera établie en additionnant les dix meilleures valeurs des difficultés contenues dans l'enchaînement au sol dont cinq difficultés acrobatiques minimum, et les huit meilleures aux autres agrès. Les difficultés comptabilisées doivent être différentes.

La valeur des difficultés sera déterminée en référence à la grille « UNSS gym 94 » et au code F.I.G. 93 selon le tableau ci-dessous :

Code	Niveau des difficultés				
	A	B	C	D	E
UNSS 94	0.1	0.1	0.2	0.2	
FIG 93	0.3	0.5	0.7	0.9	0.9

En cas de double appartenance à la grille UNSS gym 94 et au code F.I.G. 93, c'est l'appartenance au code F.I.G. 93 qui déterminera la valeur de la difficulté. Les éléments seront considérés isolément sauf pour les liaisons figurant dans le code F.I.G.

La note sur 10 relative à l'exécution tiendra compte des fautes techniques et d'exécution. Chaque difficulté manquante sera pénalisée de un point. Les difficultés non maîtrisées ne seront pas comptabilisées.

Les exigences de combinaison sont celles contenues dans le code UNSS gym 94. Pour chaque exigence manquante, une pénalité de un point sera appliquée sur le produit final.

Les enchaînements seront exécutés sur du matériel aux normes F.I.G. sans utilisation de matériel annexe.

La durée des exercices au sol et à la poutre sera comprise entre cinquante secondes et une minute trente secondes.

L'accompagnement musical est obligatoire au sol pour les candidates.

Chaque candidate fournit une cassette enregistrée (musique au début de la bande et un seul enregistrement par cassette) et prévoit un double de cet enregistrement sur cassette.

2.1.2. Au saut de cheval, le candidat ou la candidate exécute deux sauts différents figurant dans le code F.I.G., édition 1993.

- Candidats : cheval en long, hauteur 1,35 m.
- Candidates : cheval en travers, hauteur 1,20 m.

La notation se fait suivant le code F.I.G. pour les sauts de difficulté B, C et D ; une diminution de 0,5 point est appliquée aux sauts de difficulté A.

La note sur 20 résulte de l'addition des notes obtenues à chacun des deux sauts.

La tenue des candidat(e)s sera conforme à la réglementation internationale.

2.2. Gymnastique rythmique et sportive

La candidate choisit l'une des cinq épreuves du programme suivant : corde, cerceau, ballon, massues, ruban.

La candidate apporte son matériel personnel. Ce matériel est vérifié conformément aux normes de la F.I.G. La candidate doit également apporter son matériel d'accompagnement : cassette (musique au début de la bande, un seul enregistrement par cassette) et prévoir un double de sa cassette. Un magnétophone à cassette est mis à sa disposition pour la durée de l'épreuve.

La prestation s'effectue sur un praticable tracé au sol.

La note sur 20 sera établie en additionnant une note de composition sur 10 et une note d'exécution sur 10.

La note de composition sera établie en fonction :

- De la valeur technique de la composition ;
- De la valeur artistique de la composition.

La valeur des difficultés est déterminée en référence :

- Au code UNSS 93 : DS = 0,20 ;
- Au code F.I.G. 93 : A = 0,30 ; B-C-D = 0,60.

En cas de double appartenance au code UNSS 94 et au code F.I.G. 93, la difficulté prendra la valeur du code F.I.G. 93.

Les exigences de la composition de l'enchaînement, les normes et réglementations afférentes aux engins auront pour référence le code F.I.G. 93.

La note d'exécution sera établie en fonction :

- De la technique à l'engin ;
- De la technique corporelle ;
- De l'exécution rythmique ;
- De l'expression.

En référence aux principes de l'activité et au code F.I.G. 93.

*TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LE NIVEAU
DES DIFFICULTÉS ET LA HAUTEUR DE LA NOTE SUR 20*

Note maximum	Niveaux de difficultés	Exigences minimales
20	4A + 4B + 1C + 1D	Un élément de difficulté par famille corporelle <ul style="list-style-type: none"> • Saut • Equilibre • Pivot
17	4DS + 4A + 2B + 1C	
15	5DS + 3A + 2B	
13	5DS + 3A	
11	5DS	

Une même difficulté répétée plusieurs fois dans un exercice, et de manière identique, ne compte que pour une seule fois.

Chaque difficulté A peut être remplacée par une difficulté B, mais 2 difficultés A ne peuvent pas remplacer une difficulté B ; de même qu'une difficulté B ne peut pas remplacer deux difficultés A, et deux difficultés DS ne peuvent remplacer une difficulté A.

3. NATATION

La prestation physique est organisée en respectant la réglementation de la FINA en vigueur à la date du début des inscriptions.

Pour les épreuves de 100 mètres, en cas de disqualification dans une spécialité autre que « nage libre », le candidat se verra appliquer le barème « nage libre ».

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	26.5	23.5	11.5	36	33
1	27	24	12	36.5	33.5
2	27.5	24.5	12.5	37	34
3	28	25	13	37.5	34.5
4	28.5	25.5	13.5	38	35
4.5	29	26	14	38.5	35.5
5	29.5	26.5	14.5	39	36
5.5	30	27	15	39.5	36.5
6	30.5	27.5	15.5	40	37
6.5	31	28	16	40.5	37.5
7	31.5	28.5	16.5	41	38
7.5	32	29	17	41.5	38.5
8	32.5	29.5	17.5	42	39
8.5	33	30	18	42.5	39.5
9	33.5	30.5	18.5	43	40
9.5	34	31	19	43.5	40.5
10	34.5	31.5	19.5	44	41
10.5	35	32	20	44.5	41.5
11	35.5	32.5			

4. SPORTS COLLECTIFS

La prestation physique porte sur des situations de jeu à effectif complet ou réduit en appliquant les règles de jeu du sport collectif considéré. La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.

La durée de la prestation physique du candidat n'excédera pas une heure.

L'évaluation dans les cinq sports collectifs tiendra compte des éléments suivants :

- Diversité des zones occupées par le joueur ;
- Mobilité avec ou sans ballon ;
- Changements de rythme ;
- Ajustements spatio-temporels ;
- Aptitude au duel ;
- Perception et exploitation des situations pour le joueur et pour les autres.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Entretien

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité.

Il porte complémentirement sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient.

Durée de l'entretien : quarante-cinq minutes ;

Trente minutes : activité choisie par le candidat ;

Quinze minutes : activité choisie par le jury.

L'entretien porte sur tous les domaines et tous les niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est noté de 0 à 20.

III. TROISIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve relative aux activités appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I.

Entretien :

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I (durée de l'entretien : trente minutes).

Le candidat choisit l'activité retenue pour la prestation physique, d'une part, et pour l'entretien, d'autre part, au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 2).

Note du 15 octobre 1993

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien.

Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.

Coefficient : 2.

Prestation physique.

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I (1).

SPORTS DE COMBAT

La prestation physique est appréciée au cours de combats dans le cadre d'une compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Dans le cas où le nombre de candidats serait insuffisant pour organiser les compétitions selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Boxe anglaise

La prestation consiste au minimum en trois rounds de deux minutes avec au moins deux adversaires différents.

Boxe française

Pour les candidats et les candidates, la prestation consiste au minimum en quatre reprises de une minute trente avec au moins deux adversaires différents.

Judo

La prestation physique consiste au minimum en trois combats (compétition en poules) d'une durée de quatre minutes pour les candidats et de trois minutes pour les candidates.

Lutte libre

La prestation consiste au minimum en deux combats comportant deux périodes de deux minutes.

ACTIVITÉS DUELLES

Escrime : fleuret

La prestation physique se déroule sous forme de plusieurs assauts. Chaque assaut s'effectue selon le règlement fédéral en vigueur.

Les candidats sont regroupés en poules. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte du résultat à la fin de chaque poule et s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs (non classés) : 8 et en dessous.

Tennis

La prestation physique consiste en plusieurs rencontres de simple.

La durée d'un match n'excède pas cinq jeux avec jeu décisif à quatre partout.

La notation sur 20 tient compte du résultat acquis à l'issue des rencontres et s'effectue par référence au classement édité par F.F.L.T. selon les niveaux de pratique suivants :

- Première série et début seconde série : 20 - 19 - 18 ;
- Milieu et fin seconde série : 17,5 - 16 - 15 ;
- Troisième série : 14,5 à 11,5 ;
- Quatrième série : 11 à 9 ;
- N.C. : 8,5 en dessous.

Tennis de table

La prestation physique se déroule sous forme d'un tournoi de classement (matches disputés au meilleur des trois sets).

Les candidats sont regroupés en poules constituées, dans la mesure du possible, en fonction de leur niveau. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte des résultats obtenus à l'issue de chaque poule et s'effectue par référence, en fonction de la grille de classement de la F.F.T.T., aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux non classés : 8 et en dessous.

ACTIVITÉS D'EXPRESSION

Danse

La prestation physique se déroule en deux temps :

Premier temps.

Le candidat présente seul une chorégraphie sollicitant les domaines de la composition, de l'exécution et de l'interprétation au service d'une création individuelle qui doit mettre en valeur ses qualités artistiques.

La durée de la chorégraphie est de deux minutes à trois minutes trente secondes.

L'accompagnement est libre : un magnétophone est à la disposition du candidat qui prévoit un double de son enregistrement. Tout autre accompagnement reste sous l'entière responsabilité du candidat.

La surface d'évolution au sol est de 9 m sur 11 m.

Second temps.

Le candidat présente une séquence dansée d'une durée de une minute quinze secondes à une minute trente secondes, créée en un temps limité à vingt-cinq minutes, à partir d'un sujet proposé par le jury.

L'environnement sonore est créé par le candidat ou choisi parmi plusieurs musiques proposées par le jury.

L'évaluation de la prestation physique du candidat porte notamment sur :

- La rigueur de la composition en liaison avec l'argumentation chorégraphique développée et avec le sujet à traiter ;
- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire technique utilisé ;
- La qualité de l'engagement et de l'interprétation.

La notation sur 20 s'effectue par référence à des prestations de niveau :

- National : 20 - 19 - 18 - 17 ;
- Interrégional : 17 - 16 - 15 - 14 ;
- Régional : 14 - 13 - 12 - 11 ;
- Inférieur : 11 et en dessous.

Entretien.

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Durée de l'entretien : trente minutes.

L'entretien se limite aux domaines et aux niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est notée de 0 à 20.

Annexe I

Activités sportives d'option prévues pour la deuxième épreuve d'admission et pour la troisième épreuve d'admission du concours externe du CAPEPS :

1. Athlétisme : 100 mètres ; 400 mètres ; 1 500 mètres ; 100 mètres haies ; 110 mètres haies ; disque ; javelot ; poids ; hauteur ; longueur ; perche.

2. Gymnastique :

Gymnastique sportive : barre fixe ; barres asymétriques ; barres parallèles ; poutre ; saut de cheval ; sol ;

Gymnastique rythmique et sportive : ballon ; cerceau ; corde ; massues ; ruban.

3. Natation : 100 mètres brasse ; 100 mètres dos ; 100 mètres nage libre ; 100 mètres papillon ; 200 mètres quatre nages.

4. Sports collectifs : basket-ball ; football ; handball ; rugby ; volley-ball.

5. Sports de combat : boxe anglaise ; boxe française ; judo ; lutte libre.

6. Activités duelles : escrime ; fleuret ; tennis ; tennis de table.

7. Activités d'expression : danse (danse classique ; danses contemporaines).

8. Activités de pleine nature et activités diverses : aviron ; canoë-kayak ; cyclisme (piste) ; cyclisme (route) ; danse sur glace ; équitation ; escalade ; golf ; haltérophilie ; hockey sur glace ; natation synchronisée ; parachutisme ; patinage artistique ; patinage de vitesse ; planche à voile ; plongeon ; saut à ski ; ski alpin ; ski nordique ; sports subaquatiques ; tir à l'arc ; tir sportif ; trampoline ; voile ; water-polo.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET : LE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS EN FRANCE DEPUIS CES QUARANTE DERNIERES ANNEES A-T-IL EU UNE INFLUENCE SUR LES OBJECTIFS ET LES METHODES DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ?

Le sujet de la session 2005 incitait les candidats à réfléchir aux influences exercées par l'évolution sociale des loisirs au sens large sur l'éducation physique et sportive appréhendée du seul point de vue de ses objectifs et de ses méthodes. Les effets repérés du mouvement des loisirs, la nécessaire distinction entre objectifs et méthodes, ainsi que les relations apparemment antinomiques entre les valeurs du loisir et celles de l'école constituaient le socle indispensable sur lequel tout candidat devait construire sa réflexion.

Dans un contexte conjuguant l'évolution du système d'éducation et l'évolution des pratiques physiques sociales de loisirs, l'interrogation centrale reposait sur le traitement de la notion d'influence. Le langage commun situe l'influence comme une action généralement lente et continue entraînant des modifications. Partant de ce présupposé simple, les tâches auxquelles devait satisfaire le candidat consistaient à mettre en évidence les changements repérés, à préciser les moteurs d'évolution, à en apprécier les effets, l'intensité, la permanence, à dégager les temps de rupture. Un regard comparatif sur d'autres influences exercées au niveau des objectifs et des méthodes de l'ÉPS permettait de restituer de manière plus raisonnée l'impact du développement des loisirs. L'influence en retour de ce qui s'enseigne dans le milieu scolaire sur les pratiques sociales de loisirs offrait des perspectives que les meilleurs candidats ont su exploiter. La faiblesse d'une certaine quantité de copies a tantôt résidé dans l'indifférence relative accordée au concept d'influence tantôt dans l'absence d'approfondissement de cette notion essentielle à l'établissement d'une problématique.

Une difficulté supplémentaire apparaissait dans la prise en compte des niveaux d'influence et dans la nécessité d'en rendre compte de manière distincte. Ainsi, devaient être dissociées les influences traduites dans les textes officiels successivement publiés depuis la fin des années 1950 et les pratiques instaurées au quotidien dans les établissements scolaires, lors du cours d'ÉPS comme dans les diverses actions pédagogiques, institutionnellement constitutives de la discipline (demi-journée de sport, association sportive...). Ce *distingo* entre une ÉPS prescrite dans les textes et une ÉPS mise en œuvre dans les pratiques devait être éclairé, en fonction des périodes, par la réalité des contextes sociaux, culturels et politiques.

La qualité de la problématique résidait dans les articulations faites par le candidat entre le développement des loisirs et les objectifs et méthodes de l'ÉPS. Il s'agissait de faire ressortir les liens étroits qui se sont tantôt noués, tantôt dénoués mais aussi parfois renoués. La seule juxtaposition des évolutions n'a pas été jugée recevable. L'intensité et la nature des influences devaient être questionnées et argumentées à partir d'exemples précis.

Acquérir et mobiliser des connaissances pour construire une démonstration argumentée

Le loisir en France devait être abordé dans une double dimension sociale et temporelle. Dans le respect d'une analyse portant sur l'intégralité de la période de la fin des années 1950 à nos jours, aucune des étapes de l'évolution ne pouvait être ignorée. La définition que Joffre Dumazedier propose en 1962 dans son ouvrage *La civilisation du loisir* est construite en référence aux contraintes du temps de travail. Elle pouvait constituer un excellent point de départ. « *Le loisir est un ensemble d'occupation auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales et sociales* ». Plusieurs dimensions apparaissent, la plus importante établissant le loisir comme un corollaire du temps libéré. La mutation des mentalités se perçoit dans l'accroissement des activités sportives qui représentent un champ privilégié d'expression quant à l'utilisation d'un temps pour soi.

De ce point de vue, il n'était pas envisageable d'exclure le monde des pratiques sportives des pratiques de loisirs. La vision restrictive de certains candidats, le rejet du sport en raison d'une assimilation caricaturale de la pratique sportive aux excès du sport de haut niveau ne pouvait que traduire la méconnaissance historique du phénomène des loisirs et de la réalité du monde du sport.

Les évolutions sociales vont cependant induire une diversification des formes du loisir sportif. Progressivement, la pluralité s'affirme comme une caractéristique qu'il convenait d'exposer et de discuter. Des alternatives s'offrent aux dimensions institutionnelles, fédérales, compétitives. Le paysage des pratiques s'orne de possibilités nouvelles et multiples. Loin de la bipolarité opposant compétition et détente, les motivations qui s'expriment renvoient à une transformation des attentes et des mentalités. La logique centrée sur la satisfaction à maîtriser le geste technique, la volonté de dépassement de soi et le goût de la victoire persiste dans les enseignements, mais apparaît de plus en plus concurrencée par une démarche centrée sur la recherche de plaisir, l'accentuation des émotions et l'évitement des contraintes. Seuls les candidats attentifs aux relations entre l'ÉPS et la culture ont su retranscrire avec nuances et mesure toute la complexité de cette évolution.

L'orientation sportive qui se développe dans la société française durant les années 1960 participe largement à l'avènement de la civilisation des loisirs étudiée par Joffre Dumazedier. Ces changements pouvaient être démontrés à plusieurs niveaux. La politique nationale en faveur des équipements sportifs, la croissance du nombre des licenciés, le taux de féminisation, la diversification et la réorientation des pratiques, la constitution d'un secteur économique spécifique font figure d'exemples pour lesquels, par exemple, les travaux de Jacques DeFrance et Jean-Paul Clément pouvaient servir de référence. À cet ensemble, devaient être associés dans un contexte de croissance, les effets de la réduction du temps de travail, l'apparition de la quatrième semaine de congés payés ainsi que la diminution de la pénibilité du travail telle que révélée par l'accroissement du secteur tertiaire. Ces éléments établis, le candidat devait ensuite examiner les conséquences du développement des loisirs sportifs sur les objectifs et les méthodes de l'éducation physique et sportive.

La connaissance des textes, depuis les instructions officielles de 1959 jusqu'aux textes des programmes actuels, s'avérait indispensable pour proposer une argumentation de qualité. C'est dans ce corpus que devaient être puisées les références renvoyant aux méthodes en tant qu'ensemble de moyens et de démarches permettant d'atteindre le résultat fixé par la hiérarchie institutionnelle. Ce niveau formel d'une éducation physique prescrite ne pouvait ignorer la réalité

des mises en œuvre. Ainsi, les travaux de l'historien Pierre Arnaud constituaient-ils un des outils d'analyse utilisables pour examiner la nature et l'évolution des pratiques professionnelles. Un regard longitudinal sur les différentes modalités d'enseignement et sur les propositions pédagogiques effectuées permettait de repérer avec une meilleure précision les caractéristiques des méthodes successivement en vigueur.

La mise en place de l'initiation et de la compétition sportive dans le cadre de l'association sportive puis de l'ÉPS résulte des circulaires de 1961 et 1962. Le mouvement est accentué par les instructions officielles de 1967 dont l'objet est de développer le goût de la pratique et la diffusion d'une culture sportive pour le plus grand nombre. Des similitudes entre l'éducation physique et les associations sportives fédérales pouvaient être mises en évidence tant dans les démarches d'enseignement –pédagogie du modèle- que dans les structures d'organisation et de fonctionnement –expériences de Corbeil-Essonnes, République des Sports de Calais-. Dans le texte de 1962, la mission du sport scolaire passe de manière privilégiée par la spécialisation et la compétition sportive. Cet accès renforcé à la culture sportive pouvait être ici considéré au regard du phénomène social grandissant du loisir sportif.

Le phénomène des pratiques touristiques de plein-air est encore marginal dans les années 1960. Mais, l'accroissement des migrations saisonnières des Français, la multiplication des bases de loisirs ainsi que la mise en place de formations de cadres spécialisés accentue le mouvement. Une forte ouverture apparaît dans les instructions officielles de 1967 qui posent de manière définitive les relations entre l'éducation physique et le domaine de la culture. La forme est encore traditionnelle et l'influence reste réservée. On peut cependant noter l'apparition de la référence à la maîtrise du milieu. La classification des activités physiques et sportives évoque l'utilisation de pratiques de plein-air. Au quotidien cependant, athlétisme, gymnastique et sports collectifs constituent l'essentiel d'enseignements où domine l'apprentissage du geste technique.

Olivier Hoibian a bien montré que le développement de l'eutonie, de l'expression corporelle et des pratiques de plein-air s'organisait sur le mode de la substitution au modèle compétitif. Cette nouvelle forme de loisir, cependant, se voit rapidement associée à l'émergence d'un autre registre de valeurs, celui d'une jeunesse en rupture de lien hiérarchique et en quête d'un équilibre individuel. Ce temps marqué par les événements de mai 1968 constitue une deuxième étape dans le développement des loisirs. En EPS, l'élan du loisir contre-culture en réaction aux sports compétitifs s'est répercuté dans les propositions d'une éducation physique alternative fondée sur la critique de l'orientation sportive et le souci de renforcer la légitimité scolaire. De cette manière, le phénomène des loisirs a contribué à accentuer la diversification des objectifs et des méthodes de l'ÉPS et la prise de distance de la discipline vis-à-vis des pratiques sportives. L'intitulé même d'un secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs dirigé par Joseph Comiti signale une inflexion institutionnelle que concrétisent la publication des circulaires du 9 septembre 1971 et du 1^{er} juillet 1972 invitant les enseignants à s'ouvrir aux pratiques sociales. Ainsi, la création de centre d'animation sportive offre-t-elle la possibilité de pratiquer sur des structures mixtes du canoë-kayak, de la voile ou de l'équitation. Non pas défavorables à ces contenus mais à la politique mise en œuvre, un certain nombre d'enseignants s'avèrent rétifs et proposent de nouvelles méthodes dans le dessein d'affirmer une distinction franche entre le champ de l'ÉPS et celui du sport fédéral. En particulier, le traitement didactique des disciplines se présente alors comme un moyen au service d'une politique de distanciation. Ce contexte de crise n'est pas favorable à l'intégration des pratiques de plein air.

Durant les années 1980, le loisir contre-culture perd progressivement sa logique contestataire pour s'imprégner d'une logique marchande. Alain Loret et Olivier Hoibian ont étudié les modalités d'évolution des sports de plein-air, d'aventure et de rue qui deviennent autant

des sports dits « funs » que la marque distinctive d'une nouvelle génération. Un autre style de vie sportif, à la fois libre et dynamique et une mode de la forme et du jeunisme s'imposent alors comme de nouveaux standards. Dans la civilisation du loisir, la commercialisation bat son plein. Jacques Defrance a mis en évidence la dépolitisation et le déclin de la contre-culture des loisirs. Les pratiques sportives institutionnalisées trouvent ainsi une nouvelle impulsion. Les pratiques hors institution se radicalisent suite à l'émergence des sports dits extrêmes ou s'industrialisent par le développement des pratiques d'entretien corporel. Une troisième période, à partir du milieu des années 1980, voit donc apparaître une sorte de consécration de la reconnaissance et de la démocratisation des loisirs sportifs selon des formes de pratique diverses. L'évolution est liée à l'attribution d'une cinquième semaine de congés payés en 1981. Elle est accentuée par la loi du 13 juin 1998 et l'adoption des 35 heures. À la phase d'accroissement du temps libre correspond celle de l'augmentation de l'offre qui confronte les individus à une multiplicité de pratiques institutionnalisées et, *a fortiori*, de pratiques dites libres.

La prise de conscience de l'existence d'un sujet en auto-formation dans ce domaine particulier des activités physiques s'opère. L'importance économique, sociale et culturelle des loisirs pèse sur les mises en œuvre éducatives où se perçoit la prise compte de l'évolution des valeurs du monde des pratiques de loisirs. Or, ancrées dans la culture et la société, les missions de l'ÉPS visent la transmission d'un ensemble non exclusif de cultures sportives. L'école qui prépare au temps du travail ne s'interdit pas de préparer au temps du loisir pour former un citoyen cultivé, lucide et autonome. Les effets de l'influence du développement des loisirs apparaissent de manière lente mais progressive. Ils devaient être distingués du processus d'orthodoxie scolaire décrit par Pierre Arnaud. Le contraste des valeurs du sérieux du travail à l'école et du plaisir des loisirs n'est pas étranger à l'ensemble des réticences. Les multiples actions pédagogiques et autres projets éducatifs constituent la principale voie d'intégration de nouvelles pratiques comme le ski, le surf, la voile, le VTT... En cela, l'influence reste modérée et seules les activités pouvant être adaptées aux normes de l'école ont droit de cité.

L'influence des loisirs pouvait donc être mise en évidence sur la longue durée à condition de bien repérer les formes exercées, les champs concernés, la variété des intensités et des modalités d'intégration.

Fautes à éviter et conseils de préparation

Il est attendu des candidats qu'ils identifient et dégagent les données historiques, philosophiques, sociologiques et institutionnelles qui accompagnent l'évolution de l'enseignement de l'éducation physique en France et qu'ils examinent les dynamiques et les conflits qui ont pu être générés. Ce rappel met en évidence l'importance des regards croisés dans des champs dont il convient d'apprécier le poids des influences dans les lenteurs, les résistances ou les accélérations de l'histoire. Le sens donné aux activités du corps ne peut ignorer les valeurs et les symboles, les modalités d'ancrage et de diffusion des représentations collectives. L'évolution de l'éducation physique et les liens particuliers et variables entretenus entre l'école et le monde des activités physiques de loisir s'inscrivaient dans le cadre plus large de la culture et de la société française. La démarche attendue n'était donc pas dans la linéarité du discours, ni dans la juxtaposition des connaissances mais dans la mobilisation d'arguments sélectionnés et organisés par une réflexion élargie à l'ensemble des déterminants du système d'éducation. Connaissances multiples, qualités de synthèse, pertinence des choix et clarté des propositions

sont les axes prioritaires qui doivent guider le candidat dans sa préparation afin de lui permettre d'affronter les difficultés de l'épreuve.

Un recentrage sur la qualité de la forme semble indispensable. Le jury se plaint du laxisme méthodologique constaté dans beaucoup trop de copies. Certains candidats transforment l'épreuve en exercice pratique de commentaire dirigé, le plus souvent mal mené, dans lequel on "interroge le sujet", on "analyse les termes du sujet". Ni les allusions directes, ni l'examen mécanique des mots-clés ne peuvent se substituer à une introduction rédigée selon les règles d'usage. Ces pratiques constituent une faute méthodologique au même titre que le dialogue implicite (ou non) avec le correcteur dans lequel certains se lancent sans hésitation. Calligraphie et présentation négligées, orthographe et syntaxe défailtantes, soulignements, citations erronées ou trop souvent même inventées sont quelques-uns des défauts également inacceptables dénoncés par les correcteurs. Les remarques personnelles, les plaisanteries et autres avis sensationnels n'ont pas lieu d'être dans une copie de concours. L'épreuve est une épreuve écrite et il serait souhaitable que tous les candidats prennent conscience que la capacité à exposer par écrit est un des critères importants de l'appréciation de leur production. Par conséquent, un soin particulier doit être apporté au style et à l'orthographe, à l'organisation d'une démonstration pertinente et argumentée. Une bonne préparation au concours passe aussi par une maîtrise de l'art de la dissertation.

Les rapports de jury font depuis de nombreuses années des rappels méthodologiques qui lorsqu'ils sont suivis apparaissent comme une aide précieuse pour les candidats. Bien qu'ils ne soient pas repris ici, l'importance de ces conseils est réaffirmée. Ils représentent pour certains postulants, auxquels le jury suggère la lecture des rapports antérieurs, une base indispensable qu'ils doivent s'efforcer de maîtriser pour mobiliser au mieux l'ensemble de leurs connaissances. Le jury a souhaité inclure dans le rapport de la session 2005 de larges extraits d'une copie jugée satisfaisante. Cette illustration, incomplète pour des raisons de place, ne se pose pas en modèle mais en exemple de développement argumenté et référencé.

Après avoir mis en évidence la capacité de remise en question et l'adaptabilité aux changements sociaux de l'éducation physique et sportive dans la seconde moitié du XX^e siècle, le candidat précise les principaux temps de l'évolution des modes de vie dans le rapport du temps de travail au temps libre. S'appuyant sur les travaux de Joffre Dumazedier, il introduit ensuite l'évolution des pratiques de loisir, leur multiplicité et leur complexité, la spécificité des valeurs qui leur sont associées.

Il poursuit par une analyse des trajectoires de l'éducation physique et sportive en distinguant tout particulièrement les objectifs et les méthodes de l'ÉPS. Il pose ensuite la question de l'influence, de la nature des effets, de leur intensité et de leur permanence, des différents niveaux auxquels elle se situe. Ainsi, la problématique est-elle posée en termes de décalage, de mise à distance et de rapprochement sur le double plan d'un « curriculum formel » et d'un « curriculum réel ». La fin de l'introduction dégage les analyseurs et pose les bornes temporelles d'un découpage chronologique en trois parties.

« La société française du début des années 1960 entre dans une ère de prospérité économique favorable à l'apparition de conditions de vie confortables et à l'avènement du phénomène des loisirs. En effet, dès les années 1950, quelques éléments, comme la naissance du tiercé en 1954, permettent d'en percevoir les prémices. Les années 1960 vont consacrer le phénomène notamment au travers de la pratique physique. Les instructions officielles tentent de s'en faire l'écho mais nous verrons que les pratiques sont difficilement prises en compte dans la réalité. »

Selon Yves Travaillot dans L'histoire de l'ÉPS, genèse d'une discipline scolaire, les pratiquants sportifs licenciés voient leur nombre doubler entre 1960 et 1970 passant de 2,5 à 5 millions. Le système sportif se structure progressivement avec la mise en place des brevets d'état en 1963 et des directions techniques nationales, régionales et locales comme le montre Saint-Martin dans «L'emploi sportif à travers son histoire» (EPS Sport et Loisir, AFRAPS, 2000). Le phénomène sportif prend de l'ampleur mais si les sports olympiques traditionnels restent les plus pratiqués Yves Travaillot mentionne une « baisse relative » entendant par cela que ces fédérations évoluent moins que d'autres. C'est le début d'une « diversification du champ sportif ». L'apparition de nouvelles pratiques notamment des pratiques de pleine nature avec le développement de ce que Hoibian nomme « un esprit plein-air » remet en cause progressivement en question l'organisation et les pratiques traditionnelles. Ces activités où prime la recherche d'aventure sont essentiellement masculines. Yves Travaillot note l'opposition des pratiques d'entretien en relation avec une nouvelle vision du corps, une recherche éperdue de la jeunesse, de la forme, regroupant principalement les femmes de la FFEPGV qui voit ses effectifs augmenter considérablement. Suite à la crise sociale, Jacques Defrance dans « Les sports traditionnels après la fin de la tradition sportive » (EPS Sport et Loisir, AFRAPS) évoque une certaine radicalisation, polarisation des pratiques permettant notamment de se démarquer du sport traditionnel. Si le loisir physique est essentiellement sportif et traditionnel (athlétisme, football, natation) au début des années 1960, il évolue vers plus de diversité avec l'essor de nouvelles pratiques et de nouvelles modalités de pratiques. Mais le loisir sportif ne se réduit pas à la pratique sportive, la diffusion par l'intermédiaire de la télévision des spectacles sportifs constitue également un élément majeur dans une « société du spectacle » analysée par Guy Debord en 1967. Comment l'ÉPS prend-elle la mesure de ces évolutions ? »

Le candidat poursuit en mettant en évidence la prise en compte des nouvelles pratiques par des courants qu'il qualifie de « contestataires cherchant à s'opposer à l'exclusivité du sport ».

« Les textes officiels de 1967 légitiment l'utilisation des APS en ÉPS. Dans la programmation proposée, on retrouve notamment les sports de plein air, les activités comme la danse ou la gymnastique rythmique. Si l'on pouvait y percevoir une certaine influence du développement des loisirs, il conviendrait de souligner que le plein air s'apparente davantage aux pratiques de la demi-journée de plein-air transformée en demi-journée de sport, que les pratiques d'expression sont réservées exclusivement aux filles. Si les textes ne tiennent pas ou peu compte de l'évolution des loisirs dans les contenus qu'ils proposent, en revanche, l'apparition d'un nouvel objectif « culturel » semble prendre en considération le développement du sport comme loisir. En cherchant à former des sportifs et des dirigeants et en se voulant l'écho des pratiques sociales, les instructions officielles de 1967 apparaissent influencées au niveau des objectifs par le phénomène grandissant des loisirs.

Pour ce qui est des pratiques de terrain, même si Pierre Arnaud dans son analyse des articles de la revue EPS constate un équilibre entre les différents titres de la programmation de 1967, nous pouvons penser que les pratiques majoritairement enseignées, au regard de l'étude de J. Marsenach, demeurent des sports traditionnels. En effet, les enseignants enseignent ce à quoi ils ont été formés. Même si une option APPN fait son apparition au CAPEPS en 1970, et que la formation professionnelle continue est instaurée en 1971, l'essentiel des enseignants a été formé à l'ENSEP ou dans les UEREPS de manière traditionnelle aux sports traditionnels.

Après une courte synthèse et un temps de liaison, le candidat débute sa deuxième partie par un regard rapide sur la société française après 1968. Il montre la massification ainsi que la complexification des pratiques dans le champ sportif. L'émergence des valeurs de l'individualisme, le rejet des contraintes et de l'autorité, la recherche des sensations liées au

plaisir et à l'impression de liberté ouvrent le « nouvel âge du sport » en alliant des modalités de pratiques originales aux innovations technologiques. Le candidat poursuit :

« Les instructions de 1985 pour les collèges insistent dès l'introduction sur le fait qu'il existe dans la société des formes diversifiées de pratique : loisir, détente, entretien. Cela montre l'influence de l'essor des pratiques sportives de loisir dans la conception du rôle de l'ÉPS. De plus, le texte classe les APS en 7 familles introduisant notamment une famille d'activités physiques d'expression. Ces différents éléments, tout comme la modification de l'examen du baccalauréat permettant de choisir une APS autre que la gymnastique, l'athlétisme ou la natation, traduisent bien la volonté de diversification et la prise en considération des nouvelles activités sportives. Toutefois, cette prise en considération est ségrégative n'accordant que peu de place aux activités physiques d'entretien par rapport aux APPN.

Les pratiques, là encore laissent apparaître un décalage flagrant avec la réalité. Alors que les différentes familles d'APS devraient être théoriquement dispensées à part égales, nous pouvons constater en nous appuyant sur les travaux de D. Bertrand et O. Bessy que ce n'est pas le cas. En effet, ces recherches montrent que le triptyque gymnastique, athlétisme natation occupe à lui seul près de 85 % des activités proposées. Cela peut s'expliquer par les difficultés de mise en œuvre de certaines activités de pleine nature (escalade, canoë...) mais également par une certaine méfiance des enseignants à l'égard de pratiques véhiculant des valeurs parfois en contradiction avec le cadre scolaire (aspect consumériste des pratiques d'entretien...)

Nous avons vu dans cette deuxième partie que les instructions officielles pouvaient, en proposant une diversification des activités prendre en compte l'évolution des pratiques de loisir se caractérisant pas une profonde modification de l'espace des sports. Toutefois, cette prise en compte peut-être perçue comme ségrégative et ne se retrouve pas dans les pratiques enseignantes qui restent centrées sur les sports de base. »

La dernière partie traite de la période de 1990 à nos jours. L'évolution des loisirs est tout d'abord examinée sur la base des travaux de Christian Pociello et d'Alain Loret. Un lien est ensuite établi avec les programmes d'ÉPS de 1996 et plus particulièrement l'importance que revêtent actuellement les objectifs de gestion de la vie adulte et d'entretien de soi. L'évolution des supports d'enseignement et le traitement didactique des activités de pleine nature sont alors discutés du point de vue des exigences de la norme scolaire et des valeurs véhiculées par les pratiques et par l'école. Suit une conclusion.

« Nous avons voulu mettre en évidence les différentes influences que le développement des loisirs, notamment des loisirs sportifs, a pu avoir sur les différents niveaux de l'ÉPS. Les instructions officielles tentent aussi dans une certaine mesure de s'adapter à l'évolution des loisirs avec toutefois un décalage temporel inévitable et une adaptation ségrégative. La diversification et la complexification des pratiques sportives de loisir mais aussi l'essor des loisirs en général se traduit par une évolution des objectifs de la discipline : orientation culturelle de 1967 et utilitaire en 1996 ; ou par de nouveaux contenus : nouveaux groupements en 1985, en 1998, ou encore en 2000. Les pratiques enseignantes apparaissent quant à elles nettement moins influençables par l'évolution des loisirs, les contenus proposés aux élèves n'évoluent que lentement. Nous avons envisagé différentes hypothèses explicatives à cette inertie. En nous appuyant sur l'article de J. Marsenach, « La dynamique évolutive des pratiques enseignantes », nous pouvons qualifier l'évolution des pratiques de « lente germination », le changement devant s'envisager non pas à l'échelle de quelques années mais plutôt d'une génération. Un autre facteur serait la difficulté de mettre en place ces nouvelles pratiques demandant parfois de l'espace, du matériel et du temps. Enfin, la représentation sociale des pratiques de loisirs, les valeurs auxquelles elles sont associées ont indéniablement constitué un

obstacle à leur introduction. »

Le candidat consacre la dernière partie de sa conclusion aux perspectives ouvertes par les textes régissant aujourd'hui l'enseignement de l'éducation physique et sportive, plus particulièrement au regard du groupement des activités physiques d'entretien et des finalités liées à la santé, au bien-être et à la gestion de la vie physique adulte.

Le jury tient à rappeler que les extraits présentés ci-dessus n'ont aucunement valeur de corrigé. Ils ont été retenus pour illustrer une possibilité parmi d'autres de construction d'une démonstration argumentée élaborée en réponse à la question du sujet.

Bibliographie

Attali Michael et Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Paris, Armand Colin, 2004.

Clément Jean-Paul, « Les mutations de la société française et l'évolution du sport de 1945 à nos jours », dans Arnaud Pierre and coll., *Education physique et sport en France, 1920-1980*, AFRAPS, p. 147-182.

Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1962.

Irlinger Pierre, Louveau Catherine et Métoudi Michèle, *Les pratiques sportives des Français*, Paris : INSEP, 1987.

Loret Alain, *Génération glisse*, Paris, Autrement, Série Mutations, n°155-156, 1995.

Mignon Patrick et Truchot, Guy (coordonné par), *Les pratiques sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'éducation physique*, Paris, 2002.

Pociello Christian, *Les cultures sportives*, Paris, PUF, 1995.

Rauch André, *Les usages du temps libre dans la culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002.

Sue Roger, *Le loisir*, Paris, PUF, 1992.

Terret Thierry (dirigé par), *Education Physique, Sport et loisir, 1970-2000*, AFRAPS, 2000.

Travaillot Yves, *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*, Paris, PUF, 1998.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET : RISQUES ET SECURITE EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

Traitement du sujet

Il semblait difficile de faire un hors-sujet cette année. Certains candidats ont cependant réussi à faire des copies passe-partout sur l'apprentissage, qui évidemment n'avaient que peu de chances d'intéresser les correcteurs.

Le pluriel de « risques » était évidemment à prendre en compte, mais pouvait aussi constituer un piège. Beaucoup de candidats se sont échinés à égrener différentes catégories de risques, corporel évidemment, mais aussi psychologique, social, pour l'enseignant, pour l'élève, pour l'institution, les risques stratégiques, décisionnels, etc.... Le danger était évidemment de diluer la notion de risque et de ne faire qu'effleurer les véritables problèmes.

Certains candidats se sont sentis obligés également d'inventer des classifications, en exploitant des modèles un peu latéraux : risque moteur, affectif, cognitif, risque individuel, risque collectif... Une telle entreprise ne s'improvise pas, et rares sont ceux qui ont pu convaincre en s'engageant sur de telles voies.

Deux catégories essentielles de risques semblaient pouvoir être dégagées :

- le risque corporel, renvoyant aux probabilités d'atteinte de l'intégrité physique (blessures, décès).
- le risque psychologique, désignant des atteintes potentielles du soi (remise en cause du sentiment de compétence, de l'estime de soi).

Le risque corporel

Ce premier risque était absolument incontournable, et rares sont les candidats qui ne l'on pas évoqué. L'actualité institutionnelle (voir la circulaire de 2004 sur la sécurité) incitait évidemment à traiter en priorité cet aspect. Beaucoup de candidats se sont cantonnés à ce type de risque, traitant le pluriel du sujet au travers des multiples concepts (risque objectif, subjectif, préférentiel, relatif) qui permettaient d'argumenter à ce propos. Cette stratégie a généralement donné une belle cohérence au devoir et s'est avérée gagnante. De nombreux candidats ont également exploité avec bonheur la piste du risque psychologique, notamment à partir du concept d'estime de soi.

Un certain nombre de concepts devaient être maîtrisés pour traiter ce sujet. En premier lieu le concept de *risque objectif*, renvoyant aux conséquences probables d'un accident (diverses acceptions du concept sont cependant disponibles dans la littérature, voir à ce sujet Hans, 1984 ; Delignières, 1991). Les concepts de *sécurité active* (comportements de sécurité permettant de réduire le risque objectif) et de *sécurité passive* (dispositifs matériels permettant de réduire le risque objectif), notamment développés par Vedel (1990), permettaient à ce niveau une analyse plus approfondie, dépassant le constat d'une dangerosité de fait.

Le concept de *risque perçu* ou *risque subjectif* a été souvent évoqué, souvent de manière erronée. Beaucoup de candidats semblent penser que le risque subjectif, c'est ce qui reste quand on a supprimé tout risque objectif. Le risque subjectif renvoie à la perception de

la dangerosité de la situation (Delignières, 1993). Le risque perçu est une représentation construite sur la base de la perception de la difficulté de la tâche et du sentiment de compétence. L'expertise permet une perception plus précise du risque. Le risque perçu est source d'activation, d'émotion et de plaisir/déplaisir (Berlyne, 1960).

Le risque préférentiel a quelquefois été évoqué, mais rarement exploité, faute d'une compréhension précise du concept. Rappelons que le risque préférentiel renvoie au niveau de risque perçu que le sujet accepte ou recherche dans une situation donnée. Le risque préférentiel est lié à une analyse des coûts et bénéfices de la réussite et de l'échec (Wilde, 1988). Il semble également lié à des variables de personnalité : recherche de sensation (Zuckerman, 1983), extraversion (Eysenck, 1967). Dans ce cadre, la prise de risque est définie comme un comportement de but adopté par le sujet dans une situation donnée. La prise de risque est caractérisée par le choix d'un but et de conditions de réalisation. Selon Wilde (1988) la prise de risque vise à installer un niveau de risque perçu conforme au niveau préférentiel de risque. La prise de risque est aussi une mise à l'épreuve de soi et de son identité (Le Breton, 1991). Rappelons également que Wilde met au principe de toute éducation à la sécurité routière une modification du niveau de risque préférentiel.

L'éducation à la sécurité peut être définie comme la construction d'une capacité à s'engager dans les activités sans inhibition et en toute lucidité, en préservant sa sécurité et celle des autres. Si l'on tente de synthétiser tout ce qui a été récemment écrit sur le sujet, on peut dire que l'éducation à la sécurité repose sur la construction de compétences dans des activités « à risque », intégrant des habiletés spécifiques, des comportements de sécurité, des connaissances de soi, la capacité à gérer le stress (Delignières, 1993 ; Eisenbeis et Touchard, 1995).

Il a semblé au jury que les candidats ne pouvaient pas éviter de traiter d'un paradoxe fondamental : L'enseignant ne peut se permettre de faire courir à ses élèves le moindre danger. Mais parallèlement, une éducation à la sécurité ne peut faire l'économie d'une certaine prise de risque. L'enseignant doit donc gérer une contrainte contradictoire, dans la gestion d'un *risque relatif*, maîtrisé au travers des dispositifs de sécurité passive, mais aussi des compétences progressivement construites par les élèves dans les activités. Ce paradoxe est au moins évoqué par de nombreux candidats, et sa prise en compte a semblé constituer un critère pertinent de classement des copies

Ces concepts ont été principalement forgés pour rendre compte de la prise de risque corporel, même si leur exploitation dans le domaine d'un risque psychologique était tout à fait envisageable.

Le risque psychologique

Au niveau du risque psychologique, il convenait évidemment de maîtriser les notions d'estime de soi, de sentiment de compétence. La théorie de buts motivationnels, suggérant une mise à l'épreuve du sentiment de compétence dans les comportements d'accomplissement, pouvait se révéler particulièrement heuristique. Une idée exploitée avec bonheur dans quelques copies a été que, lorsque les élèves anticipent un échec, un rejet ou un quelconque autre événement susceptible de diminuer l'estime de soi (risque subjectif), ils entreprennent souvent des actions préventives pour en réduire l'impact. Ils utilisent notamment à cette fin des stratégies motivationnelles d'auto-handicap qui leur permettent de minimiser les risques affectifs potentiels de la situation menaçante (Famose, 2001). Une parmi elle consiste à éviter activement les situations dans lesquelles l'estime peut être détériorée (absentéisme en EPS). Mais l'absence en cours est loin d'être toujours possible. Les élèves doivent alors se préparer à se confronter au risque psychologique. La stratégie

motivationnelle préventive de protection de l'estime de soi, la plus paradoxale, consiste à se créer soi-même des obstacles réels à sa propre performance. De tels obstacles permettent de se procurer une excuse objective, parfaitement plausible, qui protège leur estime de soi en cas d'échec. Certes, du fait de l'auto-handicap, la probabilité de succès est réduite, mais il permet aux élèves d'attribuer de manière justifiée l'échec, s'il survient, aux circonstances non favorables, plutôt qu'à leur propre manque d'habileté. Ils isolent leur estime de soi de l'échec. En revanche, s'ils réussissent malgré l'auto-handicap, ils peuvent se sentir parfaitement valorisé.

Erreurs à éviter

Trop souvent, les connaissances théoriques sont plaquées sans réellement être exploitées pour l'analyse. Qu'on ne s'y méprenne pas : le fait d'évoquer le terme « risque préférentiel » en accolant Wilde entre parenthèses et sans approfondir davantage ne fait que mettre l'accent sur la superficialité de la culture scientifique du candidat. Le jury n'est pas dupe, et mieux vaut s'abstenir.

Les connaissances institutionnelles ne doivent également pas être négligées. C'est également une attente forte du jury. Par rapport au sujet de cette année, comment ignorer les textes de 1994 et de 2004 ? Et au-delà de la lettre, c'est de l'esprit du texte qu'il faut parler : la circulaire de 2004, justement, ouvre la porte à une prise en compte de ce paradoxe de l'éducation à la sécurité, prise en compte qui n'était pas si évidente dans les textes précédents.

Facteurs de réussite

On ne saurait trop insister sur la nécessité de développer des exemples de terrain. Ceci correspond à une attente du jury, qu'il serait suicidaire de ne pas chercher à satisfaire. Il est certain que l'articulation entre connaissances scientifiques et mises en œuvre est chose délicate : le piège du déductivisme (on déduit une situation d'une connaissance scientifique) est notamment à éviter soigneusement. Le plus efficace est sans doute d'utiliser les connaissances scientifiques pour analyser les mises en œuvres, et légitimer des hypothèses d'évolution. C'est une sorte de dialogue entre mises en œuvre et connaissances théoriques qu'il convient de chercher à instaurer. C'est difficile et cela ne s'improvise pas. Nous convions les candidats à privilégier cet aspect dans leur préparation.

A cet égard, le jury a été surpris de la pauvreté des exemples proposés par les candidats. Alors qu'il s'agissait de montrer comment une didactique de la sécurité pouvait être mise en place, rares sont ceux qui ont pu décrire, dans telle ou telle activité, des comportements de sécurité active (parade, assurage, réchappes, etc.....), et les processus pouvant mener à leur appropriation par l'élève.

Le bandeau de correction

0 - 2 : Copies hors-sujet. Un seul point traité

2.5 – 6 : Copies centrées sur la préservation de l'intégrité physique. Construction de la sécurité, sur un mode préventif (échauffement). Le paradoxe n'est pas évoqué. Le candidat se contente d'une revue de question concernant la nécessaire maîtrise du risque objectif, ou l'analyse des comportements de prise de risque. L'idée d'une éducation à la sécurité n'est souvent pas évoquée, et risque et sécurité sont envisagés de manière séparée.

6.5 – 9 : Le paradoxe est simplement évoqué. Les comportements sont décrits sans analyse. Evocation centrée sur la tâche. Approche anecdotique. Approche prescriptive. Pas de mise en relation avec les connaissances scientifiques

9.5 – 14 : Le paradoxe est analysé. Exploitation de connaissances psychologiques ou sociologiques sur la prise de risque, dans une visée explicative. Analyse de l'activité de l'élève en situation dangereuse, des possibilités d'intervention de l'enseignant, et des contenus proposés.

14.5 – 20 : Le paradoxe est analysé en profondeur, avec des illustrations de qualité. Le candidat est capable de développer une vision globale de la problématique.

Généralités sur la forme

D'une manière générale, l'ensemble des copies respecte les normes de la dissertation. On peut à ce niveau saluer les efforts des formateurs, qui ont su donner aux candidats de solides méthodes d'analyse du sujet et de rédaction.

On ne peut cependant dans ce rapport que répéter ce que le jury attend d'une copie de CAPEPS.

- Une introduction dans laquelle le sujet est analysé, contextualisé, puis problématisé. A cet égard, une référence claire aux enjeux actuels de la discipline et du système scolaire est essentielle. On ne peut traiter un sujet de manière intemporelle, en faisant fi des évolutions actuelles de l'EPS. L'introduction doit clairement annoncer un plan, détaillant les grands points de la démonstration du candidat. On ne saurait, pour cette partie essentielle du devoir, se contenter d'un paragraphe d'une quinzaine de lignes. Une analyse détaillée du sujet, une problématisation convaincante demande un certain approfondissement, et de ce fait on ne doit pas hésiter, sans bien sûr donner dans l'excès, à donner du corps à son introduction.
- Un développement, organisé autour de parties clairement identifiées, chacune traitant d'une facette de la problématique du devoir. Il est élégant à ce niveau que les parties s'enchaînent, chacune s'appuyant sur les précédentes pour construire une démonstration. On ne saurait trop conseiller à ce niveau aux candidats de prendre le temps de construire leur plan avant de se lancer dans l'écriture. Il y a toujours plusieurs manières de présenter une argumentation, et il est logique d'hésiter avant de choisir la meilleure.
- Enfin une conclusion, qui permet de synthétiser l'ensemble de l'argumentation précédente, mais aussi qui doit laisser place à une ouverture, vers des aspects non traités dans la problématique, vers des extensions possibles du raisonnement. Cette conclusion ne doit pas être négligée, et l'on a souvent l'impression à la lecture des copies que les conclusions ont été rédigées dans le stress de la fin d'épreuve.

Références :

Hans, D. (1984). La prise de risque. Définition et problèmes posés par l'utilisation de ce concept. *STAPS*, 9, 19-29.

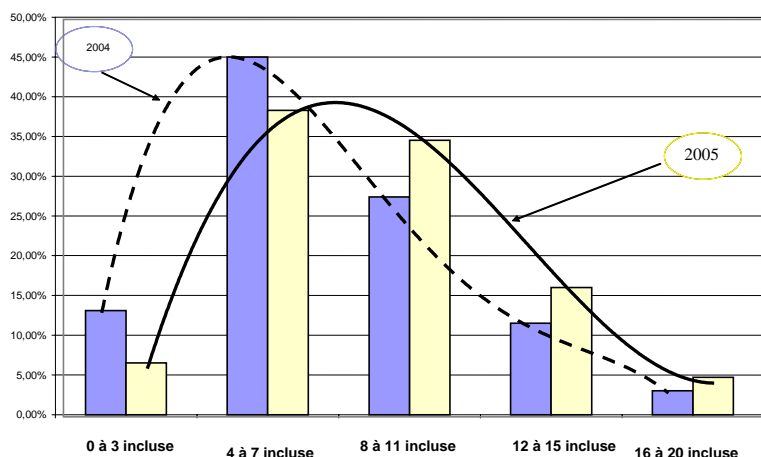
Delignières, D. (1991). Risque perçu et apprentissage moteur. In J.P. Famose, P. Fleurance & Y. Touchard, *Apprentissage moteur: rôle des représentations* (pp. 157-171). Paris: EPS.

Delignières, D. (1993). Risque préférentiel, risque perçu et prise de risque. In J.P. Famose (Ed.), *Cognition et performance* (pp. 79-102). Paris: Publications INSEP.

- Vedel, F. (1990). Escalade: traitement didactique de la sécurité. *Revue EPS*, 221, 73-76.
- Berlyne, D.E. (1960). Conflict, arousal and curiosity. New York: McGraw Hill.
- Wilde, G.J.S. (1988). Risk homeostasis theory and traffic accidents: propositions, deductions and discussion of dissension in recent reactions. *Ergonomics*, 31, 441-468.
- Zuckerman, M. (1983). Sensation seeking and sports. *Personality and Individual Differences*, 4, 285-293.
- Eysenck, M.W. (1967). *The biological Basis of Personality*. Springfield: Thomas.
- Le Breton, D. (1991). *Passions du risque*. Paris: Métailié.
- Eisenbeis, J. & Touchard, Y. (1995). *L'éducation à la sécurité*. Paris: Edition Revue EPS.
- Famose, J-P (2001) La motivation en éducation physique et en sport. Paris : Armand Colin

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

L'ETUDE DES RESULTATS



Ces courbes témoignent de l'évolution de la notation entre les sessions 2004 et 2005. La moyenne de l'épreuve augmente sensiblement de 7,53 à 8,65. Deux raisons peuvent être avancées. L'une tient au travail effectué en jury, l'autre à une meilleure préparation des candidats admissibles.

La fonction d'un jury de concours consiste, avant tout, à classer les candidats. En conséquence, celui de l'épreuve a recherché, lors des travaux préparatoires, un usage équilibré de toute l'échelle de notation en relation avec des critères et indicateurs qualifiant les prestations.

Les candidats se sont succédé pendant dix huit jours, répartis en six sessions. Le suivi de la notation au jour le jour, série par série, ne montre pas d'effet lié à l'ordre de convocation ; elle est restée équilibrée sur l'ensemble du concours.

UN CONSTAT

Comme lors des sessions précédentes, le jury a constaté la différence de point de vue entre ses attentes et celles de nombreux candidats. Ces derniers visent à réduire au maximum les incertitudes relatives à l'épreuve, rapportées à la composition de leur dossier. Forts des recommandations successives contenues dans les rapports antérieurs, leur stratégie consiste à présenter des éléments pouvant conduire la doublette d'interrogateurs à retenir, dans leur question initiale, une activité physique, sportive et artistique préalablement élue et plus particulièrement travaillée.

Le jury, quant à lui, cherche, non pas à valider un bachotage, mais à investiguer un champ plus large de préparation correspondant à l'éventail des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), utilisées comme support de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré. Il est vrai que, faute d'une évolution significative du concours, les précédents rapports ont cherché à compenser les effets de cette stratégie de préparation, tout en apportant des précisions utiles aux formateurs et aux candidats. Ce même souci préside à la présente rédaction.

L'ÉPREUVE

Les textes organisant l'épreuve et précisant les champs d'interrogation doivent principalement orienter le travail des formateurs et des candidats d'autant qu'ils sont la référence essentielle lors des journées préparatoires du jury. Ils sont rappelés ci-dessous.

Arrêté du 22 septembre 1989

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury formule la ou les questions pour l'exposé du candidat à partir des documents figurant au dossier.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- *Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;*
- *Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;*
- *Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et, plus particulièrement, de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;*
- *Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;*
- *Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.*

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum; entretien : quarante minutes maximum).

Coefficient 4.

Note du 15 octobre 1993 modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996

Cette épreuve a pour but de s'assurer que le candidat connaît les données relatives à l'organisation et à la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS, dans les établissements scolaires du second degré. En effet, les connaissances et les savoirs en éducation physique et sportive portent essentiellement sur l'Homme et plus particulièrement sur l'enfant et l'adolescent ainsi que sur leur motricité. C'est pourquoi le corpus de connaissances exigibles au CAPEPS et la détermination, finalement, des contenus d'enseignement, ne peuvent être dissociés entièrement de l'élève et de son environnement.

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de connaissances portant à la fois sur les finalités de la discipline, les programmes, les contenus d'enseignement, les acquisitions attendues des élèves.

Les questions déterminant le thème de l'exposé comme celles intervenant au cours de l'entretien porteront sur la mise en relation des différents éléments à prendre en compte pour effectuer des choix et élaborer un enseignement d'EPS au regard d'une population scolaire donnée.

Ces questions prennent appui sur le dossier présenté par le candidat.

Afin de répondre aux finalités de cette épreuve et aux attentes du jury, ce dossier comprendra les documents relatifs à l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire :

- *Le projet d'établissement ;*
- *Les caractéristiques des élèves de deux à trois classes de niveaux différents de cet établissement ;*
- *Le projet pédagogique d'EPS faisant état notamment des données relatives aux choix des contenus d'enseignement dans le cadre de l'application des programmes.*

Ces documents seront pour les deux parties de l'épreuve - l'exposé et l'entretien - un support d'autant plus pertinent qu'ils seront concrets et résulteront d'observations et d'expériences pédagogiques vécues.

Informations d'ordre pratique pour les candidats.

Le volume du dossier, qui restera dans des limites raisonnables, ainsi que sa présentation devront permettre une bonne accessibilité par le jury. A cet égard, les documents qui le composent gagneront à être précis et concis.

Ils seront obligatoirement présentés dans une chemise à trois rabats, sur laquelle seront portés les nom et prénom du candidat en capitales d'imprimerie et déposés au secrétariat du concours par le candidat dès son arrivée au centre des épreuves d'admission.

LE DOSSIER

SA COMPOSITION

Sans être dupe de préfabrications, le jury a accepté toutes les compositions de dossier, y compris les plus lacunaires. Dans ce cas, les candidats se mettent eux-mêmes en péril en ne pouvant pas étayer leurs réponses sur des données d'autant plus tangibles qu'elles ont été réellement constatées.

S'en tenir à la lettre de ces différents textes suffit à la constitution du dossier.

Il ne s'agit pas, par exemple, de confondre entre « *des données relatives aux choix des contenus d'enseignement* » et la présentation de ces mêmes contenus ; tout comme les « aides mémoire » constitués par divers textes réglementaires, ces différents documents, en totalité ou partiellement, sont retirés du dossier, le signalement effectué auprès du candidat au début de la préparation et leur restitution assurée en fin d'épreuve.

La recherche d'un équilibre

Paginé, l'ensemble des documents présentés doit permettre d'apprécier la singularité du contexte d'enseignement à partir de brèves articulations et analyses personnelles du candidat. Toutefois, la qualité de concision ne doit pas lisser la richesse des informations nécessaires à une juste perception de l'établissement et des élèves ; un équilibre doit être conservé. Une page par document requis n'est pas suffisante. Fournir toutes les progressions didactiques dans toutes les APSA et pour toutes les classes est inutile.

Dégager des profils moteurs

Afin de cerner la population scolaire, des registres variés doivent être source d'investigations. Pour une part conséquente, les observations réalisées doivent conduire à des profils explicites de l'organisation motrice des élèves. Il en va d'une difficulté résidant dans la détermination de profils moteurs généraux à partir de conduites motrices spécifiées dans une APSA.

Présenter la programmation intégrale des APSA de l'établissement

Tous les éléments constitutifs du dossier doivent apparaître comme porteurs de sens. Aucune modélisation n'est attendue ; toutefois, la lisibilité est fortement appréciée.

Les programmations des seules classes présentées ne sont pas suffisantes, d'autant que le projet d'établissement étant exigé, la programmation de toutes les APSA, pour chaque niveau de classe doit figurer.

LA QUESTION INITIALE

Cette année encore elle a été la même tout au long du concours et libellée comme suit :

Pour la classe de dans l'activité

- Vous présenterez les transformations attendues chez les élèves au cours d'une pratique effective de 10 heures.
- Vous choisirez certaines de ces transformations pour lesquelles vous proposerez des contenus d'enseignement, en éducation physique et sportive, aux élèves de cette classe.
- Vous tiendrez compte des éléments figurant dans votre dossier, de l'analyse des caractéristiques des élèves et éventuellement des précisions apportées par le jury.

L'EXPOSE

Il révèle une certaine dimension de son aptitude à communiquer, différente de celle sollicitée en entretien, même si les deux mobilisent des connaissances du même ordre. Après la découverte de la question il dispose d'une heure de préparation avant d'être conduit dans la salle d'interrogation où, après les présentations d'usage, il dispose de vingt minutes sans autre contrainte que de mettre en valeur son argumentaire. Un langage correct et intelligible sert le propos alors qu'un débit excessif n'en permet pas une sereine évaluation.

L'ordre d'énonciation des différents éléments constitutifs de la question, n'implique pas qu'il doive être suivi pour bâtir la réponse. Conçue comme un guide, la question engage à mettre en relation les facteurs qui contribuent à la détermination des transformations attendues et des contenus d'enseignement, dans un contexte singulier.

Cette articulation a été abordée par chaque candidat selon un spectre allant de la seule intention -énoncée souvent en tout début d'exposé- à sa mise en œuvre effective.

C'est à lui de créer les conditions permettant au jury de se représenter les élèves dans le contexte de l'action, évitant ainsi des allusions à des élèves « virtuels », caractérisés de manière générique.

Les éléments suivants peuvent contribuer à cette attente :

- caractériser les élèves dans différents registres en mettant en évidence leur rapport à l'APSA, au groupement et d'une manière générale à l'EPS
- accorder une part importante aux transformations et contenus moteurs
- présenter succinctement la relation contenant/contenu
- s'extraire du mythe de l'éternel débutant.

Un profil enviable de prestation

En lien avec la question, selon des degrés divers, les prestations supérieures à la moyenne de l'épreuve, prennent en compte la complexité de la situation d'enseignement -souvent en référence à l'approche systémique- construisent une problématique, présentent un cadre d'analyse organisant globalement leur argumentation.

Sont ainsi évités des travers tels que : juxtaposition d'éléments, listes, récits linéaires, reprise d'éléments figurant dans le dossier et connus du jury, réponse préconçue, absence de référence aux programmes.

Ces candidats définissent les notions utilisées et spécifient leurs emboîtements réciproques. A partir de leur logique propre, annoncée, explicitée puis assumée et respectée, ils leur donnent sens. Leur présentation maîtrisée, authentiquement appropriée, exclut les effets de formatage. En effet, hors solution passe partout, ils répondent à la question en proposant des

transformations et des contenus choisis, distribués sur une durée effective de dix heures, pour une classe et une APSA données. Ils ont une connaissance approfondie de cette dernière. Articulée avec d'autres éléments -contexte, programmes, connaissances théoriques- elle constitue un élément de référence au moment des mises en relation et participe à justifier authentiquement leurs choix, au fil de l'exposé.

Ils trouvent un juste équilibre entre le temps consacré respectivement à la présentation des transformations et à l'exposé des contenus. Ces derniers sont référés à une ou plusieurs transformations choisies. Dans tous les cas, ils savent allier pertinence et cohérence évitant l'écueil que constituent le listage, le catalogue sans explication ni positionnement personnel.

Le double sens de la notion de discipline

Souvent la question est reformulée, traduite selon une partition entre valence éducative et motrice. Le jury insiste sur la nécessaire présence des deux dimensions. Certains candidats ont choisi de ne développer que les transformations éducatives et les contenus y afférent, occultant alors les dimensions motrices. Si ces dernières sont au cœur de l'épreuve, elles ne sont pas, pour autant, suffisantes.

Au plan éducatif, les propositions sont souvent développées à travers les rôles sociaux et/ou les compétences méthodologiques. Certaines relations d'évidence sont établies comme : arbitrer développe la responsabilité, travailler en groupe développe l'autonomie, juger favorise le développement de l'esprit critique.

A la question : « quelle est la contribution de l'EPS aux finalités éducatives ? », que ce soit à l'échelle de la formation de l'élève, du groupe classe ou de l'établissement, les propositions dressent souvent un catalogue de « bonnes intentions » souvent militantes, un tantinet irréalistes ou simplistes, rarement opérationnalisées. L'avancée serait alors d'ouvrir au niveau de la « mise en scène des contenus » pour permettre d'apprécier, à travers elle, le type de rapport au savoir, aux autres, à l'environnement proposé, en cohérence avec les propositions de transformation et de contenus.

Certains candidats ont réussi à démontrer la réciprocité des gains entre compétences motrices et maîtrise des dimensions éducative et méthodologique, notamment entre majoration de l'estime de soi et accroissement de sa compétence motrice.

L'ENTRETIEN

L'interrogation prend appui sur des éléments issus du dossier et sur des propositions énoncées lors de l'exposé. D'abord orientée sur la classe, elle s'ouvre ensuite vers l'établissement et le système éducatif.

L'entretien sollicite une compétence à la communication différente de celle de l'exposé. Elle s'ancre dans les interactions avec le jury. En réponse aux questions, la formulation des réponses nécessite de mobiliser instantanément les connaissances disponibles. La qualité d'écoute du candidat est essentielle. Elle implique une brève analyse des questions posées afin de mieux organiser les réponses. Celles-ci doivent être concises, permettre un dialogue avec le jury, éviter des réponses anecdotiques ou se contentant d'un oui ou non laconique.

L'entretien permet de vérifier que le candidat :

- utilise de façon fonctionnelle les concepts présentés dans l'exposé et clarifie leurs mises en relation
- fait preuve de pertinence et de cohérence dans les propositions faites, en rapport avec les élèves de la classe, les dix heures d'enseignement, l'APSA et les différents projets de l'établissement
- se positionne sur l'EPS et ses finalités au regard du contexte présenté dans le dossier

- mobilise des connaissances approfondies de l'APSA en relation avec l'activité déployée par l'élève
- connaît le système éducatif.

La prise en compte du contexte physique et humain permet de clarifier les propositions faites. Elle permet d'introduire un certain réalisme et d'introduire une meilleure compréhension dans l'échange entre candidat et jury. Ce dernier n'attend pas une simple « répétition » de ce qui est énoncé dans l'exposé, mais des précisions, un approfondissement et/ou une diversification des propositions initiales.

LES MISES EN RELATION

Les mises en relation sont attendues lors de l'exposé et de l'entretien. Elles organisent, en tenant compte de la complexité, les options prises et donnent du sens aux propositions annoncées. De surcroît, elles permettent de personnaliser et de singulariser les réponses des candidats.

Elles sont appréciées du triple point de vue de la **pertinence**, de la **cohérence** et de la **diversité** des relations établies entre les différents points paramètres qui leur donnent sens : les élèves, projets, programmes, temporalité, références scientifiques et didactiques...

LES NIVEAUX IDENTIFIES

- Absentes

- **Implicites** : le candidat, ayant préalablement décrit le contexte en début d'exposé, laisse au jury le soin de mettre en relation les éléments annoncés.

- **Explicites formelles** : le candidat propose une multiplicité de relations de façon indifférenciée ou artificielle.

- **Explicites fondées** : elles sont différenciées et hiérarchisées. A partir d'hypothèses, les décisions prises sont mises en relation avec des éléments singuliers et prioritaires.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Si la notion de contenus d'enseignement reste fondamentalement au cœur de cette épreuve, le jury s'interroge sur la façon dont les candidats l'utilisent. Il a pu observer des modalités différentes de son expression et les accepter, dans la mesure de leur recevabilité.

Un grand nombre de candidats, présentant un dossier de collègue, emprunte des formulations issues des documents d'accompagnement des programmes ou de publications visant la préparation au concours. Les formulations décrivent alors fréquemment la conduite attendue plus que les contenus à enseigner.

Pour ceux présentant un dossier de lycée ou de lycée professionnel, ils utilisent fréquemment le cadre des fiches programmes mobilisant des notions d'informations, connaissances techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux. La composante culturelle est alors fréquemment survalorisée et la dimension méthodologique minorée ou oubliée.

Les meilleurs candidats donnent une définition opérationnelle des contenus d'enseignement, en précisent la fonction et déterminent les conditions objectives de leur mise en œuvre.

Comment fonder et exprimer les contenus d'enseignement en EPS ? Quels éléments permettent de les présenter, de les faire comprendre ? À quelles conditions prennent-ils du crédit ? De la pertinence ? De la cohérence ? Comment les justifier ?

Ces questions ont un double caractère ; elles sont à la fois fondamentales et permanentes. Si les programmes de la discipline leur ont apporté une réponse dans la lignée des travaux qui les

ont précédés, si les rapports des jurys successifs ont proposé des définitions, elles n'en demeurent pas moins présentes tant dans le cadre de la conception de l'enseignement de l'EPS que dans celui des pratiques au quotidien ou de la recherche. En d'autres termes, la notion même de contenus d'enseignement reste au cœur du débat professionnel et nécessite une réflexion de la part des candidats.

Le jury propose d'en concevoir la fonction -sans l'imposer comme cadre de préparation. Les contenus d'enseignement étant l'ensemble des éléments (1) que l'enseignant va interposer et ordonner entre l'adaptation spontanée des élèves aux tâches proposées -dans l'APSA et en rapport avec elle- et les transformations recherchées, dans le but d'obtenir la construction progressive des compétences visées, en référence au programme.

Il formule également l'hypothèse qu'en EPS les contenus sont couplés aux conditions qui permettent leur enseignement. Leur formulation devrait ainsi utilement préciser quelques éléments de contexte requis par les apprentissages, du milieu dans lequel ils apparaîtront, qu'il s'agisse de leur dimension physique, matérielle ou sociale. Il ne s'agit pas d'entrer dans la méthodologie d'enseignement, ou dans celle des situations ou des tâches, mais seulement d'indiquer quelques aspects susceptibles de « donner corps » aux contenus d'enseignement.

Si le récit de pratique n'a qu'une pertinence limitée dans cette épreuve, le recours au réalisme n'en est pas pour autant interdit. Il est même souvent apprécié.

Pour que soit conservé le caractère formateur de la préparation de cette épreuve, il est souhaité que, dès la session prochaine, le jury s'autorise à élargir le champ des choix nécessaires pour arrêter les éléments constitutifs de la ou des questions posées pour l'exposé, d'autant que la programmation d'APSA présentée dans le dossier s'avèrerait limitative. A cet égard, il ne s'interdirait pas d'étendre le choix de l'activité aux activités des épreuves d'oral 2 et d'oral 3.à l'exception de celles choisies pour les entretiens correspondant à ces deux épreuves.

(1) informations, connaissances techniques, tactiques, résultats, modèles externes, énactions, focalisations perceptives ou cognitives, principes, règles, mises en relation, etc.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

PRESTATIONS PHYSIQUES ET PRESTATIONS ORALES

INTRODUCTION

Cette deuxième épreuve d'admission du concours est conçue et organisée de façon complémentaire avec les deux autres épreuves d'admission.

Elle doit permettre au candidat de :

- révéler son implication personnelle dans les pratiques afin de faire valoir son degré d'expertise en action dans 4 APSA différentes ;
- d'exposer ses compétences à concevoir et à organiser des situations d'enseignement, qui prennent support sur 4 groupements d'APSA, afin de transformer les élèves dans leurs apprentissages. Autrement dit, c'est bien le projet d'intervention technique et didactique du candidat qui est évalué.

I - REMARQUES GENERALES

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. **Les résultats** obtenus par les candidats de la session 2005 mettent en évidence un niveau d'ensemble pratiquement équivalent aux résultats du concours 2004. La moyenne des prestations physiques est de 9,42

Deux remarques énoncées dans le rapport 2004 restent complètement d'actualité pour cette session 2005 :

- La **préparation** aux épreuves physiques exige une programmation réfléchie d'un véritable plan d'entraînement pour arriver à un bon niveau de forme au mois de juin. Trop de prestations sont d'un niveau indigent pour ce concours. De plus la recherche d'un état de forme est une garantie non négligeable contre les accidents traumatologiques toujours préjudiciables aux candidats dans la réussite au concours.
- Le rapport 2004 invitait les candidats à une meilleure analyse du cadre de la prestation. On peut réitérer cette invitation, parce que trop de candidats ne prennent pas suffisamment en compte les codes ou les règlements, les conduisant de fait à des choix décalés par rapport à leurs possibilités de maîtrise technique.

1.2. Le constat de la session

L'une des préoccupations permanentes du jury reste l'harmonisation de la notation de cette épreuve 2.

Le principe d'équité s'opérationnalise par le contrôle et la régulation des différentes séries d'une part et des différentes APSA d'autre part (c'est à dire qu'il s'agit de donner aux candidats les mêmes chances de réussite quelles que soient la série du candidat et l'APSA qu'il choisit).

Ce contrôle des conditions d'évaluation n'empêche pas cependant de pointer quelques écarts dans les niveaux de prestation des candidats.

Les activités collectives rugby et volley présentent les moyennes les plus basses. Parmi les activités individuelles, la natation présente une moyenne inférieure à la moyenne de l'épreuve. Enfin dans la comparaison garçons-filles, les filles sont en moyenne moins performantes que les garçons sauf dans le groupement gymnique.

Pour donner aux futurs candidats des indications concernant le choix de leurs spécialités un tableau récapitulatif des moyennes des prestations physiques pour chaque groupement et spécialité est joint en fin de rapport. Ainsi chaque candidat pourra élaborer ses stratégies personnelles de préparation pour atteindre un bon niveau de forme nécessaire pour aborder ce concours.

2. LA PRESTATION ORALE

Un premier constat chiffré fait apparaître une moyenne sensiblement identique à celle de l'an dernier.

Il faut donc que les futurs candidats intègrent les conseils et les mises en garde dispensés dans les rapports antérieurs qui restent, bien entendu, toujours d'actualité.

Le jury 2005 dans ses travaux préparatoires a cherché à homogénéiser la rédaction des constats contenus dans le libellé de la question.

Pour permettre aux candidats d'élaborer des situations d'enseignement fondées, le jury a pris comme principes de contextualiser ces constats sur des " élèves en action " (aussi bien dans l'APSA choisie que dans l'extension au groupement de cette activité ou encore complémentirement, sur l'activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements) et de vérifier les connaissances des candidats se rapportant au processus d'apprentissage.

L'entretien de cette deuxième épreuve d'admission permet aux candidats de révéler leurs connaissances et compétences pré-requises à l'exercice du métier de professeur d'éducation physique et sportive.

De fait cette épreuve est considérée comme un véritable support d'investigation des savoirs du candidat travaillant sur des groupes d'activités support, en prenant les situations d'enseignement comme objet d'analyse.

Ainsi la référence aux programmes scolaires de la discipline (tant au collège qu'au lycée) est un passage incontournable et obligé parce qu'elle permet aux candidats de décrire et d'interpréter des comportements observables d'élèves dans un contexte de pratique donné. Ce travail de description et d'interprétation participe de la justification des propositions didactiques du candidat visant l'évolution des conduites motrices des élèves. Ce cheminement constructif se complète par la prise en compte du versant intégratif des savoirs par les élèves. Autrement dit, la situation proposée doit aussi envisager les façons dont les élèves apprennent.

Ce sont donc les mises en relation des connaissances portant sur les élèves, l'APSA, le processus d'apprentissage et les contenus enseignés qui sont garantes de prestations pertinentes, cohérentes et conformes.

Au delà de ces éléments concrets qui doivent donc être pris en compte pour se préparer de façon optimale à cette épreuve, le jury affiche sa volonté de traduire objectivement la situation d'évaluation, de la question initiale jusqu'au protocole d'entretien.

Les informations générales qui vont être exposées ci-dessous relèvent de ce souci.

La recherche d'harmonisation des différentes évaluations de cette épreuve 2 pour la session 2005 permet d'affirmer que :

- L'écart type pour les moyennes des séries est de 0,21. La moyenne est située à l'intérieur de l'espace de confiance. Aucune des moyennes des séries ne sort de l'espace de confiance. Quelle que soit la série de convocation du concours, les candidats sont donc statistiquement évalués de la même manière.
- L'écart type "approché" pour les moyennes des APSA est de 0,57. La moyenne est située à l'intérieur de l'espace de confiance. Aucune des moyennes des APSA ne sort de l'espace de confiance. Les candidats sont donc statistiquement évalués de la même manière quelle que soit l'activité physique, sportive ou artistique retenue.

Bien que préoccupé par la maîtrise des différences qui peuvent apparaître entre les séries et les APSA, le jury constate encore des écarts dans les prestations des candidats selon les APSA.

L'analyse comparée des prestations d'entretien des filles et des garçons est favorable aux garçons.

Enfin pour conclure ces remarques générales sur l'entretien, une analyse comparée des quatre moments de la prestation (exposé – entretien sur le support de l'APSA choisie – extension – activité complémentaire) révèle une évolution vers un équilibre de ces quatre champs.

Pour que les candidats puissent encore mieux se préparer, une analyse qualitative de la prestation va être détaillée dans le paragraphe suivant.

II – DONNEES QUALITATIVES CONCERNANT L'ENTRETIEN

1. Le champ de l'épreuve

Il reste identique à celui exposé dans le rapport 2004.

Pour rappel :

" En référence au libellé de l'épreuve, deux extraits sont retenus pour schématiser le champ de l'épreuve :

- il (l'entretien) porte au choix du candidat sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique... "
- l'entretien débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury... "

Pour l'ensemble des activités concernées par cette épreuve, le jury a utilisé un protocole d'interrogation identique, composé d'une question initiale définie à partir d'un libellé type et d'un protocole d'entretien visitant conformément au texte de l'épreuve, l'activité choisie par le candidat, puis l'extension à son groupement et enfin l'activité complémentaire choisie cette fois par le jury dans un autre groupement.

Ainsi deux compétences sont évaluées :

- Dans le cadre de l'exposé : répondre en temps contraint, à la question préalablement posée par le jury
- Dans le cadre de l'entretien : être capable de mobiliser rapidement les connaissances impliquées dans la justification de son projet d'intervention et de les exprimer en montrant

"sa maîtrise des langages" : qualité de l'expression, richesse du vocabulaire " technique "...

2. La problématique de l'épreuve

A partir d'un constat descriptif contextualisé, le candidat doit donc concevoir et organiser une ou des situations d'enseignement en menant une analyse du problème rencontré par l'élève. La résolution de ce problème passe par une prise en compte des actions que réalise l'élève, par la mobilisation d'un certain nombre de ses ressources, et par les façons de penser, de raisonner, de réfléchir, de comprendre... qui lui sont proposées.

C'est de cette mise en relation entre *l'action que doit faire l'élève, les ressources qu'il doit savoir mobiliser pour faire, et les méthodes d'appropriation qu'il utilise*, que se déterminent les contenus d'enseignement.

3. La question initiale organisatrice de l'entretien

Le texte de l'épreuve rappelle que l'entretien débute par un exposé du candidat " en réponse à une question posée préalablement par le jury ". Celui-ci a donc des attentes clairement identifiées : produire une réponse précise, structurée, contextualisée, spécifique et non un montage préfabriqué qui se trouve vite décalé dans les analyses ultérieures. C'est bien la justification de propositions d'enseignement bâties sur une démarche fondée pour permettre aux élèves de transformer réellement leurs conduites motrices, qui est ici l'enjeu de l'épreuve.

Lors de cette session 2005, le jury a retenu une formulation de la question initiale identifiant :

- **la classe**, inférant un niveau de développement de l'élève,
- **l'activité** (A.P.S.A)
- **le nombre d'heures** constituant le vécu antérieur dans l'activité (en multiples de dix heures de pratique effective),
- un **constat descriptif** pour permettre au candidat de concevoir et organiser **des situations d'enseignement** afin d'aider l'élève à **construire des savoirs pour résoudre un problème identifié.**

4. Le cadre d'investigation

Deux axes d'interrogation sont définis par le texte de l'épreuve : l'axe technique et l'axe didactique. Le jury 2005 a choisi quatre analyseurs permettant, à la suite de l'exposé, de prolonger et de compléter l'investigation des connaissances disponibles. Il s'agit de :

- La connaissance liée à l'A.P.S.A,
- La connaissance de l'élève en action dans l'APSA.
- La connaissance du processus d'apprentissage
- La pertinence des contenus d'enseignement.

Il est entendu que chaque analyseur constitue un point d'entrée pour justement observer les relations avec les trois autres analyseurs.

Enfin, le jury a délimité treize champs d'investigation permettant de rendre compte des connaissances disponibles relativement aux trois analyseurs.

- 1 / Connaissance du règlement
- 2 / Connaissances terminologiques
- 3 / Connaissances scientifiques
- 4 / Connaissances culturelles et techniques

Connaissances du processus d'apprentissage

- 5 / La variété des modèles proposés
- 6 / La pertinence de l'utilisation de ces modèles

Pertinence des contenus d'enseignement

- 7 / Références programmatiques
- 8 / Connaissance des habiletés spécifiques
- 9 / Maîtrise des conditions de sécurité
- 10 / Pertinence des choix .
- 11 / Capacité d'adaptation didactique des situations

Connaissance de l'élève en action dans l'APSA

- 12 / Connaissance des ressources sollicitées
- 13 / Connaissances des conduites typiques

5. Repérage du registre de prestation :

5.1. Evaluation du registre de l'exposé

Afin de préparer l'épreuve non plus du point de vue des connaissances attendues, mais du point de vue de leur mobilisation dans le cadre de l'épreuve, voici les caractéristiques des cinq niveaux de prestation retenus pour la session 2005.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Pas de réponse à la question posée.	La situation proposée est adaptée mais :	La situation proposée est pertinente, contrôlée	La situation proposée est pertinente et contrôlée	La situation proposée est pertinente, contrôlée et évolutive
Réponse inadaptée / constat	La réponse à la question est : - préétablie , sans prise en considération des caractéristiques de la question) - non justifiée	Le constat est analysé Les causes sont identifiées	Le constat est analysé Les causes sont identifiées	Le constat est analysé Les causes sont identifiées
	Pas d'hypothèse mais un choix non formalisé	Une hypothèse d'intervention est retenue	Une hypothèse d'intervention est retenue parmi plusieurs hypothèses	Une hypothèse d'intervention est retenue parmi plusieurs hypothèses
Pas de référence, ni à l'élève, ni aux modalités d'apprentissage	Evocation ou citation des modalités d'apprentissage sans explicitation, ni articulation avec la compétence visée lors de la construction de la situation.	Exclusivité d'une modalité d'apprentissage qui doit répondre complètement au problème initial. C'est un peu "la magie de la tâche", sans réinvestissement ou renforcement	Situation évolutive contenant l'ensemble des problèmes à résoudre et visant les transformations à opérer pour répondre aux besoins des élèves.	Propositions de situations d'apprentissage favorisant la co-construction et la gestion des variables par les élèves et l'enseignant dans un processus de dévolution.

	Le registre du discours est descriptif	Le registre de discours est explicatif dans un ou deux champs d'interrogation (connaissance de l'élève, de l'APSA, des contenus, du processus d'apprentissage)	Le registre de discours est argumentatif, il prend en considération les quatre champs de manière indépendante	Le registre de discours est argumentatif, il prend systématiquement en considération les quatre champs en interaction
--	---	--	--	--

5.2. Evaluation du registre de l'entretien

Le jury a retenu cinq registres de prestation du candidat pour hiérarchiser les réponses fournies relativement à chacun des trois analyseurs présentés ci-dessus.

Niveau très faible	Niveau faible	Niveau passable	Niveau bien	Niveau très bien
Les réponses sont inadaptées ou hors sujet	Les réponses sont partielles et/ou de nature anecdotique :	Les réponses sont en rapport avec la question posée, elles atteignent un registre d'argumentation	Les réponses envisagent une pluralité de champs de référence et le registre de réponse est véritable explicatif du réel	Les réponses envisagent non seulement une pluralité de champs de référence , mais elles offrent une mise en relation des différents champs. Le registre de la réponse est précédé par une problématisation de la question , identifiant son fondement et sa signification au regard des caractéristiques des élèves, des contraintes imposées par l'APSA, des contenus d'enseignement et du processus d'apprentissage.

6. Les différents moments de l'interrogation

6.1. L'exposé

Il est fondamentalement une réponse fondée et organisée à la question posée par le jury et qui n'excède pas 10'.

Le jury invite donc les candidats à bien repérer le contexte d'enseignement proposé, ainsi que le constat établi pour mener une interprétation d'une transformation visée qui se concrétise par une proposition de situations d'apprentissage où l'élève est véritablement acteur de ses apprentissages. Il est bien évident que la référence explicite aux programmes scolaires est un passage obligé pour justifier ses choix.

6.2. Le questionnement justificatif sur les propositions du candidat

C'est le lieu de l'investigation des connaissances du candidat. Sa fonction est d'inciter le candidat à argumenter ses propositions à partir d'un "constat d'actions", à

justifier ses hypothèses de transformation, à préciser ses choix de procédures pour faire apprendre.

6.3. L'extension

Le temps d'interrogation étant relativement court, l'extension se donne comme fonction principale de vérifier la capacité des candidats à réinvestir une démarche globale d'analyse et d'enseignement dans le même groupement que l'activité choisie par le candidat. Elle prend souvent comme support de travail une autre activité sportive d'option prévue pour la deuxième épreuve d'admission dans ce même groupement.

Ici encore les quatre analyseurs (la connaissance liée à l'APSA, la connaissance de l'élève en action dans l'APSA, la connaissance du processus d'apprentissage, la pertinence des contenus d'enseignement), sont utilisés pour apprécier la cohérence, la pertinence, la conformité et l'efficacité des propositions.

Bien évidemment, c'est le champ " des compétences propres au groupe " qui doit être le vecteur de cette partie de préparation. Il permet de cerner les transversalités mais aussi de mettre en évidence les spécificités de chaque activité.

6.4. L'activité complémentaire

Dans cette dernière partie de l'entretien, le jury étend son champ de questionnement vers un autre groupement que celui de l'activité choisie par le candidat. Comme dans l'extension, le support d'interrogation s'appuie surtout sur une autre activité d'option choisie par le jury (référence à l'annexe 1).

Les quatre analyseurs évoqués dans le cadre d'investigation servent de références communes aux questionnements.

Pour cette session 2005, les résultats de cette activité complémentaire ne sont pas en décalage avec les autres moments de l'entretien.

Cette évolution est encourageante et marque chez les candidats un réel désir de maîtriser les supports de travail qui leur serviront dans leur enseignement.

A titre de rappel, le jury évoque quelques champs d'investigation utiles aux candidats :

- les connaissances réglementaires et techniques,
- les conduites typiques d'élèves et problèmes caractéristiques rencontrés, pour des temps de pratique antérieurs donnés,
- les ressources énergétiques sollicitées,
- les situations d'apprentissage ou de remédiation adaptées,
- les indicateurs d'évolution ou de transformation,
- les procédures d'apprentissage choisies,
- les objectifs de fin de cycle en cohérence avec les programmes en vigueur.

7. Conseils de préparation :

- S'organiser (matériel, chronomètre, etc..) afin de pouvoir mobiliser rapidement ses connaissances.
- Se doter d'un cadre d'analyse prenant en compte l'essence de l'activité et les éléments constitutifs de la question (niveau de jeu, caractéristiques des élèves) afin d'articuler les différents champs d'interrogation.
- Maîtriser la logique de construction d'une situation d'apprentissage et des processus s'y référant.

- Parfaire sa connaissance de l'activité, du débutant à l'expert, et des conduites typiques rencontrées aux différents niveaux de la scolarité du second degré.
- Pour aborder l'extension et la partie complémentaire de l'entretien avec une plus grande aisance, il est nécessaire de s'entraîner à répondre avec précision et rapidité à une succession de questions dans des domaines variés.
- Toute préparation à cette épreuve doit intégrer une extension au groupement auquel appartient l'activité et une question complémentaire dans un autre groupe d'activité de l'oral 2.

Le jury remarque un nombre important de « hors sujet » due à une absence d'analyse sémantique des termes choisis dans la question. Les réponses préparées à l'avance (formatage) ne permettent pas de sélectionner les éléments pertinents de la question posée.

Le jury a constaté que :

- nombre de candidats n'établissent pas de relations entre les comportements des élèves, les difficultés repérées, les causes de ces difficultés et la situation proposée.
- La plupart des situations présentées ne permettent pas aux élèves d'être confrontés au problème posé et à l'objectif de transformation.
- Les situations d'apprentissage proposées ne font pas suffisamment apparaître clairement l'organisation matérielle, les consignes, les repères pour l'élève et pour l'observateur, la quantité de travail, les critères de réussite, les variables ...

Il est important que l'exposé réponde directement au sujet posé, sans tomber dans les généralités.

La définition générique des activités est sans intérêt, sauf si son orientation est en rapport avec la spécificité de la question.

La logique de l'activité, le niveau de jeu ou les conduites des élèves doivent être centrées sur le thème de la question posée.

Il revient aux candidats d'argumenter leurs choix en mettant en relation différents types de connaissances. A cet égard, le jury constate les difficultés qu'ont les candidats à se référer aux sciences relatives à l'action motrice.

A partir d'une analyse contextualisée élaborée grâce à un cadre d'observation fonctionnel (situation de référence et indicateurs), le candidat doit proposer des hypothèses sur les origines probables des conduites repérées posant problèmes (inférences aux types de ressources sollicitées).

La terminologie employée doit être précise et correspondre à celle de l'APS

Pour conclure, le jury 2005 invite les futurs candidats à bien repérer les attendus de cette épreuve, à s'engager dans une préparation longue et construite tant en ce qui concerne les épreuves physiques que les épreuves orales.

EPREUVE 2 – ATHLETISME

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve :

L'appel est effectué à 7h30 sur la piste d'athlétisme pour tous les candidats.

Certaines épreuves se déroulent ensuite à l'extérieur de l'enceinte du stade (lancer de poids et de disque).

Tout retard à cet appel entraîne l'attribution de la note de 0/20 à l'épreuve pratique d'athlétisme.

Les premières épreuves commencent à 8h15. Les candidats peuvent débiter leur échauffement plus tôt (les installations ouvrent à 7h), cependant, avant l'appel, l'utilisation des engins personnels est interdite sans l'autorisation du jury.

Les épreuves sont régies par le règlement IAAF.

La tenue : Bien que n'étant pas obligatoires, les équipements spécifiques sont indispensables à la réalisation d'une bonne performance en athlétisme (par exemple: chaussures avec pointes aux talons pour le lancer de javelot et pour le saut en hauteur, chaussures à pointes pour les coureurs...).

L'échauffement : la préparation générale est réalisée mais elle semble courte au regard des efforts à produire. La partie spécifique se limite souvent à une répétition de l'épreuve.

La récupération : peu de candidats récupèrent sur le stade après leur épreuve. Pourtant la réalisation de cinq prestations au meilleur niveau sur quatre jours demande que l'on porte la plus grande attention à cette récupération à l'effort.

Le matériel : à l'exception des perches, l'organisation du CAPEPS fournit tout le matériel pour les épreuves. Les candidats peuvent apporter leurs engins de lancer personnels. Conformément au règlement en vigueur (IAAF), ils seront vérifiés par le juge avant l'épreuve et mis à la disposition de l'ensemble des candidats.

Pour l'épreuve de 1500 m le port d'une montre ou d'un chronomètre n'est pas autorisé.

Connaissance de l'épreuve : les candidats connaissent globalement l'épreuve qu'ils ont choisie (aspects techniques, réglementaires et protocolaires) cependant quelques-uns d'entre eux en découvrent les exigences le jour du concours.

Le jury ne donne pas d'information sur la prestation.

Dans l'enceinte du stade, ou dans le périmètre réservé aux lancers de poids et de disque, les candidats peuvent se conseiller entre eux (position du pied d'appel par rapport à la planche en longueur, temps de passage sur 1500 m).

1.2. Niveau des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui ne se sont pas préparés à l'épreuve, improvisant ainsi leur prestation sans l'équipement matériel adapté (chaussures à pointes par exemple).

- En saut, les courses d'élan sont approximativement étalonnées ;
- En course, les allures ne sont pas maîtrisées ;
- En lancer, les conditions d'efficacités du lancer ne sont pas respectées (même sans élan).

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui ont pris des repères pour passer leur épreuve (marques d'élan, distance des blocks de départ, protocole de l'épreuve...) et qui se sont présentés équipés en vue d'optimiser leur prestation.

- En saut, la course d'élan est étalonnée et différents rythmes sont présents ;
- En course, les allures sont maîtrisées et la foulée est adaptée à la course ;
- En lancer, l'élan est adapté aux candidats (exemple : la demi-volte en disque), l'élan évolue pendant le concours ...

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats qui ont maîtrisé l'épreuve dans toutes ses dimensions grâce à un entraînement sur le long terme leur permettant ainsi l'accès à leur meilleur niveau de performance.

1.3. Conseils de préparation :

Cette épreuve nécessite une préparation spécifique dans la durée, tant sur le plan technique que sur celui de la condition physique, afin d'optimiser les ressources mobilisées pour la réalisation d'une performance optimale et d'éviter les blessures encore trop fréquentes.

La préparation peut comprendre la participation à des compétitions permettant d'acquérir une meilleure maîtrise du protocole réglementaire et de vivre une expérience proche de celle du concours du CAPEPS.

Pour les courses de 110 mètres haies et 100 m (début à 8H15) un échauffement antérieur à l'appel semble être un facteur d'amélioration de la qualité de l'échauffement.

Il est conseillé aux candidats, surtout pour les concours (sauts et lancers), de bien connaître les barèmes en vigueur afin de mieux gérer leur épreuve.

Enfin, une réflexion sur le choix de l'épreuve par le candidat nous semble important.

2. LA PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

Il porte sur tous les domaines et tous les niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

Le candidat est invité à proposer une ou des situations d'enseignement. Il devra justifier ses choix en montrant, notamment, comment ses élèves apprennent.

2.1.1. Exemples de question initiale :

- Quelles situations proposeriez-vous à des élèves de sixième ayant moins de 10 heures de pratique en saut en hauteur pour lesquels vous constatez qu'ils s'élèvent faiblement à l'appel ?
- Quelles situations proposeriez-vous à des élèves de première ayant trois fois 10 heures de pratique en lancer de disque pour lesquels vous constatez qu'ils « mordent » de nombreux essais ?
- Quelles situations proposeriez-vous à des élèves de quatrième ayant une fois dix heures de pratique en course de haies pour lesquels vous constatez qu'ils ont une course inefficace après l'obstacle ?

2.1.2. Exemples de questions posées lors de l'entretien :

Connaissance de l'APSA :

- Quels sont les commandements de départ en demi-fond ?
- Quel est l'intérêt d'une course en courbe en saut en hauteur ?

Connaissance de l'élève en action :

- Quelle est la conduite typique d'un élève de sixième lors de l'appel en saut en longueur ?

- Justifiez le choix de votre situation de référence en course de vitesse pour ce niveau de classe ?

Pertinence des contenus d'enseignement :

- Comment faites-vous évoluer la situation d'apprentissage proposée ?
- En quoi une prise d'avance des appuis en lancer de javelot permet-elle un jet plus efficace ?

Connaissance du processus d'apprentissage :

- Combien de fois faites vous répéter cet exercice et pourquoi ?
- Pourquoi commencez-vous votre cycle de lancer par une prise de performance ?

2.2. Conseils de préparation :

Trop de candidats n'ont qu'une connaissance très superficielle des principes organisateurs de l'action en athlétisme, si bien que lors du passage à la partie extension ils ne peuvent soutenir les propos avancés lors de l'exposé dans une autre activité (exemple : la création de vitesse en lancer de poids et en saut en hauteur).

EPREUVE 2 - GYMNASTIQUE

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve :

Les conditions matérielles dans lesquelles se sont déroulées les épreuves étaient satisfaisantes.

Les candidats de chaque matinée étaient répartis en deux groupes, chacun des groupes ayant 30 minutes d'échauffement. Vu le nombre important de candidats au sol (cet agrès représente toujours le choix majoritaire des candidats), chaque groupe était subdivisé en deux sous-groupes, le 2^{ème} sous-groupe bénéficiant de 5 minutes d'échauffement supplémentaire compte tenu de la durée importante de l'épreuve.

Par ailleurs, et comme l'année dernière, le jury a été satisfait de la tenue vestimentaire adoptée par les candidates. Des efforts de tenue ont été observés chez les candidats mais certains d'entre eux restent encore très éloignés d'une certaine conformité gymnique dans ce domaine. Il faut rappeler à cet égard que les fautes de tenue vestimentaire sont pénalisées. Le léotard et le short de gymnastique pour les garçons, justaucorps pour les filles sont les tenues conformes à la réglementation.

Cette exigence de tenue reste tout aussi valable pour les garçons aux agrès.

Tous les bijoux sont interdits.

Les chaussettes sans chaussons sont pénalisées.

Pour les filles, les chants et paroles sur les musiques sont interdits.

De nombreuses candidates ne terminent pas leur prestation en même temps que la musique.

Les séries acrobatiques et gymniques sont encore trop souvent non comptabilisées (arrêt, pas intermédiaires).

Remarques concernant la prise en compte des difficultés pour la session 2005

- Pour les filles, lorsque le code FIG ou UNSS précise que l'arrivée est libre, l'élément n'est pris en compte qu'une seule fois
- Lorsque le code propose des éléments de postures différentes dans une même case, ces éléments sont pris en compte.

Les candidats doivent se présenter aux jurys au départ et à l'issue de leur enchaînement.

Au saut de cheval :

De nombreux candidats présentent des sauts non reconnaissables et se lancent dans des réalisations hasardeuses et risquées.

1.2. Niveaux des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

- **Au sol :**
 - Recherchent systématiquement la difficulté au détriment de la maîtrise de l'exécution notamment chez les candidats masculins. Le jury rappelle à cet égard que la maîtrise de l'exécution reste un aspect fondamental de la gymnastique, garant de la sécurité des candidats

- présentent des enchaînements ne présentant pas au moins 5 éléments acrobatiques différents. Les répétitions d'éléments gymniques ou acrobatiques supérieures à 2 ont été pénalisées
- Méconnaissent le code de pointage ce qui donne lieu à des enchaînements ne répondant pas aux exigences de l'agrès et qui témoignent d'une construction anarchique et peu cohérente. Il manque souvent une série acrobatique et/ou gymnique. L'organisation de l'enchaînement ne tient compte, ni du fond culturel de l'activité, ni de la fatigue du candidat.
- Le jury a pénalisé systématiquement :
 - les déplacements non gymniques (marche, bras ballant, pieds à plat pour les filles, arrêts, hésitations...)
 - le manque de « finition » a été pénalisé.
- **Au saut de cheval :**
Présentent un manque évident de préparation à l'épreuve, montrant ainsi des sauts :
 - non reconnus : appui(s) supplémentaire(s), défauts d'angle (voir code)...
 - avec des rotations et des envols nettement insuffisants
 - avec une prise de risque inconsidérée au regard de leurs ressources.
- **Aux autres agrès :**
Présentent des difficultés non reconnaissables (manque évident de rythme et d'amplitude), auxquelles s'ajoutent des erreurs de choix dans la composition de l'enchaînement (notamment aux barres parallèles et à la barre fixe).
Le jury a pénalisé systématiquement :
 - les élans intermédiaires
 - les élans sans amplitude
 - les déplacements pieds à plat, non gymniques à la poutre

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

- **Au sol :**
 - Remplissent les exigences de l'agrès
 - Ne témoignent pas cependant d'un niveau de difficulté important
 - Ont une maîtrise de l'exécution relativement satisfaisant

La plupart du temps, ces candidats présentent des enchaînements de 10 à 12 éléments (donc relativement courts) limitant les fautes d'exécution tout en remplissant les exigences demandées.
- **Au saut de cheval :**
Présentent des sauts corrects du point de vue de l'exécution sur une base de performance modeste (amplitude réduite).
- **Aux autres agrès :**
Proposent des enchaînements simples, maîtrisés et bien construits.

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats qui :

- **Au sol :**
 - Utilisent le code de pointage de manière rationnelle et optimale.
 - Présentent des enchaînements dont l'agencement des éléments répondait à la logique de l'agrès en même temps qu'il limitait le risque de chute.
 - Ont un niveau de difficulté et de maîtrise très satisfaisant.
- **Au saut de cheval :**
Aucun candidat ne peut-être classé dans cette catégorie.
- **Aux autres agrès :**
Réalisent des enchaînements d'un bon niveau de difficulté (B et C du code FIG), avec amplitude et rythme.

1.3. Conseils de préparation

Au sol, l'enchaînement constitue la finalité à cet agrès. En conséquence, tout arrêt marqué et prolongé, tout déplacement tel que des pas marchés sont pénalisés.

Commencer l'enchaînement par les éléments acrobatiques présentant le plus de risque du point de vue de leur maîtrise.

Remplir l'exigence de la série acrobatique n'impose pas d'y intégrer les éléments les plus difficiles. Par exemple, roue-rondade voire équilibre roulade-roulade avant peut remplir cette exigence.

Ne pas débiter ou finir son enchaînement par des éléments de maintien qui plus est s'effectuant au sol (exemple : équerre).

Attacher beaucoup plus d'importance, surtout chez les candidats, aux éléments de liaison chorégraphique qui permettent de présenter un enchaînement plus harmonieux, en tout cas plus en phase avec l'aspect artistique et esthétique de la gymnastique (notamment dans les changements de direction sur le praticable).

Ne pas présenter d'enchaînements trop courts (10 éléments dont 5 éléments acrobatiques), le manque de maîtrise de l'un d'eux pouvant entraîner sa non reconnaissance par le jury et conduire à l'absence d'une exigence.

Ne sont pas pris en compte par le jury les éléments présentés dans l'enchaînement mais non répertoriés dans le code de pointage, même si par ailleurs ils peuvent satisfaire à une exigence de combinaison (exemple pour les garçons : saut carapé ; pour les filles : saut ciseau, planche écrasée et I au sol).

- **Au sol :**

- On rappelle aux candidats que le temps de la prestation doit être compris entre 50 secondes et 1 minute et 30 secondes, les limites de temps sont signalées par une cloche.

- **A la poutre :**

- Comme pour le sol, le temps de la prestation doit être compris entre 50 secondes et 1 minute et 30 secondes. La cloche retentit à 1 minute 20 secondes et à 1 minute 30 secondes

2. LA PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1. Exemples de question initiale :

Pour les élèves d'une classe de 3^{ème} ayant dans l'activité sol, un volume horaire effectif de 3 fois 10 heures

Vous constatez qu'ils exécutent un saut de mains corps groupé

Quelles situations d'enseignement leurs proposeriez-vous ?

Vous justifierez vos choix en montrant notamment comment vos élèves apprennent.

Pour les élèves d'une classe de Terminale ayant dans l'activité sol, un volume horaire effectif de 5 fois 10 heures

Vous constatez qu'ils s'arrêtent dans la série : rondade flip

Quelles situations d'enseignement leurs proposeriez-vous ?

Vous justifierez vos choix en montrant notamment comment vos élèves apprennent.

Pour les élèves d'une classe de 4^{ème} ayant dans l'activité saut de cheval, un volume horaire effectif de 2 fois 10 heures
Vous constatez qu'ils se réceptionnent avec un déséquilibre avant lors de la réalisation d'un saut par redressement
Quelles situations d'enseignement leur proposeriez-vous ?
Vous justifierez vos choix en montrant notamment comment vos élèves apprennent.

Exemples de questions d'approfondissement :

Connaissance de l'APSA :

Quels principes mécaniques vont permettre de créer la rotation lors du saut de mains ?

Connaissance de l'élève :

Quelles sont les conduites typiques des élèves qui abordent l'apprentissage du salto arrière

Pertinence des situations :

Que vont apprendre vos élèves dans cette situation ?

Processus d'apprentissage

En quoi votre situation peut-elle permettre à votre élève d'apprendre ?

2.1.2. Phase dite de « l'extension »

La question porte sur le constat d'un comportement observé sur un autre agrès, pour un même niveau de classe et un même temps de pratique. Le candidat est amené à proposer une ou des situation(s) d'enseignement et d'apprentissage.

2.1.3. Phase dite de la « complémentaire »

La question posée peut être formulée :

sous la forme d'un constat :

Volley 4^{ème} : qu'ils s'organisent difficilement collectivement pour renvoyer la balle

en faisant référence aux textes :

Quelles compétences sont attendues en classe de 5ème en lancer ?

En proposant une entrée thématique

Aborder la nage libre avec des élèves non nageur

Le candidat est amené à proposer une ou des situation(s) d'enseignement et d'apprentissage.

2.2. Conseils de préparation

A partir des constats :

- préciser et décrire les comportements des élèves (l'utilisation de schéma(s) est conseillée).
- Concevoir les situations au service des transformations induites par l'analyse antérieure et non comme de simples aménagements matériels, relevant du « prêt à porter » didactique ou du domaine « magique ».
- Envisager des liens qui permettent d'articuler les situations entre elles en fonction des transformations attendues.
- Préciser comment l'élève va apprendre : ne pas se satisfaire d'une simple énumération de variables et/ou de méthodes.

EPREUVE 2 - GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve :

Il est important de rappeler que :

- le nom et le prénom, l'engin doivent être mentionnés sur la cassette elle même ou sur le CD.
- la musique doit être enregistrée en début de support sans autre musique à la suite (prévoir un enregistrement de secours).
- Le jury vérifie la conformité des engins aux normes FIG avant le passage des candidats sur le praticable. Dans le cas où un candidat n'a pas un engin conforme, il est autorisé à utiliser celui d'un autre candidat ou à concourir avec son engin non conforme, mais sera pénalisé.
- La tenue des candidats de sexe masculin doit être correcte : tenue gymnique ou collant, short et maillot près du corps (sans aucune inscription). Beaucoup trop de candidats ont été pénalisés pour tenue non conforme : T-Shirt et /ou short trop larges. Le candidat peut être pieds nus ou porter des chaussons de gymnastique ou des socquettes qui ne couvrent pas la cheville.

Les candidats disposent d'un échauffement de trente minutes suivi d'un temps de travail individuel sur le praticable de trois minutes.

La prestation du candidat s'inscrit dans le rituel gymnique :
Appel – Présentation – Prestation - Salut

1.2. Niveaux des prestations

La prestation doit témoigner

- de la prise en compte simultanée des différentes rubriques :
 - Le contrat technique et les exigences spécifiques.
 - La valeur artistique : utilisation des paramètres chorégraphiques (espace, temps et énergie) au service d'un projet, d'une logique d'action et d'une relation construite entre la musique et le mouvement.
 - L'exécution : maîtrise de la réalisation du mouvement au regard des techniques corporelles et à l'engin. Ces techniques doivent être mises au service de l'interaction corps engin et de la logique de continuité des actions.
- de la capacité à combiner de façon judicieuse et pertinente ces différentes rubriques.

Le jury note des prestations plus construites, cohérentes et stabilisées notamment chez les candidats masculins. Ceci manifeste un travail de composition plus réfléchi et mieux anticipé.

Remarque :

Les évolutions proposées dans les codes de pointage (1997, 2001, 2005) concernant la musique, la tenue, les acrobaties, les caractéristiques artistiques particulières et les difficultés (leur valeur et leur combinaison) sont prises en compte.

On peut ainsi identifier différents profils de gymnastes, rendant compte de compositions utilisant de manière diverse les paramètres techniques et chorégraphiques.

Ont témoigné d'un niveau très insuffisant les candidats qui :

- soit, ne sont pas dans un comportement GR c'est à dire qui ne réalisent pas une association permanente entre le mouvement corporel et le mouvement de l'engin (principe d'interaction corps-engin).
- Soit, proposent un enchaînement sans aucune variété : répétition de manipulations simples ou engin trop souvent tenu, et utilisation d'éléments corporels tels la marche ou la course.

Ont témoigné d'un niveau insuffisant les candidats qui:

- Soit, intègrent peu ou partiellement les difficultés des codes UNSS et FIG ainsi que les exigences fixées.
- Soit, n'associent pas la manipulation de l'engin aux difficultés corporelles choisies
- Soit, exécutent leur prestation sans engagement gymnique (qualité d'appui, tonicité musculaire et amplitude articulaire).
- Soit, exploitent peu les paramètres musicaux et spatiaux
- Soit, effectuent un choix d'engin, de musique et des difficultés inappropriées au regard de leurs ressources et de leurs capacités.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

- Soit, ont une maîtrise de la réalisation technique (corporelle et à l'engin) au service d'une interaction corps-engin et d'une logique de combinaisons des actions. (enchaînement « élémentaire »)
- Soit, ont une exécution correcte dans le respect de l'activité (interaction corps-engin et logique de combinaison des actions) mais une composition peu variée pour la valeur artistique et faible pour la valeur technique
- Soit, réalisent une prestation respectant simplement les exigences corporelles et spécifiques à l'engin mais avec une composition chorégraphique peu recherchée.
- Soit, réalisent une prestation portant sur la composition (variété des dynamismes, de l'espace, de la relation musique-mouvement...) mais dont l'exécution n'en permet pas la mise en valeur

Ont témoigné d'un niveau satisfaisant et excellent les candidats qui :

- Exploitent au mieux tous les registres de la composition au service d'un projet chorégraphique. (On remarque une bonne exploitation du potentiel technique au service de la composition). Ce projet est perceptible grâce à un niveau de maîtrise d'exécution élevé ou excellent. Lors d'une maîtrise d'exécution optimale, de légères imprécisions n'empêchent pas l'obtention de la note 20.

1.3. Conseils de préparation

Le candidat doit s'attacher à

- **choisir :**
 - Un engin en adéquation avec ses ressources motrices
 - Une musique permettant de mettre en valeur toutes les composantes nécessaires à la bonne construction d'un enchaînement –

- **composer** un enchaînement en prenant bien en compte
 - Les exigences spécifiques à l'engin
 - Les paramètres de la composition chorégraphique
 - Les difficultés des différents codes

- **exécuter** son enchaînement en faisant preuve d'un « comportement GR », c'est à dire avoir une maîtrise corporelle en interaction avec la manipulation de l'engin sur la totalité de l'enchaînement (maîtrise des appuis, précisions et tenue des formes corporelles, respect des plans et des trajectoires, logique d'enchaînement.....). En effet, des candidats se présentent avec une succession de difficultés souvent mal maîtrisées, et ou réalisent une prestation en inadéquation avec leurs capacités et la spécificité de l'engin.

2. LA PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1. Exemples de question initiale :

- .Classe de sixième, activité cerceau, moins de 10 heures : vous constatez qu'ils réalisent un duo en privilégiant le face à face
- Classe de troisième, activité ballon, deux fois 10 heures, vous constatez que l'intégration d'éléments corporels désorganise la manipulation.
- Classe de terminale, activité ruban, 4 fois 10 heures, vous constatez qu'en quatuor, ils évoluent de manière peu variée entre les formations.

Exemples de questions d'approfondissement:

Connaissance de l'APSA :

Quelles consignes donnez-vous à l'élève pour qu'il effectue des moulinets en massues ?

Connaissance de l'élève :

Quels sont les comportements typiques des élèves débutants dans la réalisation d'un lancer rattraper en ballon ?

Pertinence des contenus:

Pourquoi choisissez vous de faire réaliser des sautillés avec changement de rythme et de sens de la corde à des élèves à 3 X 10 h de pratique ? Quels repères l'élève doit-il construire pour réussir ?

Connaissance des processus d'apprentissage :

Pourquoi avez vous proposé à cet élève de 6^{ème} une situation avec aménagement du milieu ?

2.1.2. Phase dite de l'extension :

Pour un contexte identique à la question initiale (niveau et temps de pratique), mais dans un autre engin, le candidat est invité à analyser le même problème ou un autre problème.

Etant donné la durée de cette phase, le candidat devra s'attacher à être aussi précis et concis que possible dans ses propositions, consignes, critères de réalisation, identification des causes du problème, afin de justifier sa situation.

2.1.3. Phase dite de la complémentaire:

Dans une APSA choisie par le jury, une question est posée à propos d'un constat observé. Le cycle d'enseignement (collège/lycée) est différent de la question initiale.

La particularité de la complémentaire réside dans une réflexion sur l'instant. C'est un moment interactif où les arguments avancés doivent prouver un raisonnement reliant les différents champs de connaissances.

Le jury constate des connaissances théoriques stéréotypées, non contextualisées ou non appropriées aux élèves concernés.

Ainsi le jury attend du candidat à partir de la question posée :

- une analyse du comportement de l'élève,
- une ou deux hypothèses sur les causes du problème
- une situation concrète et précise pour le résoudre.

2.2. Conseils de préparation

Le candidat doit formuler et approfondir les connaissances sur :

- le comportement moteur de l'élève agissant en GRS (les conduites typiques)
- le traitement de l'activité en fonction de ces comportements

Le candidat doit à partir du sujet :

- analyser les termes du sujet, les mettre en liaison avec la spécificité de l'engin et la logique de la GR,

Le jury souligne qu'une tâche de création non explicitée est sans intérêt. Elle est le point de départ d'une démarche didactique, mais doit être impérativement illustrée par une réponse motrice possible de l'élève.

EPREUVE 2 - NATATION

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1 .Déroulement de l'épreuve

Les épreuves physiques de Natation se sont déroulées l'après-midi du premier jour de chaque série. Toutes les épreuves se sont déroulées en bassin extérieur de 50m à la piscine de Bellerive sur Allier.

Les candidats étaient répartis en 2 groupes:

- 1^{er} groupe à 14h15: Nage libre, Dos et Papillon
- 2^{ème} groupe à 16h15: Brasse et 200m 4 nages

Les séries étaient composées par ordre alphabétique, par groupes de sept nageurs. L'appel des candidats du premier groupe était effectué à 13h30 et celui du deuxième groupe à 15h30.

Un échauffement d'une durée de 40 à 45 minutes était proposé aux candidats dans le bassin où se déroule l'épreuve.

Le règlement FINA en vigueur à la date de clôture des inscriptions au concours 2005 a été appliqué; le jury a appliqué la règle du "UN départ".

1.2 Niveau des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui

ont abandonné en cours d'épreuve à cause d'une préparation insuffisante et d'une maîtrise du savoir-nager inexistante (9 candidats).

De même, les candidats hors-barème, nombreux (86, dont 75 en Nage Libre), révèlent un investissement très insuffisant sur l'épreuve natation qui se manifeste par une propulsion inefficace (synchronisation bras-jambes inadaptée, mauvaise gestion de l'effort).

37 candidats ont été disqualifiés ce qui représente une très faible proportion (environ 1,9%) : 6 sont la conséquence de départs anticipés, 22 en brasse dont 12 pour une dissymétrie du ciseau.

Le nombre total de disqualification est de : 37

- départ anticipé	(SW 4.4)	= 6
- dissymétrie jambes	(SW 7.4)	= 12
- simultanité et symétrie des bras	(SW 7.2)	} = 2
- pieds non tournés BR	(SW 7.5)	
- touché du mur à 1 main BR	(SW 7.6)	= 4
- coulée Brasse incorrecte	(SW 7.7)	= 4
- abandon	(SW 10.1)	= 9

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui

se sont superficiellement appropriés les facteurs de l'efficacité propulsive tant au plan réglementaire que de la performance (dissymétrie, amplitude de nage réduite et fréquence inadaptée). On peut noter une élévation de la moyenne en brasse garçons.

1097 candidats sur 1940 ont obtenus une note entre 8 et 14

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui ont concilié performance, gestion de l'effort et efficacité technique.

5 Candidats ont obtenu la note 20

1.3 Conseils de préparation

Le jury invite les candidats à observer les procédures de départ en natation au cours de différentes compétitions, UNSS ou fédérales et à prendre connaissance du règlement en vigueur (règlement FINA) au moment de l'inscription au concours.

Le jury insiste également sur la mise en place sur le plot qui doit s'effectuer sans retard, avec au moins un pied à l'avant du plot sous les ordres du starter et dans la plus totale immobilité afin de faciliter la procédure du "un départ". Pour les candidats présentant des difficultés musculaires ou articulaires en liaison avec la motricité brasse, papillon ou dos, le jury attire l'attention sur le fait qu'une réalisation technique non-codifiée risque d'entraîner une disqualification pour nage incorrecte.

2. LA PRESTATION ORALE

2.1 L'entretien

2.1.1. Exemples de question initiale

Nage libre :

Pour des élèves d'une classe de 1ère ayant dans l'activité Nage Libre un volume horaire de pratique effective de 4 fois 10 heures pour lesquels vous constatez qu'ils ont des difficultés à maintenir une vitesse élevée sur un 100 mètres. Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ? Vous justifierez vos choix en montrant comment vos élèves apprennent.

Brasse :

Pour des élèves d'une classe de 3ème ayant dans l'activité Brasse un volume horaire de pratique effective de 2 fois 10 heures pour lesquels vous constatez qu'ils perdent du temps dans les parties non nagées. Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ? Vous justifierez vos choix en montrant comment vos élèves apprennent.

Dos :

Pour des élèves d'une classe de 6ème ayant dans l'activité Dos un volume horaire de pratique effective de moins de 10 heures pour lesquels vous constatez qu'ils nagent en position assise. Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ? Vous justifierez vos choix en montrant comment vos élèves apprennent.

Exemples de questions d'approfondissement

Connaissances liées à l'APSA

Scientifiques : Quelles sont les forces appliquées sur un nageur à l'arrêt en position horizontale ?

Connaissances de l'élève en action dans l'APSA

Ressources sollicitées : Quelles sont les ressources énergétiques mises en jeu sur une épreuve de 100m ?

Connaissances des processus d'apprentissage

Modèles proposés : Comment vos élèves vont réussir à s'approprier ce nouveau trajet propulsif ?

Pertinence des contenus d'enseignement

Capacité d'adaptation didactique des situations : Quelles variables de la situation proposée pouvez-vous modifier pour la simplifier ?

Remarque: certaines questions demandent plus de réflexion qu'un catalogue de connaissances (exemple: en biomécanique le jury cherche à voir si un principe, une formule sont bien compris dans leur fonctionnement pas seulement dans leur énoncé).

2.2. Conseils de préparation

- Exposé

Il est conseillé d'utiliser le temps de l'exposé en répondant prioritairement à la question posée. A partir du constat le candidat analyse le sujet pour formuler plusieurs hypothèses. Il choisit l'une d'elles et la justifie en fonction de l'APSA et du niveau d'habileté des élèves. La centration de la réponse doit se faire sur les situations d'apprentissage. Celles-ci doivent se présenter de façon cohérente et pertinente en différenciant les critères de réalisation et les critères de réussite et en proposant des variables évolutives. De plus, elles doivent tenir compte de la manière dont les élèves apprennent, autrement dit le candidat doit être capable d'expliquer ce qui va provoquer l'apprentissage chez les élèves.

Le jury constate pour la session 2005 un travail intéressant sur les hypothèses mais un décalage important dans le choix des situations qui ne répondent pas forcément aux hypothèses formulées. De plus, les candidats proposent la plupart du temps des situations et des contenus d'enseignement qui ne sont pas garants de transformations chez les élèves. En effet, ceux-ci pensent que la mise en situation des élèves semble suffisante pour induire les transformations, sans devoir préciser les contenus d'enseignement choisis ou les stratégies d'apprentissage mises en jeu permettant l'adaptation aux contraintes de la tâche.

La connaissance des données scientifiques, techniques de la natation et des ressources sollicitées chez les élèves est nécessaire pour proposer des contenus didactiques adéquats. La préparation ne se limite pas à un apport théorique mais doit s'appuyer sur une approche et une connaissance concrète du terrain.

- Entretien

Lors de l'entretien le jury est amené à demander des compléments d'informations ou parfois des réorientations de propositions des candidats. Ceux-ci doivent cerner le champ de questionnement et y rester pour y répondre.

- Extension

En fonction de l'entretien du candidat un thème est repris dans l'extension dans une autre nage. Un constat peut être proposé et une présentation de situations demandée. Ce temps permet de vérifier les connaissances des candidats dans les champs non questionnés jusque-là.

- Complémentaire

Les candidats doivent montrer leurs connaissances des APSA (techniques et réglementaires) et leurs connaissances des conduites typiques des élèves pour pouvoir construire des situations réalistes, adaptées au niveau des élèves. Pour répondre à cette attente, un minimum de vécu dans l'activité semble nécessaire ainsi qu'un

investissement sur le long terme : cette formation ne se fait pas uniquement sur la dernière année. Il est donc conseillé aux candidats de compléter leur préparation par un travail sur le terrain et par une appropriation des programmes qui peuvent servir de points d'appuis pour construire des situations adaptées et cohérentes. Nous invitons les candidats à consulter les documents d'accompagnement des programmes dans les différentes APSA pour les guider dans la description des conduites typiques des élèves et dans le choix de situations en adéquation avec le niveau des élèves.

Sur la session 2005, le jury a pu constater chez un grand nombre de candidats une méconnaissance inquiétante des APSA d'un point de vue technique et réglementaire ce qui rend difficile l'analyse des conduites typiques des élèves et les hypothèses explicatives. De même le manque de structures des réponses données montre l'absence d'un cadre méthodologique chez certains. Les candidats devraient construire une démarche similaire à celle utilisée dans leur exposé.

EPREUVE 2 : BASKET-BALL

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1 Déroulement de l'épreuve :

Première Phase : tournoi en 5c5 tout terrain

- Chaque candidat joue 2 séquences de jeu (de dix minutes environ). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.
- Chaque équipe peut demander un temps-mort par séquence de jeu; managéral interne à l'équipe ; l'équipe qui ne joue pas tient la marque.
- La défense homme à homme sur demi - terrain est obligatoire.
- Au delà de trois fautes personnelles, les candidats sont pénalisés.
- Les équipes sont constituées par le jury en fonction des tailles et postes annoncés. Cette composition peut être modifiée par le jury au cours de la prestation physique ; les changements lorsqu'ils y en a sont annoncés par le jury.

Deuxième Phase : tournoi en 4c4 tout terrain

Les équipes et les duels sont constitués par le jury à l'issue de la phase de 5c5.

- Chaque candidat joue 2 séquences de jeu (de dix minutes environ) en 4c4 sur tout le terrain (mi-temps de 4 minutes). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.
- Sur contre-attaque réussie, l'équipe garde le ballon au-delà de la ligne des 6,25 m pour une attaque placée (l'arbitre est le seul juge de l'appréciation de la phase de contre-attaque).
- Un temps mort par match et par équipe; managéral interne ; les changements sont annoncés par le jury. L'équipe qui ne joue pas tient la marque.
- La défense homme à homme sur demi - terrain est obligatoire.
- Au-delà de trois fautes personnelles dans cette phase aussi, les candidats sont pénalisés.

Évaluation : Les candidats sont évalués selon leur niveau de compétences et leur efficacité en jeu.

1.2 Niveau des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

Sont sur un registre récité ou stéréotypé avec des déplacements aléatoires et peu de variations de rythme.

En attaque : Utilisation abusive du couloir de jeu direct (non-porteurs qui gênent, 1 contre 1 forcés).

En défense : Placés entre le joueur et le panier mais souvent débordés.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

Ont un registre d'habiletés suffisantes pour effectuer des choix simples.

En attaque : occupation de l'espace de jeu de manière équilibrée, alternance de jeu pour soi (1 contre 1) et à deux (passe et va, écran direct...).

En défense : attitudes défensives adaptées avec variations des distances de garde.

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats qui :

Savent jouer dans un espace restreint avec un grand engagement physique maîtrisé.

Maîtrisent leur poste de jeu et montrent une polyvalence dans les autres postes.

En attaque : Enchaînements d'actions à 2 et 3 joueurs (passe et va + écran à l'opposé, équilibre côté opposé et écrans entre non-porteurs, pick & roll...) et continuité des phases de jeu.

En défense : Feintes des attaquants en anticipant grâce aux attitudes défensives combinées (pression, contestations, trappes, entraide...).

1.3 Conseils de préparation :

Se préparer spécifiquement et régulièrement tout au long de l'année (en participant à des entraînements et à des compétitions) pour pouvoir soutenir un effort tout au long de l'épreuve.

Assimiler le règlement (notamment les placements des mises en jeu).

Accorder plus d'importance à la défense dans les attitudes et l'engagement physique.

Respecter la tenue réglementaire (chaussures de salle, shorts sans poche).

Être attentif aux informations données par le jury dès le début de l'épreuve (Protocole).

2. LA PRESTATION ORALE

2.1 L'entretien

2.1.1 Exemples de question initiale

Pour des élèves d'une classe de ayant dans l'activité BASKET-BALL un volume horaire de pratique effective de (< ou 1 à 5) x 10 heures pour lesquels vous constatez.....

Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ? Vous justifierez vos choix en montrant, notamment, comment vos élèves apprennent.

Ex: 6^{ème} moins de 10 heures : qu'ils accèdent difficilement à l'espace de marque

Ex: 3^{ème} 3 fois 10 heures: qu'ils ne cherchent pas à récupérer la balle après l'avoir perdue

Ex: terminale 5 fois 10 heures: qu'ils se démarquent difficilement face à une défense homme à homme.

Exemples de questions d'approfondissement

Connaissance de l'APSA : quels sont les types de démarquage que vous connaissez ?

Connaissance des élèves : pourquoi l'élève n'enchaîne t'il pas ses actions ?

Connaissance des contenus : pour accéder à l'espace de marque, quelles actions motrices les élèves doivent 'ils maîtriser ?

Connaissance des processus d'apprentissage : la présentation de vos situations constitue elle une démarche d'apprentissage ?

2.1.3 Exemple de question posée lors de l'extension au groupement :

Le problème rencontré par les élèves en basket-ball va-t-il se poser de la même manière dans l'APSA ...football

Exemples de questions d'approfondissement

Connaissance de l'APSA : quel règlement utilisez vous pour vos élèves ?

Connaissance des élèves : dans cette situation, pourquoi l'élève agit il ainsi ?

Connaissance des contenus : quels sont les actions que doit maîtriser l'élève pour déborder son adversaire ?

Connaissance des processus : cette démarche d'enseignement est elle la même en basket.

2.1.5 Exemples de question initiale dans l'activité complémentaire :

Par quelle situation commenceriez vous l'enseignement du saut de cheval pour des élèves de terminale ayant un vécu de trois fois dix heures dans l'activité ?

Exemples de questions d'approfondissement

Connaissance de l'APSA : quels sont les principes bio mécaniques du saut par renversement ?

Connaissance des élèves : décrivez les conduites typiques d'élèves au moment de l'impulsion ?

Connaissance des contenus : quels sont les conditions d'évolution de votre situation ?

Connaissance des processus : quels types de processus d'apprentissage vous semblent pertinents pour que vos élèves apprennent dans cette situation ?

2.2 Conseils de préparation :

Le candidat doit avoir compris les notions de compétence commune du groupement sport collectif pour pouvoir aborder la transversalité et ses limites.

Le jury accepte tous les modèles didactiques s'ils sont justifiés et cohérents

Les propositions doivent être envisagées en langage adapté aux élèves

Il est souhaitable de savoir représenter les situations et /ou les élèves par un dessin rapide

EPREUVE 2 - FOOTBALL

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1 Déroulement de l'épreuve :

1^{ère} phase : 2 matchs (1^{ère} séquence de 10' suivie d'une autre de 12'30'') en football à 6 sur un terrain de 60m x 45m, avec deux buts de 6m x 2m, une ligne de hors-jeu tracée à 13m de la ligne de but sur toute la longueur du terrain. Cette zone de 13m sert de surface de réparation.

Le règlement du football à 11 est appliqué sauf pour le hors-jeu (uniquement dans la zone de 13m).

Selon les nécessités liées à l'organisation de l'épreuve, un candidat peut être amené à évoluer à un poste quelconque pour compléter une équipe (son temps de jeu n'est alors pas pris en compte pour l'évaluation).

2^{ème} phase : 1 séquence de jeu de 10' en football à 5 sur un terrain de 50m x 30m, avec 2 buts de 6m x 2m. La surface de réparation est une zone circulaire de 8m de rayon. Les remises en jeu à la touche se font au pied, les corners à la main (technique de touche). Cette période sert d'ajustement de la note de la prestation physique sur 20.

Le joueur annoncé comme gardien de but est évalué dans le champ pendant 10' et dans les buts le reste de l'épreuve.

1.2 Niveau des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

N'ont pas assimilé les lois du jeu, font preuve d'une motricité inadaptée et ne maîtrisent pas les techniques élémentaires pour s'investir dans les différents rôles. Les déplacements non maîtrisés par certains candidats sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

Sont mobiles avec et sans ballon, occupent intelligemment l'espace et sont capables de s'inscrire dans un projet collectif en modifiant occasionnellement le rapport de force existant. Toutefois, quelques lacunes apparaissent aux plans technique et tactique.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Possèdent un volume de jeu important. Performants en attaque et en défense, ils se distinguent par la pertinence de leurs choix tactiques et la qualité de leurs réalisations. Une bonne lecture du jeu associée à un bon sens de l'anticipation leur permettent de faire souvent basculer le rapport de force.

1.3 Conseils de préparation :

Cette épreuve est exigeante sur les plans à la fois physique et technico-tactique. Elle nécessite :

- une préparation physique appropriée permettant de gérer trois rencontres successives.
- Une polyvalence des rôles (la lecture appropriée du jeu, la pertinence des choix et la qualité des réalisations entrent dans le champ de l'évaluation).

- La capacité à s'inscrire dans un jeu collectif de mouvement où prédomine l'enchaînement des actions.

2. LA PRESTATION ORALE

2.1 L'entretien

2.1.2. Exemples de question initiale :

- 4^{ème} 2 X 10 heures : « que les non porteurs de balle n'aident pas le porteur de balle ».
- 5^{ème} 1 X 10 heures : « qu'ils perdent beaucoup de ballons en cherchant à progresser vite ».
- 2nde 3 X 10 heures : « que les défenseurs gagnent rarement leurs duels ».
- Terminale 5 X 10 heures : « qu'ils ont des difficultés à s'adapter au plan offensif à une situation d'infériorité numérique ».

Exemples de questions d'approfondissement

Connaissance de l'APSA : « à quel moment est-il pertinent de déclencher un pressing collectif ? »

Connaissance de l'élève : « quels sont les repères que prend un élève de sixième en conduite de balle ? »

Pertinence des situations : « pourquoi placez-vous les élèves en situation d'infériorité numérique ? »

Organisation des apprentissages : « en quoi ce dispositif permet aux élèves de modifier leurs conduites motrices durablement ? »

2.1.3. L'extension au groupement des sports collectifs

Le jury a constaté :

- Une intégration de la logique interne sans discernement des similitudes et des différences entre les sports collectifs.
- Des difficultés à situer les compétences propres du groupement par rapport à la question posée.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils s'appuient sur une analyse comparée pour choisir un objectif de transformation.
- qu'ils construisent une (des) situation (s) d'apprentissage ciblée (s) et adaptée(s).

2.1.4. Phase dite de la complémentaire

Le jury a constaté :

- Que le cadre présenté dans les parties précédentes de cette épreuve n'est plus utilisé alors qu'il permet une efficacité immédiate.
- Une méconnaissance des élèves dans l'APSA qui amène le candidat à proposer une situation d'apprentissage inadaptée.

Le jury attend des candidats :

- Qu'ils « situent » le problème soulevé par la question en relation avec la logique interne de l'APSA, les caractéristiques des élèves et les programmes.
- Une mise en œuvre qui se concrétise par une situation d'apprentissage adaptée.
- Une analyse descriptive des conduites motrices dans l'APSA.

2.2 Conseils de préparation :

Il s'agit pour les candidats :

- De définir et d'analyser le contexte de jeu dans lequel ont été observés les élèves.
- De déterminer clairement la situation de jeu.
- De situer la configuration offensive et/ou défensive en relation avec le rapport de forces.
- De préciser le contexte spatio-temporel et évènementiel.
- De rapporter ce contexte aux « conduites caractéristiques » des élèves et aux programmes.

EPREUVE 2 – HANDBALL

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

Nous pouvons noter cette année une meilleure préparation physique à l'épreuve qui impose environ 40 minutes de jeu effectif à chaque candidat.

Le niveau moyen de connaissance de l'activité semble s'être amélioré, mais il existe encore une disparité importante entre les candidats réellement pratiquants à différents niveaux et ceux qui ont découvert le handball très récemment.

Cela se traduit également pour certains par une méconnaissance totale du règlement de l'activité et des gestes de l'arbitrage, préjudiciable à l'appréciation de leur prestation.

1.1 Déroulement de l'épreuve:

L'épreuve se déroule en 2 phases. Les candidats sont évalués sur 2 lignes de jeu différentes, dont une ligne préférentielle (avant / arrière / GB).

1^{ère} phase: Trier et classer dans un bandeau établi à partir d'une grille comportementale comprenant les actions du porteur de balle (PB), du non porteur de balle (NPB), du défenseur et du gardien de but (GB).

Les lignes sont imposées mais les changements de postes sont autorisés sur une même ligne.

Jeu à 7 contre 7 gardien compris avec les règles fédérales. Les équipes sont hétérogènes.

Le dispositif défensif imposé est une organisation en 1-5 au minimum. Environ 60% du temps de pratique est consacré à cette première partie.

2^{ème} phase : Noter les candidats.

De nouvelles équipes, homogènes, sont constituées pendant la pause.

Les matchs se déroulent à 6 contre 6 gardien compris avec une organisation défensive imposée : défense étagée 2-3.

Environ 40% du temps de pratique est consacré à cette deuxième partie.

Remarques:

Le temps de jeu effectif est d'environ 40' ; il peut varier légèrement en fonction du contexte (effectif, diversité des postes et des lignes, GB...).

Les candidats peuvent être appelés à occuper quelques minutes le poste de gardien de but si aucun candidat ne l'a demandé et pour les besoins de l'épreuve (cette prestation n'est pas évaluée en tant que telle, mais peut être appréciée, et servir à mieux observer un joueur).

1.2 Niveau des prestations:

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

Perdent régulièrement voire systématiquement la balle, ou s'en débarrassent.

Tentent de manœuvrer leur adversaire direct uniquement sur grand espace. Jouent de manière discontinue, refusent ou évitent le duel.

Réalisent des choix non pertinents dans le tir, la passe, le dribble et le débordement. Présentent une activité défensive incontrôlée, inefficace et parfois dangereuse.

Ne s'inscrivent pas dans le dispositif collectif d'organisation du jeu. Méconnaissent le règlement et les gestes d'arbitrage.

Ces candidats «**subissent**» l'épreuve.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

Manoeuvrent leur adversaire direct avec une efficacité déterminée par des conditions spatio-temporelles favorables.

Juxtaposent leurs actions dans le jeu.

Entrent en relation essentiellement avec les partenaires proches.

Créent peu d'incertitude par leurs intentions facilement lisibles.

Utilisent une forme privilégiée de tir ne leur permettant pas de s'adapter à l'action du gardien de but.

Connaissent et utilisent les différentes possibilités d'action avec ou sans ballon (blocage, poste, écran, changements de secteurs, croisés, ...) mais dont l'efficacité est limitée (problème de timing, dans l'espace et dans le temps).

En défense, manifestent l'intention d'empêcher ou de ralentir la progression de la balle vers leur but, mais proposent parfois des réponses inadaptées au contexte.

Se focalisent sur les actions de leur adversaire direct.

Ces candidats sont en général actifs voire acteurs pour certains, mais pas encore créatifs. Ils peuvent ponctuellement réaliser des actions d'éclat.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Jouent régulièrement en anticipation et en continuité, reçoivent lancés dans le bon espace et au bon moment.

Manoeuvrent systématiquement leur adversaire direct de manière variée et adaptée. Entrent en relation efficace avec des joueurs proches et lointains, utilisent l'aide indirecte. Exploitent les situations à plusieurs postes et utilisent une gamme de tirs variée et adaptée.

En défense, enchaînent différentes intentions pertinentes au regard de l'évolution de la situation. Ces candidats sont également capables d'adapter leurs passes aux capacités perçues de leurs partenaires occasionnels.

Ces candidats sont «**créateurs**» et «**décideurs du jeu**» du jeu.

Ce niveau se caractérise par la capacité à anticiper le registre des possibles pour enchaîner et combiner différentes actions dans toutes les phases de jeu.

Grande efficacité à tous les postes.

2. LA PRESTATION ORALE :

Les candidats sont invités à proposer une situation pouvant être évolutive ou différentes situations permettant des transformations motrices et cognitives pour un niveau de classe déterminé. Dans le libellé de la question initiale, le ou les problèmes sont clairement identifiés.

2.1 Exemple de question initiale :

Pour des élèves d'une classe de 6^o ayant dans l'activité handball un volume horaire de pratique effective de moins de 10heures pour lesquels vous constatez **que les joueurs effectuent des passes en cloche.**

Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ?

Vous justifierez vos choix en montrant comment vos élèves apprennent.

2.2 L'extension :

Dans la plupart des cas, le thème de la question reste le même ainsi que le niveau de pratique. Dans quelques cas exceptionnels, la question peut faire l'objet d'une rupture complète.

Il est demandé au candidat d'établir les similitudes et les différences existantes entre le handball et un autre sport collectif et de proposer une situation d'apprentissage et des contenus

d'enseignement prenant en compte les caractéristiques des élèves et favorisant l'acquisition de nouvelles compétences.

Dans cette partie de l'épreuve, les processus d'apprentissage sont également abordés avec le candidat.

Le jury attend de celui-ci des connaissances réglementaires, techniques, biomécaniques, grammaticales, ainsi que les incidences sur les ressources sollicitées dans cette activité. Parfois, il est proposé au candidat de choisir entre 2 sports collectifs pour développer son argumentation.

2.3 L'activité complémentaire :

Dans cette dernière partie, l'objet et le contexte sont systématiquement modifiés. (Changement de thème et de niveau de classe. Collège à Lycée ou inversement)

Le constat initial fait apparaître des difficultés ou des besoins pour l'élève et invite le candidat à montrer sa connaissance des conduites typiques des élèves dans une activité donnée, sa capacité à mobiliser ses connaissances techniques, scientifiques et didactiques afin de les résoudre.

A partir de ces connaissances, il doit proposer une ou des situations d'apprentissage ou de remédiation ainsi que des contenus d'enseignement afin de transformer la motricité de l'élève. Le jury s'attache à vérifier comme dans les autres temps de l'interrogation, la cohérence et la pertinence des propositions faites par le candidat.

De nombreux étudiants semblent avoir fait l'impasse sur ces activités complémentaires et leurs connaissances ne leur permettent pas de proposer des situations et contenus adaptés. Certaines situations proposent même des dispositifs présentant un caractère de dangerosité inacceptable pour un futur enseignant.

2.4 Conseils de préparation :

L'épreuve demandant aux candidats de mobiliser rapidement des connaissances multiples, il est donc conseillé aux candidats de s'entraîner tout au long de l'année.

En particulier, il faut :

- Apprendre à concevoir et construire des situations adaptées aux transformations visées tout en y associant les contenus d'enseignement afférents).
- Envisager les ponts et ruptures dans les autres sports collectifs
- Explorer l'ensemble des activités pouvant faire l'objet d'une question complémentaire. (technique, logique interne, caractéristiques élèves, situation de résolution de problème, aspects scientifiques, règlements, programmes, etc...)
- S'entraîner au maniement des tableaux magnétiques, à la rédaction de croquis clairs et précis et à la prise de parole.
- S'engager dans une approche systémique en reliant les besoins des élèves et les processus d'apprentissage.

EPREUVE 2 -RUGBY

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1 Déroulement de l'épreuve :

Appel à 7h 30 : échauffement individuel et collectif. L'échauffement n'est pas évalué. Durant la phase d'échauffement collectif, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement par postes.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 10 joueurs sur un espace de 80m de long sur 60m de large. Suivant les informations fournies par les candidats, les équipes sont constituées avec autant d'avants que d'arrières dans chacune des équipes.

A chaque séquence de jeu les candidats doivent évoluer sur deux registres : avant et arrière.

Le règlement est identique à celui du rugby à 15 avec les aménagements suivants pour les garçons et les filles :

- La mêlée s'effectue à 5 joueurs avec 3 joueurs en 1^{ère} ligne et 2 joueurs en 2^{ème} ligne. La poussée est limitée au gain du ballon et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 4 joueurs au maximum + 1 lanceur. Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby à 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 m et 10m de la ligne de touche.
- Le jeu au pied direct en touche est permis dans une zone comprise entre la ligne de but et une ligne située à 12 m de la ligne de but.

1^{ère} séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une séquence de quinze minutes de temps effectif. A l'issue de cette séquence, les candidats sont positionnés dans 5 bandeaux suivant un indice de jeu. A l'issue de cette séquence, le jury fait part de son appréciation du niveau de jeu produit et se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de forces ;

2^{ème} séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une séquence de vingt cinq minutes de temps effectif. Cette séquence de jeu permet comme la précédente d'établir un indice de jeu par joueur.

Procédure de notation.

La détermination des bandeaux (1^{ère} séquence) et la discrimination de la notation en leur sein (2^{ème} séquence) se réalisent au travers de la valeur des actions référée au volume de jeu du candidat.

Les actions évaluées prennent en compte les comportements du porteur de balle, des soutiens proches en attaque et en défense. Ces actions sont répertoriées en actions bonifiantes, positives, neutres ou négatives et pénalisantes. La valeur des actions prend en compte la capacité :

- 1- À s'engager dans l'activité.
- 2- À prendre des initiatives et à renverser le rapport de forces en attaque ou à le rééquilibrer en défense.
- 3- À réaliser des habiletés gestuelles spécifiques aux différents postes.

1.2 Niveau des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant:

Les candidats qui méconnaissent le rugby (règlement, circulation des joueurs, exigence du poste etc..) et/ ou qui s'impliquent de façon épisodique dans l'activité (évitent les défis, manquent d'engagement, disposent d'un espace d'intervention limité, se situent toujours à la périphérie du jeu).

A un degré moindre, n'ont pas témoigné d'un niveau suffisant :

- les candidats "énergétiques" présentant une importante présence physique au ballon désordonnée ou stéréotypée.
- les candidats n'assurant que partiellement les statuts d'attaquant ou de défenseur dans les différents jeux de ligne.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu.

Qualitativement: Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, fautes réglementaires graves et / ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

Ont témoigné d'un niveau moyen :

Les candidats qui présentent une activité régulière en attaque et en défense capables :

- d'assurer la conservation du ballon sur la ligne de front.
- d'effectuer des choix adaptés et de s'intégrer dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité.
- de prendre des initiatives non susceptibles de modifier le rapport de force.
- Les candidats efficaces à leur poste mais moins à l'aise dans d'autres rôles.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu conséquent.

Qualitativement : Equilibre entre les actions positives et négatives.

Ont témoigné d'un excellent niveau:

Les candidats qui montrent :

- un volume de jeu important.
- un registre technique et tactique complet en attaque et en défense.
- une capacité à créer des actions décisives de déséquilibre dans le rapport de force, quels que soient les postes et rôles occupés.
- une prestation constante durant les deux séquences de jeu.

Indicateurs retenus:

- Quantitativement : Volume de jeu très important.
- Qualitativement : Grande quantité d'actions positives.

1.2 Conseils de préparation aux candidats

Dans sa préparation, le candidat devrait :

- Se préparer individuellement avant l'appel :
 - mise en tenue et réveil musculaire.
 - échauffement individuel et collectif.
 - organisation collective.
- Se préparer à maintenir son niveau de prestation pendant toute la durée de l'épreuve (40 minutes évaluées par candidat).
- Se préparer à tenir tous les rôles dans les différents postes choisis et imposés y compris dans les phases de lancement de jeu.
- Respecter l'esprit et les règles du jeu.
- Renseigner la fiche d'identification avec précision.
- Prévenir la veille de l'épreuve tout problème physique auprès du médecin du concours.

A titre préventif, il est rappelé que la spécificité de l'activité et de l'épreuve nécessitent un niveau de préparation suffisant, garantissant le maintien de l'intégrité physique des candidats.

2 LA PRESTATION ORALE

2.1 Exemples de questions initiales :

- Classe de cinquième, moins de 10 heures de pratique effective, vous constatez que le défenseur agrippe le porteur de balle.
- Classe de troisième, trois fois dix heures de pratique, vous constatez des pertes de balles dans le jeu déployé.
- Classe de terminale, cinq fois dix heures de pratique, vous constatez que les joueurs perdent la balle après franchissement du premier rideau défensif.

2.2 Exemples de questions posées lors de l'entretien.

Connaissance de l'APSA :

- Pouvez vous différencier deux formes de jeu déployé ?
- Pourquoi parle-t-on en rugby d'utilisateurs et d'opposants ?
- A quelles conditions le joueur hors-jeu est-il remis en jeu à partir du jeu au pied ?

Connaissance de l'élève en action :

- Décrivez et analysez les conduites typiques d'un élève de sixième lors de ses interventions défensives ?
- Quelles sont les ressources sollicitées chez les élèves en jeu groupé ?
- Comment gérez vous l'hétérogénéité physique du groupe dans la situation proposée ?

Pertinence des contenus d'enseignement :

- Quels sont les critères de réalisation d'une percussive/passe ?
- Quels sont les critères de réalisation d'un plaquage de face ?
- Quels sont les critères de réalisation d'une transmission de balle en jeu déployé ?

Connaissance du processus d'apprentissage :

- Comment peut-on dans votre situation favoriser la répétition dans l'apprentissage du cadrage offensif ?
- Quels sont les indicateurs de réussite vous permettant de savoir si le défenseur est fixé ?
- Comment pouvez vous aménager le milieu pour permettre à vos élèves d'apprendre à avancer ?

2.3 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant:

- Analyse du constat : pas d'analyse du constat.
- Situation : situation inadaptée.
- Extension : méconnaissance du groupement sport collectif.
- Complémentaire : méconnaissance de l'apsa, pas d'analyse du constat, situation inadaptée aux caractéristiques des élèves.

Ont témoigné d'un niveau moyen :

- Analyse du constat : analyse sommaire.
- Situation : situation pouvant préciser l'objectif, les transformations, les compétences mais ne mettant pas en évidence les contenus d'enseignement.

- Extension : connaissance partielle du groupement sport collectif.
- Complémentaire : connaissance partielle de l'apsa, situation en décalage avec les caractéristiques des élèves.

Ont témoigné d'un bon niveau

- Analyse du constat : analyse problématisée.
- Situation : situation précisant l'objectif, les transformations, les compétences et mettant en évidence les contenus d'enseignement adaptés et les procédures d'apprentissage correspondantes.
- Extension : connaissance du groupement sport collectif.
- Complémentaire : connaissance de l'apsa, problématisation du constat, situation adaptée aux caractéristiques des élèves.

EPREUVE 2 –VOLLEY BALL

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1 Déroulement de l'épreuve :

1^{ère} phase : Classement et évaluation initiale des joueurs 6 contre 6
- équipes constituées en fonction des postes indiqués
- 15 mn minimum de jeu effectif par candidat

2^{ème} Phase : Notation de la maîtrise et de l'efficacité 4 contre 4
- 9 jurys pour la maîtrise et 4 pour l'efficacité
- équipes de niveaux homogènes en fonction des candidats présents
- 16 mn minimum de jeu effectif par candidat

Avant chaque match, les candidats disposent de 10 mn minimum d'échauffement.
La note de maîtrise est pondérée de +1,5 à -1,5 point par le coefficient d'efficacité.

1.2 Résultats des prestations :

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui : I

Individuellement ne possèdent pas les habiletés spécifiques de l'activité Volley-ball et manifestent une méconnaissance partielle ou totale du cadre réglementaire.

Ces candidats perturbent sérieusement le collectif.

Les services semblent avoir été particulièrement travaillés, au détriment d'un jeu collectif organisé.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

Individuellement maîtrisent les habiletés fondamentales du Volley-ball et différencient les rôles, les placements et les déplacements dans les différentes phases de jeu. Le jeu collectif s'organise dans la recherche d'une rupture des échanges.

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats qui :

Individuellement maîtrisent les habiletés spécifiques du Volley-Ball avec un degré élevé d'efficacité. Spécialisation des rôles ou haut niveau de polyvalence. Systématisation des placements et déplacements en fonction des différentes phases de jeu. Zone d'intervention élargie. Le jeu collectif est axé sur la recherche systématique de la rupture des échanges par la création d'incertitude spatiale, temporelle et événementielle.

A tous les niveaux, le jury assimile les fautes au filet et les pénétrations dans le camp adverse comme un manque de maîtrise du candidat.

1.3 Conseils de préparation

Il semble indispensable que les candidats sachent s'intégrer dans des systèmes de jeu élémentaires en 6 contre 6 et 4 contre 4 en articulant les placements et déplacements liés aux différentes phases de jeu.

Le seuil minimum des habiletés spécifiques doit être:

- Service placé
- Réception orientée vers la zone de passe

- Passe haute permettant un changement d'orientation de la trajectoire
- Attaque placée

2. LA PRESTATION ORALE :

2.1 L'entretien :

2.1.1 Exemples de constats initiaux

- 6èmes : les élèves produisent des frappes explosives
- 4èmes : les élèves jouent en 2 touches de balle de manière inefficace
- 2des : les élèves privilégient un jeu en 3 touches peu efficace
- Terminales : les élèves attaquent de manière stéréotypée

Phase d'approfondissement de la question initiale:

- Contextualisation du constat au sein du rapport de force.
- Recherche de contenus en regard des hypothèses explicatives avancées.
- Justification des situations proposées et demandes de précisions.

Exemples de questions posées lors de l'entretien.

Connaissance de l'APSA :

- Quels règlements appliquer pour un joueur arrière ?
- Citer différents types d'organisation collective en attaque et en défense

Connaissance de l'élève en action :

- Comment s'organise un élève de troisième à l'attaque ?
- Pourquoi l'élève réalise t'il des frappes explosives ?

Pertinence des contenus d'enseignement :

- Justifier le choix de votre situation par rapport à l'objectif visé ?
- Quels conseils donnez vous à l'élève pour qu'il réussisse dans cette tâche ?

Connaissance du processus d'apprentissage :

- Répéter 10 fois cette tâche suffit-il pour que vos élèves apprennent ?
- Comment aider vos élèves qui ne réussissent pas cette tâche ?

2.1.3 Exemple de question posée lors de l'extension au groupement :

A partir du constat proposé, identifier à travers 1 APSA du groupement sports collectifs des liens possibles ou des divergences. Proposer des hypothèses explicatives et une situation d'apprentissage adaptée

2.1.4 Exemple de question initiale dans l'activité complémentaire :

A partir d'une situation de référence, identifier des conduites typiques et proposer des situations d'apprentissage adaptées au regard des programmes.

2.2 Conseils de préparation.

Le candidat doit avoir compris les notions de compétence commune du groupement sport collectif pour pouvoir aborder la transversalité et ses limites.

Le candidat doit mettre en évidence un rapport de force réaliste au regard du niveau de pratique traité dans sa situation de référence.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

PRESTATIONS PHYSIQUES ET PRESTATIONS ORALES

I - COMMENTAIRES GENERAUX

La troisième épreuve d'admission se partage à part égale entre une prestation physique et un entretien, chacune étant affectée du coefficient un. Pour un même candidat les activités support de l'évaluation peuvent être différentes. Elles viennent en complément de celles retenues pour l'oral 2.

Au cours de ces travaux préparatoires le jury s'est attaché à situer cette épreuve par rapport aux autres afin d'en dégager sa spécificité. Rapportée à l'ensemble des coefficients, elle participe pour 1/10^{ème} de l'ensemble du concours. Dans l'objectif de jouer pleinement son rôle discriminant, le jury a été invité à utiliser pleinement l'ensemble de la grille de notation.

Pour la session 2005, la moyenne de l'épreuve 3, se situe à : **8,89**, légèrement supérieure à celle de 2004

Le jury constate une hausse des résultats des épreuves physiques, avec une moyenne de : **9,16**

Pour cette même session la moyenne de l'entretien reste stable : **8,66** avec un écart type de 4,16 qui témoigne de la volonté d'utiliser l'ensemble de l'échelle de notation.

Cette évolution de la moyenne corrobore une meilleure préparation perçue par les membres du jury. Cependant : Sur le plan des pratiques, un vécu très inégal entre les candidats, apparaît. Le Jury recommande aux candidats une pratique régulière.

L'exposé bien que souvent correctement structuré, doit chercher à intégrer la pratique dans un contexte scolaire.

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

La prestation physique est effectuée parmi l'une des sept activités physiques différentes présentées dans l'annexe I, de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96. .

Le jury a constaté :

Un niveau variable suivant les activités. Toutefois les prestations de très faible niveau sont rares. Certaines activités présentent un bon niveau de pratique :

- Le Tennis, qui reste une activité pratiquée par un cinquième des candidats).
- L'escrime avec un nombre faible de prestations reste dans la moyenne de l'épreuve.
- La boxe Française, en progression de candidat, le jury constate que les prestations physiques sont parfois nettement insuffisantes pour répondre aux exigences du concours.
- Le tennis de table avec des prestations de niveaux variables, joue une fonction de « refuge », il regroupe à lui seul plus du tiers des candidats.
- La danse contemporaine est présentée par environ un cinquième des admissibles, elle est en augmentation de 28% chez les hommes.

2. L'EPREUVE D'ENTRETIEN

Elle porte sur les aspects didactiques et techniques relatifs à l'une des activités choisies, parmi les trente, par les candidats. Certaines activités n'ont pas été choisies cette année, d'autre le sont par un nombre très faible de candidats. Les Activités Tennis de table, Tennis et Danse

regroupent à elles trois soixante pour cent des admissibles. Deux activités sont en augmentation par rapport à 2004: L'escalade plus 29% et le Trampoline plus 47%. Le pourcentage des autres activités reste stable par rapport aux années antérieures. On remarque pour 2005 une légère augmentation du choix des activités du groupe 8 de l'annexe I.

2.1 La question :

La matrice de la question, pour la session 2005, reste identique à 2004 et reprend les éléments, comme suit :

**Avec des élèves de (sixième à terminale) ayant eu (moins de dix heures à soixante heures) de pratique effective en (APSA),
Vous constatez**

.....

**Quelles (s) situation (s) proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.**

Les éléments d'analyse de la question :

Le contexte : Des élèves repérés par un niveau de classe permettant d'en déduire un âge, donc un niveau de développement.

Un vécu : Une durée de pratique effective comprise entre « moins de dix heures », pour un débutant, et soixante heures.

Ces paramètres permettent d'identifier un niveau de pratique qui sollicite la mobilisation de ressources de nature divers.

Les attentes :

Pour le candidat, il s'agit, de répondre à la question en mobilisant et exprimant des connaissances se rapportant à l'élève et à l'APSA liées aux hypothèses induites par le constat.

Dans ce contexte, le candidat doit effectuer des choix, en les hiérarchisant, afin de présenter ceux qui lui apparaissent les plus pertinents pour produire et justifier une ou plusieurs situations susceptibles d'engendrer des transformations dans les conduites motrices des élèves

La problématique de la question :

La réponse à la question part d'un constat descriptif contextualisé. Le candidat doit concevoir et organiser une ou des situations d'enseignement en menant une analyse du problème rencontré par l'élève.

La résolution de ce problème passe par une prise en compte des actions que réalise l'élève, par la mobilisation d'un certain nombre de ses ressources, et par les façons dont il s'organise pour réaliser ces actions.

C'est de cette mise en relation entre l'action que doit faire l'élève, les ressources qu'il doit savoir mobiliser pour faire, et les "méthodes d'appropriation" qu'il utilise, que se déterminent les contenus d'enseignement.

Dans ce cadre, le jury a particulièrement insisté, cette année, sur la formulation du constat descriptif contextualisé, qui doit permettre au candidat de concevoir et d'organiser une ou des situations d'apprentissage en menant une analyse du problème rencontré par l'élève. La résolution de ce problème doit passer par la prise en compte des actions proposées.

2.2 L'évaluation :

Les candidats sont évalués en deux temps, chacun étant noté séparément, renvoyant à deux compétences distinctes :

- *l'un d'exposé*, qui après une préparation de quinze minutes à la table d'interrogation, permet de répondre, en temps contraint, à une question remise par le jury ;
- *l'autre, d'interaction avec les deux membres du jury. dans le cadre d'un entretien*. Il s'agit de mobiliser les connaissances, sans préparation préalable, après avoir interprété successivement les questions posées. Chacune d'entre elles n'a de sens que rapportée à des éléments de l'exposé et aux réponses préalablement fournies par le candidat. En conséquence, les questions et leur degré de difficulté dépendent largement de la pertinence et du niveau où se situe la réponse fournie.

II - CONSTATS ET COMMENTAIRES

1. L'EXPOSE

Quelles que soient les activités, les membres du jury ont regretté des exposés trop souvent stéréotypés, certes respectant une forme correcte, mais hypothéquant le plus souvent la possibilité d'analyser avec pertinence les indicateurs fournis par la question. En conséquence les choix ayant présidé aux situations sont passés sous silence où témoignent de leur inadéquation au regard des données fournies. C'est ainsi que le formalisme de l'exposé conduit trop souvent les candidats à présenter une définition de l'activité trop longue et qui n'est pas mise en relation avec le constat présenté dans la question. La façon dont l'élève apprend est insuffisamment évoquée et argumentée, le candidat semblant se contenter de la mise en situation. Si les situations sont évoquées, elles doivent rendre compte d'une manière plus concrète de l'activité des élèves et préciser les transformations envisagées.

Recommandations :

Le jury tient à préciser que les contraintes du contexte – tâche, situation, match, assaut, etc.- doivent être mise en relation avec les ressources mobilisables par les élèves. Parmi elles, certaines sont à transformer, par l'exercice, dans une ou plusieurs situations pouvant présenter une forme évolutive dans le temps. Ce sont autant de choix que les candidats ont à justifier au cours de leur présentation.

2. L'ENTRETIEN

Après une étape d'approfondissement et de complément au regard des informations contenues dans l'exposé, le jury étend progressivement son questionnement afin de couvrir les différents champs de connaissances à mobiliser dans l'épreuve. C'est à cette occasion que des questions peuvent être posées sur l'activité au sein de l'UNSS.

Trois analyseurs permettent d'interroger les connaissances techniques et didactiques des candidats à partir d'indicateurs spécifiques :

La connaissance de l'APSA

- Connaissance du règlement
- Connaissances terminologiques
- Connaissances scientifiques
- Connaissances culturelles et techniques

La connaissance de l'élève

- Connaissance des ressources sollicitées
- Connaissance des conduites typiques dans l'APSA

La pertinence des situations

- Connaissance des textes régissant l'EPS (programmes, examens, sécurité)
- Connaissance des conditions de sécurité
- Capacité d'adaptation didactique des situations

La session 2005 montre un effort des candidats pour répondre à ces trois champs de questionnement. Les étudiants connaissent des situations mais ont du mal à les contextualiser dans un cadre scolaire. Si les candidats ont une connaissance de l'APSA la mise en relation avec les élèves et la situation au regard du contexte de la question est insuffisante.

3. RECOMMANDATIONS :

Le jury recommande un travail de recherche de pertinence pour les situations proposées. Cette recherche doit s'effectuer à partir d'une mise en relation qui permet au candidat d'établir des liens explicites entre le constat présenté, les hypothèses explicatives et la situation proposée. C'est bien par la description des conduites motrices des élèves, construite à partir des liaisons interactives entre la connaissance de l'élève et la connaissance de l'APSA, que va se préciser la pertinence des transformations attendues. C'est dans ce cadre que se dégageront les meilleures prestations. Celles-ci établissent des relations entre les différents analyseurs et non pas avec un seul d'entre eux.

III - RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE 3

Le jury tient à redire combien, pour l'ensemble du concours, chaque demi point est important pour le classement final et donc pour la possibilité de figurer parmi les admis. Il ne saurait que trop encourager à une bonne gestion de la préparation de l'ensemble de la troisième épreuve d'admission.

Au cours de l'exposé, comme de l'entretien, les candidats gagneraient à produire sans hésitation des schémas lisibles, témoignage de leur connaissance des activités. Là aussi, un entraînement préalable est de mise. À cet égard, il est utile de posséder une démarche adaptative pour l'entretien. C'est elle qui permet, dans le quart d'heure de préparation, de ne pas tout rédiger au brouillon, mais bien de s'attacher à la spécificité de la question.

IV - PRÉSENTATION DU RAPPORT DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les activités sont présentées, ci-après, en suivant l'ordre alphabétique. Selon le cas elles distinguent la prestation physique puis l'entretien.

Il semble important de rappeler le % de candidats ayant choisi cette activité à l'oral pour la session 2005

AVIRON

EPREUVE ORALE

2 ENTRETIEN

2.1 Exemple de question initiale

Avec des élèves de première ayant eu 1 x 10 heures de pratique effective en APSA, vous constatez :

une mauvaise synchronisation au début de la phase de propulsion.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

2.2 Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Quelles sont les conséquences d'une mauvaise synchronisation sur le bateau ?

Connaissance de l'élève

Quels comportements typiques pouvez-vous observer lors de la phase de propulsion ?

Pertinence des situations

Comment faire évoluer la situation avec un niveau de pratique plus élevé ?

3 REMARQUES

Les exposés sont parfois confus

Difficulté à rester sur le thème de la question et propositions de situations trop « standard » et finalement peu adaptées.

Manque de confrontation à la réalité de l'enseignement de la discipline

La façon dont l'élève apprend est insuffisamment évoquée et argumentée, le candidat semblant se contenter de la mise en situation.

4 RECOMMANDATIONS

Adopter un plan plus précis, pour permettre au candidat de présenter de manière plus précise.

Ne pas hésiter à proposer des situations de remédiations originales, ou des exercices classiques, mais aménagés pour mieux répondre au problème posé.

Assister à une ou plusieurs séances d'enseignement de l'aviron en milieu scolaire.

Le candidat se doit de rentrer plus précisément dans la démarche d'apprentissage de l'élève, et dans le rôle de l'enseignant.

BOXE

EPREUVE PHYSIQUE

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Immédiatement après l'appel et la présentation de l'épreuve, le(s) candidat(s) sont pesée(s) en tenue réglementaire d'assaut. En fonction de leur poids de corps, les candidats sont répartis dans des poules de 3 ou 4 tireurs.

L'épreuve consiste en une réalisation de quatre reprises minimum. Chaque candidat dispute deux rencontres de deux reprises contre deux adversaires différents. Une cinquième reprise peut être demandée afin de faciliter le départage.

Chaque candidat dispose d'un second qui demeure silencieux pendant les temps de repos.

La note attribuée au candidat dépend d'une part de sa performance (gain des reprises) et d'autre part du niveau de maîtrise technico-tactique dont il a fait preuve (motricité spécifique et capacités d'adaptation).

Enfin, la note finale est corrélée au temps effectif de prestation effectuée.

Le jury constate que les préparations physique et technico-tactique en savate Boxe française sont parfois nettement insuffisantes pour répondre aux exigences du concours.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui

- ne respectent pas la logique de l'activité : production de formes au lieu de combattre, refus d'assaut, insuffisance technico-tactique
- font preuve d'une grande insuffisance technique : coups interdits (coups balancés, parades tibiales, frappes mains ouvertes ...), touches non contrôlées.

Ces candidats gagnent rarement une reprise ou se font disqualifier.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui

- Identifient le rapport de force mais qui ne disposent pas des moyens technico-tactiques nécessaires pour s'adapter, se déstabilisent sous la pression adverse, cherchent à imposer quelque soit l'adversaire son type et son rythme de boxe : respect des statuts d'attaquant et de défenseur de façon aléatoire.
- La construction de la mise à distance et la maîtrise des trajectoires ne sont pas stabilisées avec tous les adversaires et lors de toutes les reprises
- Ont une condition physique insuffisante.

Ces candidats gagnent certaines de leurs reprises.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui

- Démonstrent une adaptabilité tactique face à des adversaires aux caractéristiques différentes (fausse garde, attaquant, contre-attaquant, ...) ou imposent leurs propres caractéristiques (morphologiques, tactiques et physiques).
- Sont capables d'enchaîner ou de lier différentes distances.
- Manifestent une expérience de compétiteur.

Ces candidats gagnent généralement toutes leurs reprises.

3. RECOMMANDATIONS

- La tenue : Pour participer à l'épreuve physique, les candidats doivent obligatoirement se munir du matériel personnel spécifique aux boxes qu'ils pratiquent dans le cadre du concours, avec au minimum : une intégrale, des chaussures, un protège-dents, un protège poitrine pour les filles et une coquille pour les garçons en Savate B.F., un débardeur, un short, un protège-dents et une coquille en Boxe Anglaise.
- Les conséquences d'une disqualification : La note des candidats est corrélée au temps réel de leur prestation. Ainsi un candidat disqualifié sur une reprise (il ne dispute que trois reprises effectives sur quatre minimums prévus) voit sa note finale de pratique diminuée d'un quart. La réduction est proportionnelle au nombre de disqualification. Les critères de disqualification sont le plus souvent ceux indiqués en rubrique « profils des candidats d'un niveau non suffisant. »
- Les préparations « physique » et « technico-tactique » : Elles sont parfois nettement insuffisantes afin de répondre aux exigences du concours en Savate Boxe Française.
- Se tenir silencieux sur le ring ou dans le coin, s'abstenir de faire des commentaires au jury.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemple de question initiale

Avec des élèves de Cinquième, ayant eu 30 heures de pratique effective en Savate Boxe Française vous constatez^(*) qu'ils touchent rarement leur adversaire.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

^(*) *sujet identique formulé en Boxe Anglaise.*

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

- « Quels sont les critères d'attribution de la victoire d'une rencontre en assaut ? »

- « Comment comptabilise-t-on les touches sur le bulletin d'un juge ? »

Connaissance de l'élève

« Quel est le comportement de l'élève de Cinquième avec 30 heures pratique effective qui attaque son adversaire ? »

« Quelles sont les conditions requises pour toucher son adversaire à distance ? »

Pertinence des situations

- « A l'aide de variables didactiques pouvez-vous faciliter la tâche de l'attaquant qui doit toucher son adversaire réglementairement ? »

2. EXPOSE :

Le jury attend du candidat :

- D'énumérer différentes hypothèses expliquant la conduite motrice constatée,
- De développer le(s) hypothèse(s) les plus pertinentes au regard de l'âge et du niveau des élèves,
- De proposer des situations d'opposition réalistes par rapport au niveau et l'âge des élèves,
- D'énoncer des situations avec une surface et un temps délimités, un but pour les deux tireurs, des critères de réussite, des critères de réalisation (permettant aux élèves la transformation de la conduite motrice), des variables de simplification et de complexification.

- Le candidat doit terminer son exposé avec des situations d'opposition contextualisées respectant la logique de l'activité en assaut (à thème ou libre), avec des rôles sociaux (arbitrage et jugement) et ne pas se contenter de présenter des situations qu'en coopération ou en opposition modérée.

3. CONSEILS DE PREPARATION :

Présenter dans son exposé :

- Définir les termes clés du sujet
- Donner les hypothèses probables d'ordre moteur, informationnel, affectif, énergétique au regard du constat identifié.
- Opter pour un choix sur 1 ou 2 hypothèses au regard du niveau de classe (et son programme) et du nombre d'heures de pratique effective antérieures.
- Proposer des situations d'opposition (plus ou moins modérée) en fonction du constat et du niveau des élèves... Le jury attend que le candidat termine son exposé par la présentation d'assauts à thèmes ou libres référés à l'hypothèse retenue. Le candidat peut éventuellement faire des propositions pour l'étape suivante.

Chaque situation doit permettre au jury de comprendre les transformations visées.

4. REMARQUES

On constate dans :

- l'APSA : une défaillance particulière dans les aspects scientifiques et culturels de l'activité, une méconnaissance anatomique de son corps.
- les élèves : une méconnaissance des conduites typiques (ils sont trop souvent surestimés ou sous-estimés).
- les contenus : une grande difficulté à donner des variables de simplification ou de complexification des situations en respectant la transformation attendue.
- La connaissance des textes officiels (programmes EPS, sécurité...) est attendue dans cette épreuve orale.
- Une difficulté à proposer des situations pertinentes évolutives par rapport aux hypothèses formulées

CANOE KAYAK

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1 Exemples de question initiale

Niveau troisième 20 heures

Vous constatez que vos élèves n'arrivent pas à remonter de petits seuils sur une rivière de classe II

Niveau troisième 30 heures

Vous constatez que vos élèves contrôlent difficilement leur trajectoire sur une descente de rivière de classe II

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Quelles sont les différences de formes de bateaux entre les disciplines.

Connaissance de l'élève

Quels sont les comportements typiques des débutants lors d'un stop courant.

Pertinence des situations

Dans quelles mesures les situations que vous proposez permettent-elles à l'élève d'améliorer la conduite de son embarcation.

2. REMARQUES

La question initiale peut porter sur le canoë-kayak et les disciplines associées.

Bien que l'ensemble des candidats soient bien préparés à cet oral. Dans l'entretien apparaissent encore des lacunes importantes sur la sécurité élémentaire (méconnaissance du rappel)

3. RECOMMANDATIONS

Il serait intéressant de présenter l'exposé en fonction de la question initiale en mettant en relation les termes plutôt qu'une définition trop générale qui apporte peu et occupe souvent le tiers du temps de l'exposé.

CYCLISME

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1 Exemples de question initiale

Avec des élèves de terminale ayant eu soixante heures de pratique effective en cyclisme sur route, vous constatez que les élèves s'entraînent en roulant toujours à la même intensité...(1)

Avec des élèves de sixième ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en cyclisme sur route, vous constatez que les élèves pédalent exclusivement en position assise...(1)

...(1) Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? .
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Pouvez-vous nous proposer une programmation d'entraînement « type », pour des élèves de catégorie junior, entraînés dans le cadre d'une section sportive scolaire cycliste, ayant un objectif principal le 15 Août ?

Pouvez-vous nous expliquer l'utilité de travailler à différentes intensités ?

Connaissance de l'élève

Quelles sont les différentes ressources mobilisées, par la pratique plus spécifique du cyclisme, pour ces élèves de sixième ? Pourquoi ? Même question pour des élèves de terminale ayant eu une pratique de soixante heures.

Quels sont les problèmes rencontrés par les élèves, en cyclisme, qui les obligent à adopter une position exclusivement assise ?

Selon vous, pourquoi les élèves « refusent » d'abandonner un appui (lâcher une main) ?

Pertinence des situations

quelles propositions faites-vous pour permettre, aux élèves, de varier leurs intensités ?

Comment pouvez-vous modifier ce comportement ? (toujours assis sur la selle)

Pouvez-vous nous préciser vos critères de réussite et de réalisation, ainsi que le nombre de répétitions ?

2. REMARQUES :

Les situations pertinentes ont été celles qui ont produit concrètement des transformations attendues des élèves.

Quels sont les **éléments** qui vous permettent, dans votre enseignement, de constater :

- Que vos élèves ne vont plus s'entraîner à la même intensité.
- Que vos élèves ne pédaleront plus exclusivement assis sur la selle.

Il est entendu ici que des situations prescriptives ne suffisent pas, ainsi que des « tâches magiques ». Les candidats doivent montrer aux membres du jury en quoi leurs situations permettent aux élèves **d'apprendre**.

Dès lors, il ne s'agit pas de demander aux élèves qui restent en position assise de se lever pour résoudre leur problème ; il s'agit ici de confronter les fondements structurants l'activité avec les conduites d'élèves (ici le besoin d'appuis nombreux avec la crainte de perte d'équilibre).

3. RECOMMANDATIONS

Les membres du jury se permettent de rappeler qu'une connaissance livresque du cyclisme est nécessaire mais reste insuffisante pour satisfaire aux exigences de cette épreuve. De ce fait, il nous apparaît incontournable pour les candidats de pratiquer régulièrement cette activité mais aussi de se confronter à l'encadrement et à l'enseignement de cette dernière avec de **réels** apprenants.

Ceci, afin de concevoir pratiquement la réalité de son éducation au lieu de rester sur des situations hypothétiques et décontextualisées.

DANSE

EPREUVES PHYSIQUES

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve physique de danse se compose dans un premier temps de la présentation du solo, d'une durée de deux minutes à trois minutes trente et, dans un second temps, d'une composition en temps limité (improvisation), de une minute quinze à une minute trente.

Cette épreuve met en jeu la compétence à maîtriser une motricité spécifique à la danse au service d'un propos artistique.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Lors du solo évalué à 2/10, ont montré une composition, sans création d'un univers singulier, ni parti pris artistique, bien que, construite autour de l'utilisation d'un objet utilitaire et personnalisé. La gestuelle, globale et souvent quotidienne (marcher autour, manipuler, passer dedans), ne permet qu'un traitement concret, voire simpliste du projet. En termes d'écriture chorégraphique, la juxtaposition des mouvements dans un espace non signifiant, accompagné d'un monde sonore « cliché » ou dépassant le candidat, une tenue proche du « déguisement » ne peuvent pas être considérés comme un traitement minimum attendu lors du concours. Au niveau de l'interprétation, la piètre qualité des appuis (simples), une tonicité non contrôlée, un regard fuyant et une temporalité basée sur un rythme simple, n'est pas du niveau requis pour cette épreuve.

- Lors d'une improvisation, par exemple, évaluée à 2/10, le candidat n'a traité que de manière allusive le sujet relevant pourtant d'un vocabulaire spécifique à la danse. L'écriture se limite à du « remplissage » sans que le début et la fin soient clairement identifiables. La tenue du candidat, différente de celle du solo, ne peut pas être considérée comme un axe de traitement. De même que le contraste « lent-vite », « bras-jambe » et « droite-gauche » dans une motricité sans difficulté ne répondent pas au minimum requis pour cette partie de l'épreuve.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Dans le solo, ont choisi un projet artistique sans singularité. Ils ont traité selon un mode d'écriture simple identifié (répétition d'un module qui varie dans l'espace et le temps), la structure de la composition est lisible (couplet – refrain, variation, espace symbolique...) et les choix de gestuelle sont simples eux aussi. L'univers est créé parfois par le monde sonore. L'interprétation ne sert pas réellement le projet (manque de maîtrise gestuelle, forte dépendance musique mouvement, et présence sans réel engagement). On trouve aussi à ce niveau les prestations basées sur un propos de mouvement formel (par exemple 1 bras moteur, variation technique « plaquée ») dont l'interprétation moyenne limite la lisibilité du propos. Pour autant, on note déjà chez les candidats des prolongements, une certaine amplitude, un ancrage, des contrastes d'énergie qui colorent le mouvement.

Lors de l'improvisation, ces candidats ont su mettre en oeuvre une écriture leur permettant en temps limité de traiter le thème avec un début de distanciation. La gestuelle est souvent du même niveau et registre que celle du solo.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Lors du solo, évalué à 10/10, ont pris des risques sur le parti pris, la création d'un univers (ex : parti pris d'espace, d'esthétique, ...). Le traitement du projet affirme l'intention poétique du candidat grâce aux choix complexes et/ou épurés d'écriture et de gestuelle, et de monde sonore. La gestuelle, élaborée dans un style personnel, est totalement maîtrisée, par exemple, dans les coordinations, dissociations, désaxés, élans, suspensions, respiration, ... Le candidat fait preuve d'une musicalité du mouvement et d'un engagement total lui permettant de transmettre son propos.

Lors de l'improvisation, évaluée au même niveau, les candidats font preuve d'une réelle compétence à composer dans des registres et parti pris souvent différents du solo.

3. RECOMMANDATIONS

Le jury de la session 2005 a remarqué à nouveau un effort de préparation à l'épreuve et invite les candidats à poursuivre le travail de composition et de recherche d'univers singulier. Toutefois, il est nécessaire d'approfondir le niveau de maîtrise technique spécifique à la danse.

Le jury engage également les candidats à se préparer dans les conditions réelles de l'épreuve, avec leur tenue, en partie pour éviter des situations indécentes.

Le solo doit révéler les réelles compétences de danseur du candidat.

La composition en temps limité s'améliore également en terme d'écriture. Le jury rappelle que chaque thème exige un traitement singulier ; la polysémie de lecture offerte par les sujets d'improvisation doit être prise en compte prioritairement dans un registre moteur dansé. Par exemple, le choix d'un engagement émotionnel relatif au thème au détriment de la gestuelle n'est pas suffisant dans cette partie de l'épreuve.

Trop de candidats ont été pénalisés au niveau de la durée réglementaire du solo (à partir du premier élément chorégraphique) et de l'improvisation.

Le jury déplore la très mauvaise qualité de nombreux montages sonores (coupure, cohérence musicale).

Certains candidats ont fait preuve dans leur solo de qualités et de technique classique qui pourraient être valorisées en choisissant ce style à l'inscription. Le jury rappelle que l'épreuve de danse classique repose sur qualités d'interprétation révélatrice du niveau de maîtrise technique. Le choix de composition peut relever du répertoire gestuel classique ou néoclassique.

Le jury tient à confirmer qu'un grand nombre des candidats masculins ayant choisi la danse, révèlent de réelles compétences tant au niveau de l'écriture qu'au niveau de l'engagement moteur et de la présence. Par ailleurs, ils sont encouragés, comme énoncé plus haut, à approfondir leur technique spécifique danse.

Enfin, le jury invite les candidats à tenir compte des rapports de jury des années présentes.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

Avec des élèves de Terminale ayant eu 40 h de pratique vous constatez que la difficulté des sauts nuit à la lisibilité du propos

Avec des élèves de Cinquième ayant eu moins de 10 h de pratique, vous constatez que les élèves utilisent un seul procédé chorégraphique

1.2 Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Quel est l'intérêt d'apprendre à utiliser des procédés chorégraphiques ?

Caractérisez le lien musique danse dans différents styles de danse.

Connaissance de l'élève

Hiérarchisez deux conduites qu'il serait possible d'observer lors de votre situation ?

Pertinence des situations

Quelle musique pensez vous utiliser avec ces cinquièmes ? Pourquoi ?

1 REMARQUES

Le jury remarque que le niveau de réponse des candidats s'est élevé au sens de la précision des connaissances, de leur contextualisation et de leur mise en jeu. La connaissance de l'activité est la plus élevée, la connaissance des élèves la plus faible.

Néanmoins, ceux-ci apparaissent plus entraînés à l'exposé qu'à l'épreuve d'entretien qui suit.

Cependant l'exposé est encore assez formaté, certains candidats récitant une définition de la danse dont ils ne font plus usage par la suite. La définition des termes du sujet ou du thème d'étude proposé est encore souvent absente. Cette année, dans un souci d'accéder rapidement aux situations, les candidats ont tendance à gommer les hypothèses et lorsque celles-ci sont formulées cela reste très incomplet de même que les ressources sollicitées chez l'élève. L'axe de transformation proposé est très large prenant souvent le simple contre-pied du constat proposé. Il est rarissime que le candidat propose plusieurs axes afin de formuler un choix explicite. Souvent, le constat effectué est juste et assez complet mais les situations proposées restent "plaquées" !

Le jury insiste sur le fait que les élèves sont les grands absents de l'exposé voire de l'entretien. Les inducteurs choisis sont souvent en grand décalage avec l'imaginaire des élèves actuels. Le souci de leurs représentations bien présent lors du constat reste peu pris en compte en pratique ainsi que leurs goûts musicaux et leur goût pour les nouveaux styles de danse.

Lors de l'entretien, on note une méconnaissance des techniques spécifiques de la danse ainsi que de la terminologie.

La culture chorégraphique des candidats reste superficielle et sans lien avec l'enseignement de la danse.

2 RECOMMANDATIONS

Le jury invite les candidats à personnaliser leur exposé, à travailler sur ce que l'élève a à apprendre et souhaite une réponse misant sur l'interaction entre les références culturelles et les techniques mises en jeu par le sujet proposé au regard des possibilités des élèves.

Il souhaite voir se développer des réponses concernant leur activité motrice, des connaissances de mise en œuvre de l'écriture de la danse ainsi que le rapport de la danse à la musique dans tout le champ didactique que cela recouvre (des références musicales sont indispensables à leur futur métier).

A ce titre, il est indispensable que les candidats puissent observer des élèves en situation de danse.

Le jury rappelle aussi que la pratique didactique de la danse ne peut se soustraire à un bon ancrage culturel de l'activité et inversement que les connaissances culturelles décontextualisées de leur enjeu sont inefficaces pour un futur enseignant. Celles-ci ne peuvent s'acquérir dans la dernière année de préparation; un investissement régulier sur l'ensemble du cursus est le minimum requis pour assurer un niveau moyen. (Fréquentation de spectacles mais aussi transmission télévisuelle)

Les futurs candidats peuvent approfondir leur connaissance de l'interdépendance des arts car ils font souvent preuve de caricature et de représentation passéiste ou fausse sur le lien entre la danse et les autres arts.

Les publications professionnelles restant toutes d'actualité, les candidats sont invités à référencer correctement leur discours et à parfaire leur niveau en interrogeant les publications concernant exclusivement le domaine de la danse.

Les candidats ayant obtenu d'excellentes notes font preuve d'une capacité à faire en direct et rapidement des liens entre l'ancrage culturel, la technique et la didactique de l'APSA.

EQUITATION

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemples de question initiale

Pour des élèves de 4^{ème} ayant eu trente heures de pratique effective en équitation, vous constatez : qu'ils savent trotter enlevé sans toutefois connaître le diagonal utilisé. Travail en manège.

Quelle (s) situation (s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Pour des élèves de 3^{ème} ayant eu dix heures de pratique effective en équitation, vous constatez : qu'ils ont des difficultés à conserver le galop. Travail en manège.

Quelle (s) situation (s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Pour des élèves de 1^{ère} ayant eu quarante heures de pratique effective en équitation, vous constatez qu'ils ont des difficultés dans le franchissement de différents types d'obstacles. Travail en carrière.

Quelle (s) situation (s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Quelles sont les aides que vous connaissez et comment agissent-elles ?

Qu'est-ce que l'impulsion ?

Connaissance de l'élève

Quel type de conduites motrices l'élève doit-il mettre en œuvre pour produire et conserver le galop ?

Pertinence des propositions didactiques

Quel est le savoir enseigné dans la situation que vous proposez ?

Qu'est-ce qui permet de dire que l'élève adapte son équilibre dans la situation proposée ?

2. REMARQUES

Les notes s'échelonnent de 02 à 19. Les notes comprises entre 02 et 03 ont des durées d'exposé inférieures à 6 minutes. Les candidats proposent alors des situations inappropriées et pas de transformations au regard des attentes du sujet.

Dans l'entretien on constate que les connaissances de l'APSA sont trop peu reliées aux attentes des programmes EPS.

L'élève est souvent considéré dans sa singularité et non pas au sein du groupe classe EPS.

3. RECOMMANDATIONS

Le candidat doit porter son attention sur tous les termes de la question.
Il est attendu du candidat d'identifier et de décrire les transformations attendues en relation avec le questionnement initial.

ESCALADE

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1 Exemples de question initiale

Avec des élèves de première ayant eu trente heures de pratique effective en Escalade, vous constatez que vos élèves arrêtent les chutes en tête trop brutalement.

Avec des élèves de quatrième ayant eu vingt heures de pratique en Escalade, vous constatez que vos élèves n'utilisent pas les prises éloignées de l'axe corporel.

1.2 Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissances de l'APSA

Quelles sont les différences significatives entre un site "école" et un site "sportif" ?

Pouvez-vous définir les notions de facteur de chute, de force de choc et d'effet poulie ?

Connaissance de l'élève

Au regard d'une tâche donnée, quelles sont les ressources mobilisées par les élèves pour y répondre ?

Quelle conduite typique est observable chez un grimpeur confirmé confronté à un dévers ?

Pertinence des situations

Quelles variables didactiques utilisez-vous pour faire évoluer votre situation ?

Quelles consignes de sécurité active donnez-vous, et quelles mesures de sécurité passive mettez vous en œuvre pour cette situation ?

Que disent les textes collège et/ou lycée à ce sujet ?

2. REMARQUES

Beaucoup de candidats perdent du temps en début d'exposé en civilités inopportunes, en relisant la question, et en donnant une définition inutile de l'activité car inexploitée dans la suite de l'exposé.

La méthodologie de l'exposé semble maîtrisée par une majorité de candidats, cependant

Si les conduites typiques et les hypothèses explicatives sont pertinentes les transformations attendues ne sont pas suffisamment explicites et formalisées

3. RECOMMANDATIONS

La pratique de l'APSA par le candidat est incontournable afin qu'il se construise un référentiel (conduite motrice et manipulation du matériel spécifique)

ESCRIME

EPREUVES PHYSIQUES

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Dans chaque série, les prestations physiques ont été évaluées de la manière suivante :

- Assauts courts de 5 touches en 3 minutes.
- Assauts longs de 10 touches en deux manches de 3 minutes.

La prestation est évaluée en mettant en relation le niveau de pratique constaté et le résultat obtenu.

Rappel des exigences matérielles :

- **Tenue (veste et pantalon) 350 N et sous cuirasse 800 N**
- **Fleurets au poids avec martingale**
- **Gant qui recouvre la manche**
- Matériel de rechange

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

Ne construisent pas de phrase d'armes.

Réalisent essentiellement un jeu direct.

Font des parades qui ne sont pas toujours suivies de ripostes.

Respecte la convention de façon aléatoire.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte.

Font des parades suivies de ripostes.

Maîtrisent la convention.

Exploitent la piste et les actions au fer pour préparer leurs attaques.

Qui possèdent un registre varié d'offensives.

Qui font des contre-attaques placées dans le respect de la convention.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte composée.

S'adaptent et imposent leur jeu à l'adversaire en maîtrisant :

L'utilisation de la piste.

Les changements de rythme.

Les actions de seconde intention.

Les actions techniques en adéquation avec leur stratégie et leur vitesse d'exécution.

3. RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats de renforcer la pratique compétitive (FNSU ou fédérale) et la pratique de l'arbitrage qui doivent leur permettre de mieux gérer les aspects stratégiques des assauts et leur maîtrise de la convention.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemple de question initiale

Avec des élèves de sixième, ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en escrime, vous constatez qu'ils ne se défendent pas.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Quels repères le défenseur doit-il prendre chez l'attaquant pour exécuter une parade ?

Connaissance de l'élève

Quelles sont les acquisitions qui vous permettent d'identifier un groupe d'élèves qui sait se défendre convenablement ?

Pertinence des situations

Quelle place accordez-vous à l'attaque initiale dans la mise en place de situations défensives ?

2. REMARQUES :

Encore trop de candidats n'utilisent pas tout le temps réservé à l'exposé.

Malgré une meilleure organisation, beaucoup de candidats éclairent trop longtemps les situations d'apprentissage qu'ils proposent au détriment de l'analyse du problème posé dans la question.

Cette absence de contextualisation empêche l'élaboration d'hypothèses de transformations cohérentes et pertinentes ce qui aboutit à des propositions superficielles.

Les bons candidats ont su par exemple :

Etablir les interactions indispensables à la mécanique des échanges.

Justifier les critères de réalisation des actions offensives pour l'apprentissage d'actions défensives.

S'engager dans des propositions didactiques précises après une analyse exhaustive du problème posé.

3. RECOMMANDATIONS

Dans les situations de coopération, le jury invite les candidats à ne pas limiter la description des tâches à un seul élève (celui qui est concerné par le thème). Il est souhaitable de prendre en compte les deux élèves.

GOLF

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemples de question initiale

Avec des élèves de première ayant eu 2 fois 10 heures de pratique effective en GOLF
Vous constatez un grand nombre de trajectoires à gauche de la cible sur les longs coups.
Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Pourquoi doit-on re-dropper une balle ?

Quelle est l'incidence d'un angle d'attaque vertical sur la trajectoire de la balle ?

Connaissance de l'élève

Quels sont les critères de réalisation du back swing ?

Quelles sont les caractéristiques d'un débutant au putting ?

Pertinence des situations

Quelles consignes de sécurité donnez-vous sur le parcours ?

Quelles compétences culturelles et méthodologiques peuvent être couvertes par l'activité Golf ?

2. REMARQUES

Les situations proposées ne sont pas adaptées aux conduites motrices typiques observées, elles ne permettent pas de transformations.

Les candidats ne connaissent au mieux que leur pratique personnelle.

Les connaissances sont médiatiques et pas culturelles.

3. RECOMMANDATIONS

Nous invitons les candidats à se rapprocher d'une personne ressource, dans un établissement afin de construire des situations d'apprentissage proche des conduites motrices des élèves, de faire des allers/retours théorie/pratique afin d'accroître leurs connaissances didactiques.

Lire un livre ne suffit pas.

HALTEROPHILIE

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

- Avec des élèves de quatrième ayant eu moins de dix heures de pratique effective, vous constatez une extension incomplète et un passage prématuré sous la barre.....
- Avec des élèves de première ayant eu deux fois vingt heures de pratique effective, vous constatez une projection de la barre vers l'avant lors du mouvement du Jeté

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Connaissance des règles élémentaires de sécurité.

Connaissances terminologiques, scientifiques, culturelles et techniques

Connaissance de l'élève

Connaissance des conduites typiques

Connaissance des ressources sollicitées

Pertinence des situations

Pertinence des choix et capacité d'adaptation didactique des différentes situations proposées –

Références programmatiques

Connaissance des différentes théories d'apprentissage

2. REMARQUES

L'absentéisme important (1/3 des candidats) doit relativiser les constats effectués. Les candidats présents ont fait un choix de « praticien » régulier et formé à l'activité. Si leurs connaissances techniques sont satisfaisantes dans l'ensemble, des progrès sont à réaliser dans l'adaptation des situations en fonction des élèves concernés.

3. RECOMMANDATIONS

La terminologie spécifique de l'activité, le règlement, les principes techniques et les contenus d'enseignement correspondants ainsi que les différents processus d'apprentissage doivent être connus des candidats.

Un vécu personnel dans l'activité est indispensable. L'appropriation des connaissances liées à la discipline, ainsi qu'une expérience de formateur auprès de jeunes pratiquants constituent les conditions minimales d'une prestation satisfaisante à cette épreuve.

JUDO

EPREUVES PHYSIQUES

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Immédiatement après l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats(es) sont pesé(e)s en judogi complet. En fonction de leur poids de corps, les candidats sont répartis dans des poules de 3 ou 4 combattants. Le temps de combat est de 3 minutes pour les filles et de 4 minutes pour les garçons. Afin de maîtriser le temps total de combat des candidats, en cas d'égalité, la décision est rendue aux drapeaux (règlement 2002) et non pas à l'avantage décisif (règlement actuel).

A l'issue de cette première partie, afin de mieux évaluer la performance des candidats, le jury procède à des combats supplémentaires entre judokas issus de poules différentes.

Un classement est alors établi en fonction du résultat de tous les combats.

Il est suivi d'une notation où différents paramètres sont pris en compte : la position au classement, l'écart de poids, le niveau attesté en référence à la grille des niveaux de pratique (cf. textes), le déroulement des combats (points marqués, points subis, pénalités, durée de combat, *ippon* avant la limite, actions réalisées....).

Le nombre de combats varie de 3 à 5. La note est indépendante du nombre de combats.

L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter. Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne à la fois pour le candidat sanctionné la perte du combat en cours et l'arrêt de cette épreuve.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Ont une méconnaissance du règlement.
- dans un contexte d'affrontement équilibré (poids et niveaux équivalents), n'ont pas ou peu opposé de résistance.
- n'ont utilisé qu'une seule attaque directe quel que soit le contexte. Celle-ci a été réalisée essentiellement de face (sans tourner le dos).
- ont marqué des avantages de façon fortuite ou à la suite de fautes de l'adversaire.
- n'ont pas mis en place de projet tactique.
- n'ont pas effectué de liaison debout-sol contrôlée.
- ont manifesté une attitude exagérément défensive privilégiant le blocage.
- ont eu une saisie aléatoire qui ne permet pas un bon contrôle lors des projections.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont gagné une partie de leurs combats contre des adversaires d'un niveau équivalent grâce à des attaques directes efficaces.
- ont mis en place un projet tactique aléatoire.
- ont dépassé la stratégie défensive sur blocage (utilisation de l'esquive).
- ont suivi parfois leurs attaques d'une liaison debout-sol construite.
- ont une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection.
- ont été capables d'enchaîner deux attaques fortes dans des directions opposées.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout, liaison debout-sol, sol).
- ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
- ont fréquemment marqué des avantages décisifs (Ippon : 10 points).
- ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
- ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.
- La gestion rationnelle des efforts permet de réaliser des attaques efficaces sur l'ensemble du combat.

3. RECOMMANDATIONS

Une bonne connaissance des règles d'arbitrage permet une gestion tactique du combat.

Il est possible à un candidat ayant envisagé une formation sérieuse et assidue au début de ses études en STAPS d'obtenir une note supérieure à 10.

Les niveaux de pratique (résultats en compétition des deux dernières années) et le grade des candidats doivent être officiellement attestés (passeport sportif mis à jour ou attestation sur feuille libre, cachet, signature).

Certains candidats, d'un niveau de maîtrise attesté (ceinture noire), ne parviennent pas à exprimer leurs compétences techniques par faute d'une préparation physique suffisante. Il paraît donc important de se préparer spécifiquement à l'épreuve et à ses sollicitations.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat.

Les candidats devront parfaitement maîtriser les conditions d'attribution d'une faute grave (HANSOKU MAKE).

Il est souhaitable de prévoir deux « judogi » en cas de tâches causées par un saignement. Rappelons toutefois qu'un « judogi » réglementaire est nécessaire.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

Question pour 1 fois 10 heures :

Avec des élèves de cinquième ayant eu : 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez : Que les élèves mettent en danger leur adversaire lorsqu'ils le projettent vers l'arrière.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Question pour 3 fois 10 heures :

Avec des élèves de seconde ayant eu : 3 fois 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez : Que les élèves ne poursuivent pas leur action au sol après avoir projeté leur adversaire.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Règlement : « Citez différents cas de « shido »? »

Scientifiques : « Quels sont les grands principes biomécaniques dans l'exécution de morote-seoi-nage ? »

Culturelles et techniques : « Quelles sont les différentes familles de techniques dans le « ne-waza »? »

Connaissance de l'élève

« Quelles sont les conduites typiques du débutant dans l'apprentissage du savoir chuter vers l'arrière ? »

Pertinence des situations

Didactique : « Pouvez-vous préciser vos contenus d'enseignement permettant d'atteindre les transformations attendues ? »

Programme : « Pouvez-vous caractériser le niveau attendu dans les programmes de sixième ? »

2. REMARQUES

- La non présentation du contexte dans lequel peut être fait le constat (situation de référence proposée par le candidat) conduit parfois à des hypothèses mal adaptées.
- Les liens entre le constat et les hypothèses sont plutôt satisfaisants mais les liens en les hypothèses et les situations sont souvent très aléatoires (utilisation de situations passe-partout)
- Les transformations attendues sont souvent absentes ne permettant pas de liens explicites avec les situations.
- Les situations d'apprentissage ne sont pas suffisamment détaillées (critères de réalisation, consignes, repères) et explicites, de ce fait le lien entre la situation et le problème posé par le sujet n'apparaît pas clairement.
- L'articulation des situations ne se fait pas toujours en continuité par manque d'indicateurs de fin d'étape.
- Les variables didactiques ne sont pas suffisamment exploitées et pertinentes.
- Les comportements types des élèves ne sont pas toujours bien ciblés sur les niveaux intermédiaires.

3. RECOMMANDATIONS

Il serait souhaitable que les connaissances sur les ressources des élèves soient affinées car elles sont bien souvent insuffisantes.

Les connaissances concernant l'APSA sont plutôt bien maîtrisées nous ne pouvons qu'encourager les candidats à poursuivre dans ce sens, sans oublier de travailler les aspects biomécaniques.

Les transformations sont à identifier clairement. Les liens entre les hypothèses et les situations doivent être explicites.

Les situations doivent être en relation directe avec les transformations attendues induisant des contenus d'enseignements clairs, précis et adaptés aux élèves.

Le but pour « uke » et le but pour « tori » doivent être clairement précisés dans la présentation des situations.

LUTTE

EPREUVE PHYSIQUE

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La prestation consiste en des combats de 2 périodes de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque période. Les candidats sont regroupés en poules constituées, dans la mesure du possible en fonction de leur poids. Ils effectuent au moins deux combats et cinq au maximum. Les candidats ayant participé à des compétitions fédérales et / ou universitaires peuvent fournir des attestations. Cependant, il est rappelé que la note finale dépendra uniquement de la prestation du jour de l'épreuve. Le jury se réserve le droit d'arrêter ou d'interrompre des combats pour raisons de sécurité. Il est rappelé qu'une tenue réglementaire est obligatoire (maillot de lutte, chaussures et mouchoir).

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

Se sont engagés physiquement, mais sans faire preuve de maîtrise technique ou tactique que se soit en lutte debout ou au sol. La méconnaissance du règlement, notamment dans l'attribution des techniques à 1 point pénalise encore trop de candidats de ce niveau. Certains se mettent seuls en danger, que ce soit en référence au règlement ou au regard de leur intégrité physique (exemple: défendre au sol, la tête au tapis). Ces candidats ne savent pas défendre en position de mise en danger.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Ont su attaquer selon un schéma tactique simple, trop souvent indépendant des opportunités offertes par l'adversaire. Ils se sont limités à des attaques directes préférentielles ; ils ont rarement exploité la liaison debout/sol. Ces candidats prennent des informations sur le tableau de marque.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Ont su gagner leurs combats en s'adaptant aux caractéristiques de leurs adversaires, notamment à travers leur spécial,

Ont assuré une liaison debout / sol leur permettant une finale efficace pour tomber leurs adversaires,

Ont su gérer leurs combats en exploitant le règlement.

3. RECOMMANDATIONS

Une fois de plus, la majorité des candidats n'exploite pas le temps d'échauffement qui leur est octroyé. Il est fortement conseillé de profiter de ces trente minutes, même si elles n'entrent pas en compte dans l'évaluation, pour s'échauffer de **manière spécifique** à l'activité lutte.

Une tenue réglementaire est obligatoire pour se présenter sur le tapis (maillots, chaussures, mouchoir, serviette et ongles coupés). A cet égard, il est d'ailleurs rappelé que les boucles d'oreilles et autres objets métalliques (piercing) sont interdits en lutte. Lors des assauts, il semble aussi utile de rappeler que le règlement stipule que tout lutteur criant en combat au sol, alors qu'il est en danger d'être tombé, sera déclaré vaincu. Dans leur intérêt, les candidats qui portent des lentilles sont invités à prendre toutes les précautions matérielles utiles. Les candidats blessés (avant l'épreuve) doivent consulter le médecin du concours la veille de la prestation physique.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemple de question initiale

Avec des élèves de Première ayant eu 4 fois 10 h de pratique effective en lutte, vous constatez un contre systématique des attaques directes.

Quelle(s) situation(s) proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Qu'elles sont les opportunités favorables à la réalisation d'un « tour de hanche en tête » ?

Connaissance de l'élève

Qu'elles sont les conduites typiques d'un élève de quatrième réalisant un « double ramassement de jambes »

Pertinence des situations

Quel dispositif mettre en place et quelles consignes donner (opérations motrices) pour résoudre l'échec d'un "bras à la volée"?

2. REMARQUES

Le jury a constaté que :

Le temps passé à l'introduction est souvent trop long au détriment de la présentation des situations. Ces dernières sont trop générales et ne permettent pas de véritables transformations motrices chez les élèves.

Les candidats confondent le niveau de pratique « théorique » et les conduites typiques liées aux problèmes soulevés par la question

Les connaissances concernant les ressources sollicitées par les élèves, lors de la réalisation d'actions spécifiques à l'activité, sont trop superficielles.

Les transformations sont trop souvent assimilées aux objectifs des situations proposées. Dans le meilleur des cas, elles se rapportent au passage d'un comportement problématique à un comportement idéal, sans toutefois préciser ce qui doit être transformé et pourquoi. (Exemple : les élèves passent d'une situation où les attaques directes sont contrées systématiquement à une situation où les attaques directes réussissent : le candidat ne précise pas comment à lieu cette transformation...)

A noter que les critères de réalisation manquent de précision. Ils doivent permettre au candidat de montrer, à la fois ce que l'élève doit apprendre pour transformer ces conduites motrices et prouver au jury sa maîtrise technique de l'activité.

L'analyse trop globale du problème soulevé par la question et des conduites typiques amène les candidats à faire l'énumération d'un certain nombre d'hypothèses et un choix de transformations trop globales. Ceci limite alors la cohérence entre l'analyse préalable de la question et les situations d'apprentissage.

Certains candidats monopolisent la parole et limitent l'exploration des différents champs d'interrogation par le jury. Cette attitude les dessert puisqu'elle restreint le temps passé sur chaque champ.

Beaucoup de candidats ne prennent pas position sur la mise en place des conditions de sécurité. La surface de combat utilisée lors des situations est trop grande et non réaliste dans le cadre d'un enseignement en établissement avec une classe entière.

Les meilleurs candidats ont su tenir compte de ces différentes remarques.

3. RECOMMANDATIONS

Après analyse et choix de certaines hypothèses au regard du type d'élève concerné, les candidats doivent faire preuve d'inférence dès leur exposé, en fonction des comportements décrits dans les sujets.

Il est rappelé que la qualité d'une situation pédagogique relève de ses paramètres dont le dispositif, les consignes liées au but de la tâche (durée, nombre de répétitions, surface, etc.), aux critères de réussite (ou d'échec) et aux opérations motrices (comportements attendus), avant d'exposer toute remédiation.

Il est également rappelé que l'utilisation de références doit être directement liée aux sujets. Si une définition de l'activité est proposée, le jury attend que cette dernière soit directement liée au(x) problème(s) soulevé(s) par la question.

NATATION SYNCHRONISEE

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

classe de quatrième ayant 2 x 10 heures de pratique

Les élèves ont du mal à enchaîner une autre exécution après une prise de position dorsale
jambe pliée
Justifiez.....

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Description du coupe/coupe, règlement d'une compétition UNSS, les lois hydrodynamiques,

Connaissance des élèves

Les filières énergétiques, le travail de l'apnée, les acquis des élèves suivant le nombre d'heures de pratique

Pertinence des situations

Adaptées au niveau de classe et au niveau de pratique, quelles sont les règles de sécurité prises pour ces élèves

2. REMARQUES

Il est important que la réponse prenne en compte le niveau de classe concerné.

3. RECOMMANDATIONS

Il reste important que les candidats aient une pratique et vécu d'enseignement en natation synchronisée.

PATINAGE ARTISTIQUE **HOCKEY SUR GLACE**

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

L'entretien se compose de 2 parties :

Le jury cherche à approfondir ou préciser certains points évoqués dans l'exposé du candidat

Une extension à partir des points évoqués précédemment dans l'exposé ou l'entretien peut être opérée, ouvrant l'analyse de l'activité à divers champs de connaissances.

Le jury a particulièrement apprécié de la part de certains candidats la connaissance de l'APSA tant au niveau du règlement que de la terminologie que des connaissances scientifiques, culturelles ou techniques.

Le jury attend donc que les candidats soient capables de :

Cerner rapidement la problématique émanant de la question.

S'appuyer sur des connaissances techniques relatives aux activités de patinage artistique et de hockey sur glace.

Proposer des situations d'apprentissage contextualisées par rapports au niveau de pratique proposé et en relation avec les objectifs poursuivis pour un niveau de classe donné.

2. REMARQUES

On observe des difficultés chez certains candidats à mettre en relation leurs connaissances techniques de l'activité et l'enseignement de cette activité à un niveau de classe donné.

Les candidats en difficulté ont proposé des situations où l'élève n'apprend rien. (Répertoire d'exercices ou d'éléments- type)

Elles ne sont pas des situations d'apprentissage.

Pour ces candidats, la caractérisation des élèves est souvent formelle et peu mise en relation avec l'APSA et le problème posé.

L'épreuve consiste pour les candidats à mettre en relation les aspects techniques et didactiques relatifs à la pratique du patinage artistique ou du hockey sur glace en fonction de l'activité choisie.

3. L'EXPOSE

La durée de l'exposé (10 minutes) est globalement respecté.

Le jury apprécie lors du début de l'exposé une présentation de l'activité et l'énonciation d'une problématique.

Exemple : Vous constatez que l'exécution du saut de valse se fait avec une faible amplitude et une réception sur un pied non maintenue avec des élèves de première ayant pratiqué 2 fois 10 heures en patinage artistique

La problématique peut être la suivante :

Il s'agira de souligner au cours de cet exposé quelles peuvent être les différentes mises en œuvre et quels sont les principes biomécaniques pour apprendre à exécuter un saut de valse de forte amplitude avec une réception équilibrée.

Constat :

Certains candidats restent à un niveau très superficiel du traitement de la question posée.

Les candidats se noient parfois dans une définition passe partout de l'activité et de ses fondamentaux, decontextualisés rapport au problème posé par le sujet, au détriment de l'exposé de situations qui reste souvent trop général.

Ces situations se réduisent à la proposition d'un vague « exercice type » sans argumentation ou fondé sur une analyse erronée du problème posé. L'approche est alors trop descriptive.

4. RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats de ne pas occulter la dimension artistique. Ils doivent être en mesure d'opérer une articulation entre certaines données des activités physiques artistiques et les contraintes imposés par le milieu scolaire.

En outre, le jury rappelle aux éventuels candidats spécialisés en patinage à roulettes qu'ils devront maîtriser les mêmes connaissances sur glace et qu'ils devront être capables le cas échéant d'identifier, différences et similitudes entre les pratiques et l'enseignement du patinage dans les deux milieux.

PLONGEON

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

- Avec des élèves de sixième ayant moins de dix heures de pratique effective en Plongeon, vous constatez un redressement du corps de l'élève lors de l'entrée à l'eau du plongeon avant du bord du bassin

- Avec des élèves de terminales ayant cinquante heures de pratique effective en Plongeon, vous constatez au tremplin de un mètre un déclenchement tardif de la vrille dans l'exécution du saut périlleux avant avec vrille

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Comment juge-t-on une entrée à l'eau ? Précisez par les pieds et par la tête ?

Comment déclenche-t-on une vrille sur le plan technique et biomécanique ?

Comment appelle-t-on un déséquilibre important en avant sur un plongeon avant ?

Connaissance de l'élève

Pourquoi l'élève tourne –t-il sa tête sur le côté au moment du départ sur un plongeon arrière ?

Quels repères utilise l'élève pour régler son plongeon arrière ?

Pertinence des situations

En terme de sécurité, quelles consignes donnez vous à vos élèves ?

Quels moyens utilisez-vous pour aider l'élève à réaliser sa figure ?

A partir de la réussite de vos élèves sur la situation proposée, quelles perspectives proposez-vous ?

Quels indicateurs permettent à l'élève de réaliser sa figure quand il revient à la situation de référence ?

2. REMARQUES

De façon générale, l'exposé est bien structuré. En revanche les situations ne sont pas toujours en relation avec les hypothèses énoncées.

Les comportements d'élèves sont souvent stéréotypés et pas toujours crédibles.

3. RECOMMANDATIONS

Les connaissances relatives à la technique, biomécanique et psychophysiologiques doivent être approfondies.

La connaissance vécue de l'activité est une condition nécessaire pour proposer des situations pertinentes.

SKI ALPIN ET NORDIQUE

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1. Exemple de question initiale

Pour des élèves de 6^e ayant eu moins de dix heures de pratique effective en ski alpin vous constatez :

Les élèves ont besoin de construire leur équilibre en glissement.

Quelle(s) situation(s) proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2. Exemples de questions posées à l'entretien :

A quels types de risques sont confrontés ces élèves dans la pratique du ski ? Quelles dispositions prenez-vous pour prévenir ces risques ?

2. REMARQUES

Les définitions de l'APSA sont souvent formelles, coûteuses en temps au début de l'exposé. Elles doivent être en lien avec le problème énoncé dans la question initiale.

Si les élèves sont assez souvent caractérisés dans la première partie de l'exposé, en revanche ils sont absents dans les situations pédagogiques.

Concernant la conception de l'apprentissage, les candidats proposent fréquemment une démarche analytique où le problème fondamental est posé dans la situation finale.

Les situations précédentes ayant pour objectif soit des acquisitions partielles dénuées de sens, soit peu contextualisées ou décalées.

3. RECOMMANDATION :

Les situations et leur articulation devraient constituer la partie centrale de l'exposé et s'organiser d'après une architecture précise

Une situation évolutive intégrant des éléments de complexification et de simplification sera préférable à plusieurs situations plus ou moins articulées entre elles.

Le règlement, la terminologie, la culture et la technique de l'activité ont été abordés de manière diverse ; il est attendu du candidat de situer l'APSA dans le contexte scolaire de l'EPS.

Il est attendu du candidat d'identifier et de décrire les transformations motrices attendues en relation avec le constat de la question initiale.

SPORTS SUBAQUATIQUES

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

- Avec des élèves de cinquième ayant moins de 10 heures de pratique effective en activité subaquatique, vous constatez qu'ils ne savent pas utiliser les différentes purges du gilet en milieu artificiel
- Avec des élèves de quatrième ayant eu 10 heures de pratique effective en activité subaquatique, vous constatez que leurs talons sortent de l'eau lors de leurs déplacements en palmes-masque-tuba.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

- Y a-t-il des législations particulières relatives à l'utilisation du matériel ?
- Qu'est-ce qu'une plongée successive ?
- Comment et pourquoi mettre en place un lestage adapté à vos élèves ?
- Quelles sont les conditions d'accès à la pratique de la plongée enfant ?

Connaissance de l'élève

- Quels sont les pré-requis nécessaires pour aborder votre situation ?
- Quelles sont les comportements minima que vos élèves seront capables de réaliser à la fin de vos situations ?

Pertinence des situations

Quels critères de réussites donneriez-vous à vos élèves pour cette situation ?

Quelles évolutions pourriez-vous mettre en place ?

2. RECOMMANDATIONS

Porter une attention particulière à la sécurité.

Présenter des situations vraiment adaptées aux problèmes soulevés par la question dont la pertinence exclue les propositions passe partout.

Les situations doivent rendre compte d'une manière plus concrète de l'activité des élèves.

Ne pas partir du principe que chaque proposition débouche forcément sur la réussite spontanée des élèves.

TENNIS

EPREUVES PHYSIQUES

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Suite à l'appel, les candidats ont 30 minutes d'échauffement avec leurs balles personnelles. La prestation physique impose à chaque candidat un minimum de deux rencontres (5 jeux gagnants, jeu décisif à 4 partout), voire trois pour certains. Le jury précise que les classements finaux des candidats servent à mettre en place des rencontres initiales équilibrées mais que seule la performance du jour du concours est évaluée. Outre la prise en compte du nombre des victoires et des défaites, le jury tient comme significatif le nombre de jeux marqués par le candidat sur l'ensemble des rencontres.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

L'organisation motrice au niveau du jeu de jambes se caractérise par des déséquilibres à la frappe plus ou moins fréquents. Les balles sont souvent poussées, des frappes sont jouées du côté préférentiel. Le joueur utilise 2 paramètres au maximum dans les trajectoires qu'il produit. Son intention tactique est au mieux caractérisée par l'exploitation des situations favorables non provoquées.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Le placement se caractérise par un début de différenciation des appuis, les balles sont frottées dans un seul sens en coup droit et en revers, le premier service est frappé ou placé, le deuxième service est appuyé. Le joueur utilise 3 ou 4 paramètres dans les trajectoires qu'il produit, à cadence assez élevée. Il construit les situations favorables pour conclure et parvient souvent à rétablir l'équilibre du rapport de force en situation défavorable.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Cherchent à réaliser la plupart de leurs frappes avec un transfert du poids du corps vers l'avant, ils maîtrisent l'ensemble des coups du tennis, les balles peuvent être frappées et jouées de façon variée. Ils utilisent les 5 paramètres des trajectoires qu'ils produisent à cadence élevée. Leur intention tactique est d'imposer leur style de jeu, ils savent gérer le score et l'état de leurs ressources.

3. RECOMMANDATIONS

Mettre en évidence des qualités d'adaptation dans le rapport de force avec des adversaires différents.

Utiliser pleinement les différents moments de l'échauffement de 7h 30 à 8h avec ses propres balles, ainsi que dans les 5 minutes qui précèdent chaque rencontres avec les balles du concours et son adversaire désigné. Connaître les surfaces de jeu du concours et les différents sites de l'épreuve ("terre battue" pour les garçons, "green- set" pour les filles).

La durée de 2 ou 3 matchs en 5 jeux peut se rapprocher de celle d'un match de tennis en trois sets, les candidats sont donc invités à s'y préparer physiquement.

Une tenue correcte est exigée, les candidats doivent se munir de chaussures adaptées à la pratique du tennis et à la surface de jeu.

Anticiper, préparer l'épreuve bien avant l'arrivée en 4^o année.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemple de question initiale

Avec des élèves de première ayant eu 50 heures de pratique effective en tennis, vous constatez : qu'au filet, ils se font souvent passer.

Quelles situations proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ?vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

La pratique du tennis dans le cadre de l'UNSS.

Quelles ont été les évolutions du règlement depuis la création du tennis ?

Les différentes techniques du jeu de jambes pour la montée au filet en revers.

Connaissance de l'élève

Quelle est l'organisation motrice d'un sixième débutant au service ?

Voyez-vous une différence avec un élève de terminale ?

Pertinence des situations

En quoi sont-elles porteuses de transformation ?

Sont-elles évolutives ?

Quels sont les critères de réalisation ?les critères de réussite ?

2. REMARQUES

Le candidat doit argumenter ses réponses.

3. RECOMMANDATIONS

Au regard du sujet , il ne s'agit pas simplement de définir les différents termes , mais de les mettre en relation pour expliciter le constat et formuler différentes hypothèses.

Le candidat se focalisera ensuite sur une ou plusieurs hypothèses afin de proposer des transformations de différente natures : biomécaniques, informationnelles, affectives ...

Les situations respectent la logique interne du tennis et proposent des solutions efficaces aux problèmes posés. Les situations ne doivent pas être « passe partout » mais en relation avec le sujet. Le candidat fera des liens explicites entre le constat, les hypothèses, et les situations. L'étude du tennis ne peut se passer de connaissances scientifiques précises, en terme de filières énergétiques, traitement de l'information, aspects biomécaniques. Le candidat devra s'attendre à ce que le jury réclame une démonstration « a blanc » pour illustrer le propos.

TENNIS DE TABLE

EPREUVES PHYSIQUES

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Après l'appel à 7h30 et une présentation de l'épreuve à l'issue de laquelle toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, les candidats sont en période d'échauffement jusqu'à 8 heures. Ils sont observés par des membres du jury afin de les pré placer pour une dizaine de montées descentes de 2' environ. Celles-ci n'ont pas pour fonction d'attribuer une note, mais d'affiner les observations du jury en vue de constituer des poules hétérogènes afin d'obtenir des groupements homogènes entre eux.
- A l'issue de ces poules, les joueurs sont placés selon leur ordre de classement dans un tableau dit « haut » ou un tableau dit « bas » dans lesquels ils jouent des matchs de classement. A l'issue de ces rencontres, on obtient le classement intégral de chacun des candidats.
- Ces rencontres se jouent en deux manches gagnantes de 11 points selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury.
- L'évaluation résulte d'un compromis entre le classement du joueur à l'issue de l'épreuve pondérée par son niveau de jeu repéré lors de celle-ci.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

Ont témoigné d'un niveau faible (inférieur à 4) les candidats qui :

Servent de façon réglementaire (non réglementaire 0 à 2) mais sans intention tactique. Se contentent de renvoyer les balles avec quelques accélérations sur des balles très favorables avec une réussite inférieure à 30%.

Ont témoigné d'un niveau convenable (de 7 à 10) les candidats qui :

Utilisent vitesse, placement ou effets au service mais de façon plus ou moins efficace. Construisent le point à partir d'un schéma de jeu plus ou moins élaboré mais relativement stéréotypé. Recherchent la prise d'initiative grâce à une frappe placée (niveau 7) et un démarrage en top spin (niveau 10).

Ont témoigné d'un bon niveau (13 et plus) les candidats qui :

S'appuient sur des services efficaces et variés pour tenter d'imposer leur jeu. Maîtrisent les coups de base du jeu avec initiative et/ou de contre initiative. La note évolue en fonction du niveau d'expertise.

3. RECOMMANDATIONS

Prendre connaissance du règlement FFTT :

Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas de tenues vestimentaires adaptées (short et chemisette à manches courtes, tenue blanche proscrite) et des raquettes homologuées faisant apparaître le sigle « ITTF ».

Les règles de l'arbitrage sont parfois méconnues surtout en ce qui concerne les services, le choix initial et le déroulement d'une éventuelle 3eme manche.

Energétiquement et mentalement, l'épreuve de tennis de table est éprouvante. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de s'y préparer avec attention.

Les périodes d'échauffement et de montées descentes sont importantes quant à leurs fonctions d'estimation des niveaux. Les candidats doivent prendre en compte cet aspect.

Sans remettre en question le sérieux des candidats, l'épreuve tennis de table reste une activité refuge. Face à des stratégies par défaut de certains candidats, le jury rappelle que cette épreuve nécessite une réelle préparation.

Un candidat ayant pratiqué cette activité durant son cursus universitaire doit pouvoir obtenir une note avoisinant la moyenne.

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

Première	40 heures	Que ceux qui ne prennent pas l'initiative perdent souvent le point
Seconde	30 heures	Que le service ne procure pas d'avantage au serveur
Cinquième	10 heures	Qu'ils sont statiques
Sixième	- 10 heures	Qu'ils jouent toujours avec le même côté de la raquette

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien

Connaissance de l'APSA

Quels sont les changements récents du règlement.

Quels sont les différents effets que l'on peut communiquer à la balle.

Quels sont les différents coups réalisables dans la phase descendante de la trajectoire après le rebond.

Connaissance de l'élève

Comment se caractérisent les actions sur la balle de la sixième à la terminale.

Quelles sont les caractéristiques de la prise d'information d'un élève de sixième.

Quels sont les premiers effets de balle à aborder et pourquoi ?

Pertinence des situations

Est-il intéressant de proposer deux balles au service.

Quel intérêt peut avoir le rebond à terre avec des débutants.

Pouvez vous proposer un critère de réussite ?

2. REMARQUES

- Les candidats semblent cette année s'être bien préparés, notamment en ce qui concerne l'analyse du sujet (lecture et compréhension du sujet, connaissances du niveau des élèves, etc.). On remarque néanmoins une fracture entre les hypothèses énoncées (dont le choix n'est pas toujours justifié par le candidat) et la nature des situations proposées. Il nous semble que la cohérence d'une situation s'établit entre l'activité des élèves, le thème d'apprentissage envisagé à l'issue de l'analyse initiale (constat-hypothèses-transformations) et la logique interne du tennis de table. Les situations ne prenant en compte que deux des trois dimensions de ce triptyque ne peuvent être totalement recevables. Celles-ci sont en règle générale « standardisées » ou caricaturales.

- D'autre part, si le jury constate avec satisfaction que la majorité des candidats présentent des hypothèses organisées le plus souvent en fonction des ressources des élèves, il note aussi que bien peu hiérarchisent celles-ci pour expliquer finement le comportement des élèves. Ainsi, si les élèves de Quatrième avec 20 heures de pratique perdent encore beaucoup de points sur les attaques adverses, ce peut être à cause d'une méconnaissance des coups de défense (domaine cognitif), d'une mauvaise réalisation de ces coups et des déplacements vers l'arrière spécifiques au défenseur (domaine moteur), d'une perception tardive de la situation et du statut de défenseur (domaine perceptif) ou encore d'un « refus » du statut de défenseur chez certains garçons valorisant les actions d'éclat de l'attaquant (domaine affectif pouvant être mis en relation avec le domaine social et les transformations psychologiques de ce début d'adolescence). Si ces hypothèses sont toutes recevables une à une, c'est de leur mise en relation et de leur hiérarchisation que se construira la finesse de l'analyse. Un bon candidat pourra ainsi postuler que « puisque les élèves ont du mal à reconnaître et à accepter le statut de défenseur, ils se trouvent en retard pour intercepter l'attaque adverse ; ils ne peuvent alors réaliser correctement l'action de défense en balle haute et le déplacement qui y correspond. Mon axe de travail portera donc sur la reconnaissance des balles défavorables ainsi que sur le déplacement et le remplacement spécifiques à cette situation. »

- Certains candidats tentent parfois de restituer à tout prix une ou deux situations phares qu'ils maîtrisent pour répondre à la question posée. Aussi, le jury recommande aux candidats d'axer leur préparation sur la réflexion et la construction de situations pertinentes, efficaces voire originales.

- Sur le plan de l'oralité, le jury a constaté une certaine aisance des candidats ainsi que leur relativement bonne gestion du flux d'informations dans le temps imparti à l'exposé. Il regrette cependant l'absence de croquis « dynamiques » pour illustrer et « faire vivre » les situations proposées. Il note également des lacunes dans la présentation et l'analyse de l'activité concrète des élèves engagés dans les situations proposées. Par exemple, de très nombreux candidats proposent une situation « contextualisée » de match à thème dans laquelle ils proposent de bonifier les points marqués sur telle ou telle action de balle ou à la suite de tel enchaînement. Mais bien rares sont ceux qui précisent comment l'élève doit s'y prendre pour réussir à marquer des points bonifiés...La bonne volonté des élèves n'est pas toujours suffisante. Il est important de préciser les conseils que peut prodiguer un enseignant pour aider l'élève à atteindre le but de la tâche.

- En ce qui concerne l'entretien, il arrive que des candidats éludent les questions posées en se retranchant derrière un listing de connaissances sur le thème qui s'y rapporte, tel l'analyse du matériel. De même, par exemple, lorsque le jury demande aux candidats d'effectuer une remédiation tactique sur l'une de leurs situations, certains ont tendance à simplifier les possibilités tactiques en utilisant de manière parfois fautive ou abusive la théorie de Christian Véronèse. Sans remettre en cause l'intérêt de cette dernière, cette stratégie de réponse montre leur méconnaissance de l'activité et leur volonté de détourner la question.

- D'un point de vue général, l'activité est relativement bien connue dans son ensemble, mais de manière cloisonnée. Lorsque le jury pose une question de règlement, ou une question de technique, les candidats répondent sans trop de difficulté. En revanche, lorsque le jury évoque une question de « bon sens » mettant en lien un point du règlement avec une donnée technique et/ou tactique, il constate qu'ils ne sont pas toujours en mesure de répondre.

TIR A L'ARC

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemple de question initiale

Avec des élèves de terminale ayant eu 20h de pratique effective en tir à l'arc vous constatez- que chaque volée se traduit par un groupement différent en cible-

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Les termes techniques de base (ancrage-décoche -échappement.....)

Le matériel : comment le choisir.

Les différentes techniques de visée

Le règlement des différentes disciplines

Connaissance de l'élève

Les principaux défauts observables chez un élève débutant et les moyens d'y remédier

Pertinence des situations

Mise en place des situations (disposition des élèves sur le pas de tir-nombre de cibles-distance.)

La **sécurité** pour l'élève, les autres et le matériel

2. REMARQUES

Deux tiers des candidats font preuve d'une bonne connaissance de l'activité du semble-t-il a une certaine pratique. Certains d'entre eux semblent être déjà intervenus auprès de jeunes.

3. RECOMMANDATIONS

Porter une attention toute particulière à la sécurité

Enrichir ses connaissances en s'appuyant sur certains ouvrages spécialisées

VOILE - PLANCHE A VOILE

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

Avec vos élèves de 5^{ème}, ayant eu 2 x 10 h de pratique effective, vous constatez que vos élèves ne parviennent pas à remonter au vent sans repère extérieur à l'engin.

Quelles (s) situations proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA

Schématiser les forces qui s'exercent sur l'ensemble support/gréement au près.

Quelles sont les exigences institutionnelles concernant la sécurité.

Connaissance et utilisation de la terminologie spécifique à l'activité.

Justifiez le choix du support utilisé au regard des caractéristiques du public et de l'engin.

Connaissance de l'élève

Quelle est l'origine des difficultés de l'élève à remettre en cause son équilibre de terrien ?

Quels sont les repères utilisés par vos élèves à ce niveau de pratique ?

Quelles actions motrices doivent réaliser vos élèves dans la conduite au près ?

Identifier les conduites typiques d'un élève de 5^{ème} naviguant au près par un vent de Force 2 en Planche à voile. Quelles transformations vous semblent prioritaires ?

Quels sont les différents modes d'entrée dans l'activité envisageables compte tenu des profils de vos élèves ?

Pertinence des situations

Précisez les compétences visées par les Programmes dans les activités physiques de pleine nature.

Quel niveau de pratique vous semble exigible après 20h de navigation ?

Quels sont les textes officiels qui régissent l'enseignement des activités nautiques en milieu scolaire ?

Quels éléments prenez-vous en compte pour assurer la sécurité de vos élèves pendant la séance ?

Préciser l'aménagement matériel de la situation.

Quels indicateurs de réussite pouvez-vous donner à vos élèves ?

2. REMARQUES

Les candidats en Voile et en Planche à voile présentent des profils différents à la fois dans la connaissance de l'activité et dans la connaissance du milieu :

Certains candidats n'ont pas analysé le fonctionnement de l'engin.

Les connaissances du milieu nautique et marin sont globalement

Insuffisantes (météorologie, réglementation maritime, zone de navigation...)

La connaissance de l'élève dans l'activité est partielle et souvent en décalage avec le volume horaire de pratique.

3. RECOMMANDATIONS

1.1.Connaissances :

Approfondir les connaissances aérodynamiques et hydrodynamiques expliquant le fonctionnement de l'engin.

Connaître les programmes pour l'ensemble du second degré (se référer aux APPN) ainsi que les modalités d'évaluation de ces deux APSA.

Approfondir l'analyse des conduites motrices des élèves, des ressources mobilisées, des transformations nécessaires (prise d'informations visuelles, proprioceptives..., biomécaniques, cognitives, énergétiques, affectives).

1.2.Méthodologie :

Structurer les propositions didactiques :

Ne pas perdre de vue la spécificité de la question posée (définition de

L'activité, des termes du sujet, traitement didactique...)

Expliquer les choix opérés au regard des constats de départ.
Un réel effort de présentation et de précision des situations s'avère nécessaire.

WATER-POLO

EPREUVE ORALE

1. ENTRETIEN

1.1.Exemples de question initiale

- Pour les élèves d'une classe de seconde ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique effective de 4*10 heures pour lesquels vous constatez que vos élèves n'arrivent pas à jouer la contre-attaque
- Pour les élèves d'une classe de terminale ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique effective de 6*10 heures pour lesquels vous constatez que vos élèves ne s'organisent pas sur le repli défensif.
- Pour les élèves d'une classe de sixième ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique effective de moins de 10 heures pour lesquels vous constatez que vos élèves effectuent des passes à 2 mains.

1.2.Exemples de questions posées à l'entretien :

Connaissance de l'APSA :

Pouvez-vous nous présenter différentes solutions pour défendre en infériorité numérique ?
Comment un élève en dribbling peut conserver son avantage par rapport à un élève en poursuite ?

Quels différents types de tirs existe-t-il ?

Connaissance de l'élève :

Comment s'organise l'élève débutant pour faire des passes ?

Sur quelles filières se trouvent nos élèves lors d'un match ?

Pertinence des situations

Pouvez-vous justifier d'une situation en trois contre deux pour travailler la contre attaque

2. REMARQUES

Le niveau général des candidats s'améliore. Ils font preuve d'une meilleure connaissance de l'activité tant sur le plan technique et stratégique que sur les connaissances des élèves.

Beaucoup de candidats se basent sur une logique d'exposé proche de celle de l'épreuve 2, mais on peut remarquer une mauvaise gestion du temps imparti pour l'exposé (10 minutes).

Les candidat(e)s présentent des exposés formatés en ce qui concerne les thèmes suivants :

Définition de l'activité

Définition des conduites typiques

Définition des termes

3. RECOMMANDATIONS

Mettre l'accent sur la pertinence et l'intérêt des situations d'apprentissage par rapport à la question posée.

Il serait complémentaire à la formation des candidats de pouvoir assister à des rencontres ou entraînements de différents niveaux de pratiques (jeunes ; scolaires ...) pour se familiariser et acquérir un vocabulaire et une culture poloïstique.

Il serait nécessaire pour les candidat(e)s, de dégager les spécificités du water-polo par rapport aux autres sports collectifs, au lieu de s'appuyer sur une analyse transversale de ces derniers pour expliquer et comprendre le water polo.

Il faudrait que les candidat(e)s se confrontent à la réalisation dans l'eau et hors de l'eau de gestes techniques, de placement, de tirs, de défense.

RAPPORT MEDICAL

Un dispositif médical (médecins et infirmière) destiné à traiter les questions relatives à la santé des candidats fonctionne pendant toute la durée du concours. Il a pour mission d'assurer une surveillance pendant le déroulement des épreuves physiques, de dispenser des soins aux candidats blessés, sur les sites des épreuves ou à l'infirmierie et enfin, le cas échéant, d'émettre un avis sur l'aptitude à effectuer ou à poursuivre ou non, leur prestation physique.

L'intervention des médecins a pour objectif d'apporter des soins aux candidats de manière à leur permettre de poursuivre les épreuves dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité à chaque fois que cela s'avère possible.

Les accidents bénins, qui n'invalident que modérément les candidats sont les plus nombreux, le nombre des accidents répertoriés comme sérieux est relativement faible; en revanche on constate toujours un nombre important de candidats arrivant blessés. Il semble que le délai plus important entre la publication des résultats de l'admissibilité et la convocation des candidats soit une des raisons de cette augmentation ; de ce fait on peut avancer l'hypothèse que nombre de candidats ne se préparent aux épreuves physiques que durant cette période et ne disposeraient pas d'une condition physique leur permettant de supporter une charge d'entraînement lourde pendant une durée relativement longue.

- Le total des actes médicaux s'élève à 467 pour 227 candidats soignés (soit 12% de la population totale), réparties en 155 interventions sur le terrain et 312 consultations à l'infirmierie. Ces chiffres sont en hausse; ils s'expliquent par un manque de préparation physique, une contrainte plus importante au niveau de l'enjeu et la réputation croissante du service médical. On peut regretter une évolution des comportements qui dénote un manque de préparation et de connaissance de soi, certains candidats n'hésitant pas à faire appel préventivement aux services des médecins en l'absence de tout signe pathologique.
- Certains candidats sont arrivés blessés et ont de suite requis l'aide du service médical pour passer les épreuves.
- De nombreuses blessures sont des suites traumatiques ou des récidives.

Le total des blessés pendant le concours, des récidives, des candidats déjà blessés, ne dépasse pas la moyenne habituelle des pratiquants sportifs pour autant il est vraiment conseillé d'envisager une préparation physique sur le long terme.